



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois allant
du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 5**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n°

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois allant
du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations	xi
Lettres d'envoi	xiii
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	4
Résumé	4
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	11
B. Constatations et recommandations	13
1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité	13
2. Situation financière	14
3. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	15
4. Engagements non réglés	16
5. Contributions statutaires et autres sommes à recevoir	17
6. Contributions reçues dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions	19
7. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie	20
8. Compte d'appui	22
9. Budgétisation, dont la budgétisation axée sur les résultats	30
10. Plan de retrait de la MINURCAT	34
11. Biens durables	37
12. Biens non durables	46
13. Stocks stratégiques pour déploiement rapide	50
14. Matériel appartenant aux contingents	50
15. Gestion des achats et des marchés	52
16. Gestion des ressources humaines	59
17. Opérations aériennes	63
18. Gestion du parc de véhicules	66

19. Gestion du carburant	70
20. Gestion des rations	71
21. Informatique et communications	72
22. Fonction d'audit international	73
C. Répartition des capacités d'investigation du BSCI	74
D. Informations communiquées par l'Administration	84
1. Comptabilisation en pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens	84
2. Versements à titre gracieux	84
3. Cas de fraude et de présomption de fraude	85
E. Remerciements	86
Annexes	
I. Missions dont les comptes ont été vérifiés	87
II. État de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2009	89
III. Actif et passif des missions dont le mandat est achevé	95
IV. Contributions statutaires à recevoir par mission	96
V. Engagements au 30 juin 2010 au titre des reliquats de congés annuels et des prestations liées au rapatriement	97
VI. Analyse de la répartition des fonctions en ce qui concerne les bons de remise de biens pendant l'exercice budgétaire 2009/10	98
VII. Personnel recruté sur les plans international et national : taux de vacance de postes dans les missions au 30 juin 2010	99
VIII. Taux de vacance des postes d'encadrement et de direction dans les missions au 30 juin 2010	100
IX. Observations, mission par mission	101
X. Récapitulatif des observations, mission par mission	112
III. Certification des états financiers	114
IV. Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	115
A. Introduction	115
B. Situation financière	115
C. Contributions mises en recouvrement	115
D. Contributions non acquittées	116
E. Dépenses	119
F. Situation de trésorerie : disponibilités moins total du passif	119

G.	Fonds de réserve pour le maintien de la paix	123
H.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	124
I.	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).	124
J.	Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	124
	Annexe	
	Renseignements complémentaires	125
V.	États financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	126
	État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	
État I.	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds	127
Tableau 1.1	État des dépenses afférentes aux opérations en cours	128
État II.	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif : état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	130
État III.	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif : état des flux de trésorerie	132
	Opérations de maintien de la paix en cours	
État IV.	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	134
Tableau 4.1	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état des dépenses	137
État V.	Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (FNUOD) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	138
Tableau 5.1	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (FNUOD) : état des dépenses	141
État VI.	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	142
Tableau 6.1	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état des dépenses	145
État VII.	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	146

Tableau 7.1	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état des dépenses	149
État VIII.	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	150
Tableau 8.1	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état des dépenses	153
État IX.	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	154
Tableau 9.1	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état des dépenses	156
État X.	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	157
Tableau 10.1	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état des dépenses	160
État XI.	Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	161
Tableau 11.1	Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état des recettes	164
État XII.	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	165
Tableau 12.1	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état des recettes	168
État XIII.	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	169
Tableau 13.1	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : état des dépenses	172
État XIV.	Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	173
Tableau 14.1	Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état des dépenses	176

État XV.	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds . . .	177
	Tableau 15.1 Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : état des dépenses	180
État XVI.	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	181
	Tableau 16.1 Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) : état des dépenses	183
État XVII.	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	184
	Tableau 17.1 Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : état des dépenses	186
État XVIII.	Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	187
	Tableau 18.1 Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie : état des dépenses	190
Comptes à affectation spéciale		
État XIX.	Fonds de réserve pour le maintien de la paix : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	191
État XX.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	193
	Tableau 20.1 Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état des dépenses	196
État XXI.	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	197
	Tableau 21.1 Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) : état des dépenses	200
État XXII.	Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	201

Opérations de maintien de la paix achevées

État XXIII.	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds . . .	203
État XXIV.	Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	206
État XXV.	Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.	208
État XXVI.	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	210
État XXVII.	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	212
État XXVIII.	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	214
État XXIX.	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	216
État XXX.	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.	218
État XXXI.	Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	220
État XXXII.	Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.	222

État XXXIII.	Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	224
État XXXIV.	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	226
État XXXV.	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	228
État XXXVI.	Forces de paix des Nations Unies (FPNU) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	230
État XXXVII.	Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	232
État XXXVIII.	Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	234
État XXXIX.	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) : état des recettes et des dépenses et la variation des réserves et des soldes des fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	236
État XL.	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	238
État XLI.	Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	240
État XLII.	Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	242
État XLIII.	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	244

État XLIV.	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	246
État XLV.	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	248
État XLVI.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	250
État XLVII.	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	252
État XLVIII.	Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	254
	Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)	256
Annexes		
I.	Opérations de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts, pour les principaux objets de dépense	273
II.	Activités concernant des opérations de maintien de la paix financées au moyen de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes des fonds	274

Abréviations

AMIS	Mission de l'Union africaine au Soudan
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine

MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMoz	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMLT	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie
UNSPG	Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies

Lettres d'envoi

Le 30 septembre

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **BAN** Ki-moon

Monsieur Liu Jiayi
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
New York

Le 17 janvier 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2010. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine,
Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent dans le présent document, soit l'état des recettes et des dépenses de l'exercice clos le 30 juin 2010 et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date (état III) et les états numérotés de IV à XLVIII et tableaux connexes, ainsi que les notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir et de présenter sans fard les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2010, ainsi que du résultat des

opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

En outre, nous estimons que les opérations des missions de maintien de la paix des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Autres questions

Sans pour autant assortir d'une réserve l'opinion qui précède, nous appelons l'attention sur les points suivants :

a) Dans la note 13 relative aux états financiers figure un montant de 2 milliards 120 millions de dollars, qui correspond au coût d'origine des biens durables. Malgré les progrès réalisés par l'Administration en ce qui concerne l'inventaire physique de ces biens dans diverses missions, nous avons constaté que la mise en concordance des résultats des inventaires et des registres n'avait été effectuée que pour seulement 18 808 des 62 050 écarts observés. En particulier, au 30 juin 2010, 8 365 articles d'une valeur totale de 30,78 millions de dollars (d'après les registres des opérations de maintien de la paix) étaient introuvables. Nous avons cependant été informés qu'au 16 novembre 2010, le nombre d'articles introuvables n'était plus que de 5 750 et leur valeur totale de 19,84 millions de dollars. Malgré les mesures prises par l'Administration pour donner suite aux recommandations figurant dans nos précédents rapports, ces observations, ainsi que d'autres anomalies signalées dans le rapport ci-après, indiquent que l'Administration doit encore renforcer le contrôle des biens durables;

b) Nous avons constaté des lacunes du même ordre en ce qui concerne le contrôle des biens non durables. En outre, d'après les registres des opérations de maintien de la paix, la valeur totale des biens non durables de l'ensemble des missions s'élevait à 402 millions de dollars. Nous considérons que l'indication de la valeur des biens non durables dans les états financiers permettrait de progresser sur le plan de la transparence et de la responsabilité aux fins d'une gestion avisée des biens et d'améliorer l'information financière, notamment en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Ces deux questions avaient déjà été soulevées dans nos deux derniers rapports sur les opérations de maintien de la paix [A/63/5 (Vol. II) et A/64/5 (Vol. II)].

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies)
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(*Signé*) **Terence Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) **Amyas Morse**

Le 17 janvier 2011

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a contrôlé la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et vérifié leurs comptes pour l'exercice financier clos le 30 juin 2010. À cette fin, il s'est rendu au Siège et dans 14 des 15 missions en cours¹ et il a examiné les comptes des 26 missions terminées, ainsi que les 4 comptes spéciaux pour le maintien de la paix (Fonds de réserve pour le maintien de la paix, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies et compte de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix).

Conclusions générales du Comité

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se caractérisent par leur complexité, leur retentissement et leur importance. Pour l'exercice 2009/10, les dépenses totales afférentes à ces opérations s'élevaient à quelque 7,62 milliards de dollars et les missions avaient sous leur responsabilité des biens durables d'une valeur totale de 2,12 milliards de dollars et des biens non durables d'une valeur estimative de 402 millions de dollars.

Dans chacune des missions en cours, le Comité a examiné un ensemble de questions similaires relatives aux opérations locales, portant aussi bien sur la gestion financière et budgétaire que sur l'exécution de fonctions essentielles aux opérations d'une mission, telles que la gestion des biens, les achats, les opérations aériennes et la gestion des véhicules et des rations. Dans toutes les missions visitées, le Comité a constaté des lacunes dans un ou plusieurs de ces domaines et a récapitulé ses conclusions, classées par mission et par sujet, à l'annexe X, des indications supplémentaires étant fournies à l'annexe IX.

Le niveau général de contrôle et d'efficacité des fonctions administratives varie d'une mission à l'autre, compte tenu notamment de l'instabilité et de l'évolution rapide des conditions opérationnelles dans lesquelles nombre des missions ont dû mener leurs activités au cours de la période à l'examen. Cela étant, le Comité est parvenu à la conclusion que, dans l'ensemble, la gestion financière et administrative des opérations de maintien de la paix s'était améliorée par rapport à l'exercice précédent.

Bien qu'il faille se garder de toute complaisance, étant donné les risques élevés que présentent par définition le contrôle financier et la gestion des opérations de maintien de la paix et l'ampleur des progrès qui, de l'avis du Comité, restent à fournir, ce dernier a pris note, dans le présent rapport, des efforts déployés par

¹ Le Comité ne s'est pas rendu à la MONUG, car celle-ci était en cours de liquidation, son mandat ayant pris fin en juin 2009. En outre, le budget de la MONUG pour l'exercice considéré n'était que de 10 950 000 dollars, montant nettement insuffisant pour présenter un caractère significatif dans le cadre de l'audit.

l'Administration pour remédier aux insuffisances et sujets de préoccupation qu'il avait portés à son attention dans ses précédents rapports et encourage vivement l'Administration à poursuivre son action dans ce sens.

Le Comité sait que, du fait de l'ampleur et de l'importance croissantes du maintien de la paix et de la nécessité d'améliorer la gestion des opérations menées sur le terrain, l'Administration met actuellement en œuvre une réforme de grande envergure de l'appui aux missions, qui comprend l'élaboration et la mise en application par le Département de l'appui aux missions d'une nouvelle stratégie mondiale en la matière. Étant donné l'état d'avancement de cette réforme importante, le Comité a jugé qu'il était trop tôt pour évaluer dans le présent rapport les progrès et avantages ainsi obtenus à ce jour, mais fera part de ses observations sur la question dans ses rapports à venir.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion non assortie de commentaires sur les états financiers de l'exercice considéré, qui figure au chapitre I du présent rapport. Sans pour autant assortir d'une réserve l'opinion qui précède, le Comité appelle l'attention sur les points suivants :

a) Dans la note 13 relative aux états financiers figure un montant de 2,12 milliards de dollars, qui correspond au coût d'origine des biens durables. Malgré les progrès réalisés par l'Administration en ce qui concerne l'inventaire physique de ces biens dans les différentes missions, le Comité a constaté que la mise en concordance des résultats des inventaires et des registres n'avait été effectuée que pour seulement 18 808 des 62 050 écarts observés. En particulier, au 30 juin 2010, 8 365 articles d'une valeur totale de 30,78 millions de dollars (d'après les registres des opérations de maintien de la paix) étaient introuvables. Le Comité a cependant été informé qu'au 16 novembre 2010, le nombre d'articles introuvables n'était plus que de 5 750 et leur valeur totale de 19,84 millions de dollars. Malgré les mesures prises par l'Administration pour donner suite aux recommandations figurant dans les précédents rapports du Comité, ces observations, ainsi que d'autres anomalies signalées dans le présent rapport, indiquent que l'Administration doit encore renforcer le contrôle des biens durables;

b) Le Comité a constaté des lacunes du même ordre en ce qui concerne le contrôle des biens non durables. En outre, d'après les registres des opérations de maintien de la paix, la valeur totale des biens non durables de l'ensemble des missions s'élevait à 402 millions de dollars. Le Comité considère que l'indication de la valeur des biens non durables dans les états financiers permettrait de progresser sur le plan de la transparence et de la responsabilité aux fins d'une gestion avisée des biens et d'améliorer l'information financière, notamment en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Ces deux questions avaient déjà été soulevées dans les deux derniers rapports du Comité sur les opérations de maintien de la paix [A/63/5 (Vol. II) et A/64/5 (Vol. II)].

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 86 recommandations formulées au terme de l'examen de l'exercice 2008/09, 38 (44 %) ont été appliquées, 45 (53 %) l'ont été en partie, 2 (2 %) ne l'ont

pas été du tout et 1 (1 %) est devenue caduque. À titre de comparaison, l'année précédente, 40 % des recommandations avaient été intégralement appliquées et 53 % l'avaient été partiellement. Les mesures prises à la suite des recommandations portant sur l'exercice 2008/09 sont exposées dans le présent rapport et récapitulées à l'annexe II.

Sur les 45 recommandations partiellement appliquées et les 2 recommandations non appliquées, 33 % remontent à l'exercice 2007/08 et 8 % aux exercices 2003/04 à 2006/07.

Situation financière

Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'élève à 8,1 milliards de dollars et celui des dépenses à 7,6 milliards dollars, d'où un excédent de 483 millions de dollars. Le montant des crédits inutilisés a augmenté, passant de 191 millions de dollars pour l'exercice 2008/09 à 401 millions de dollars pour l'exercice 2009/10. Cette évolution s'explique en grande partie par la réduction des opérations de la MINURCAT pendant l'exercice considéré, faisant suite à la décision du Conseil de sécurité de fermer la Mission; des crédits d'un montant de 150 millions de dollars n'ont, de ce fait, pas été utilisés.

Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)

L'application des normes IPSAS et la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré associé constituent d'importants projets de transformation des fonctions administratives qui auront une incidence directe sur la capacité de l'Administration à améliorer la gestion des opérations de maintien de la paix. Le Comité examinera dans ses prochains rapports les progrès concernant les opérations de maintien de la paix réalisés dans le cadre de ces deux initiatives, ainsi que les mesures prises par l'Administration pour obtenir les avantages escomptés.

L'application des normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'effectue selon le même calendrier que celui du Secrétariat de l'Organisation. Il est indiqué dans le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des normes IPSAS à l'ONU (A/65/308) qu'en raison des retards survenus dans l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), le Secrétariat ne pourra vraisemblablement appliquer les normes IPSAS qu'en 2014.

Le Comité estime que, du fait de l'ampleur et de l'importance des opérations de maintien de la paix, il convient de tenir dûment compte, tant au Siège que dans les missions, de leurs besoins spécifiques en ce qui concerne les normes IPSAS. Le Comité a fait état, dans le présent rapport, des difficultés auxquelles se heurte déjà l'Administration, notamment en matière de gestion des biens durables et des biens non durables. Il convient de prendre sans tarder des mesures concertées pour renforcer le contrôle des biens tout en préparant les opérations de maintien de la paix à l'adoption des normes IPSAS.

Engagements non réglés

Au 30 juin 2010, le montant des engagements non réglés s'élevait à 1,38 milliard de dollars. La MINUAD comptait à elle seule 366 millions de dollars

d'engagements de ce type, ce qui représentait environ 23 % de l'ensemble de ses dépenses. Le Comité a constaté des anomalies dans la façon dont certaines missions souscrivaient des engagements et a recensé des engagements d'une valeur totale d'environ 26 millions de dollars qui n'avaient pas été souscrits conformément aux critères en vigueur. L'Administration a ultérieurement examiné la question et a annulé ces engagements. Le Comité a également noté le volume important des engagements non réglés souscrits en fin d'exercice, ce qui pourrait indiquer non seulement que le budget n'est pas correctement géré sur l'ensemble de l'exercice mais également que les missions créent ces engagements en vue de constituer, à partir du fonds ou du budget de l'exercice en cours, une réserve pour l'exercice suivant. Le Comité demeure en outre préoccupé par le pourcentage élevé d'engagements non réglés qui sont annulés et souligne que l'Administration doit renforcer les mécanismes de contrôle dans ce domaine.

Compte d'appui

Le Comité a constaté qu'au fil des ans le montant des crédits nécessaires au titre du financement du compte d'appui n'avait cessé d'augmenter, passant de 60 millions de dollars pour l'exercice 2000/01 à 323 millions de dollars pour l'exercice 2009/10 (montant qui comprenait un engagement de dépense de 29 millions de dollars au titre du projet Umoja). Dans sa résolution 60/268, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'effectuer une analyse complète de l'évolution du compte d'appui. Le Comité sait que le Secrétariat a pris les dispositions nécessaires pour faire appel aux services conseils d'un prestataire extérieur qui assurera le suivi des examens du compte d'appui précédemment réalisés. Aucun modèle visant à déterminer les effectifs à imputer au compte d'appui n'a à ce jour été finalisé, bien que diverses études aient été réalisées à ce sujet au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis la demande formulée par l'Assemblée générale.

Il ressort de l'analyse et de l'examen du compte d'appui effectués par le Comité que les critères en fonction desquels sont déterminés les postes financés au moyen du compte d'appui n'ont pas été clairement définis. Certaines activités figurant dans les plans de travail et les systèmes électroniques d'évaluation et de notation des fonctionnaires examinés par le Comité étaient décrites en termes très généraux au lieu d'être présentées de façon à faciliter la compréhension de leur pertinence dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Le Comité n'a donc pas été en mesure de déterminer si les postes financés au moyen du compte d'appui servaient bien à apporter un appui aux opérations de maintien de la paix.

Budgétisation, y compris la budgétisation axée sur les résultats

La budgétisation axée sur les résultats est un outil qui devrait permettre aux équipes de direction des missions d'évaluer les résultats qu'elles obtiennent par rapport aux produits escomptés et aux coûts prévus et de prendre éventuellement des mesures correctives en vue de s'adapter à l'évolution de la situation et de tirer parti des possibilités d'amélioration du rapport coût-efficacité de leur action. Le Comité a constaté que bon nombre des lacunes précédemment mentionnées concernaient également l'application de la budgétisation axée sur les résultats, en particulier le décalage existant entre les objectifs fixés et le budget et les coûts apparentés, ainsi que le manque de suivi sur l'ensemble de l'année. Il ressort de ces observations que la gestion des opérations des missions ne tire pas pleinement parti du cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Des lacunes ont également été constatées dans certaines missions en ce qui concerne d'autres aspects de la budgétisation. Il s'agit notamment d'importants écarts entre les budgets et les dépenses effectives, qui mettent en évidence l'insuffisance des processus de budgétisation, et du fait que tous les biens, en particulier les biens cédés, n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement des budgets d'achat.

Biens durables

La valeur totale des biens durables s'élevait, au 30 juin 2010, à 2,12 milliards de dollars. Le Comité a pris note des mesures adoptées par l'Administration pour remédier aux problèmes précédemment signalés mais constate que des anomalies subsistent en ce qui concerne la gestion des biens durables. Dans le présent rapport, il attire l'attention sur le fait que : a) certaines missions n'ont pas effectué d'inventaires physiques complets; b) un certain nombre d'incohérences mises en évidence lors des comptages effectués par l'Administration n'ont toujours pas été expliquées; c) certaines missions n'ont pas suffisamment séparé les tâches relatives à la gestion des biens; et d) la cession des biens ne s'effectue pas dans les délais impartis dans diverses missions.

Biens non durables

Dans son précédent rapport [A/64/5 (vol. II)], le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait que la valeur des biens non durables n'était pas indiquée dans les états financiers ou les notes s'y rapportant. D'après les registres des opérations de maintien de la paix, la valeur totale des biens non durables s'élevait à 402 millions de dollars au 30 juin 2010. Comme par le passé, l'Administration n'a pas indiqué la valeur des biens non durables dans les états financiers de l'exercice considéré. Le Comité estime que l'indication de la valeur de ces biens dans les états financiers permettrait de progresser sur le plan de la transparence et de la responsabilité et d'améliorer l'information financière, notamment en prévision de l'application des normes IPSAS. Il a également constaté des lacunes en ce qui concerne les mécanismes de contrôle des biens non durables et souligne la nécessité de remédier à cette situation.

Gestion des achats et des marchés

La gestion des achats est une activité importante, qui présente des risques élevés et a une incidence considérable sur le bon fonctionnement des missions. Le Comité a constaté qu'il subsistait, au cours de l'exercice considéré, des lacunes dans les procédures de gestion des achats et des contrats. Le Comité attire l'attention, dans le présent rapport, sur deux points : a) les irrégularités observées dans les procédures d'adjudication, qui ont, entre autres, abouti à la prise d'importants risques à la MINUAD; et b) la nécessité d'améliorer les procédures du Comité des marchés du Siège et des comités locaux des marchés concernant la suite à donner aux préoccupations et recommandations de ces comités.

Gestion des ressources humaines

Le Comité a examiné les différents aspects de la gestion des ressources humaines, principalement parce qu'il s'agit d'un poste de dépenses important qui a des répercussions considérables sur la gestion du budget. Des facteurs tels que les

vacances de poste ont d'importants effets sur l'exécution du mandat d'une mission et le bon fonctionnement de l'appui administratif et des mécanismes de contrôle interne. Le Comité observe que le pourcentage de postes vacants demeure élevé dans les missions, tout comme la durée pendant laquelle ces postes restent vacants, et craint que cela contribue en partie aux dysfonctionnements des procédures et des mesures de contrôle relevés ailleurs dans le présent rapport ou que cela signifie, dans certains cas, que les postes non pourvus ne sont plus nécessaires.

Recommandations

L'audit effectué par le Comité le conduit à faire un certain nombre de recommandations, selon lesquelles l'Administration, les missions ou une mission, selon le cas, devraient :

a) **Respecter rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;**

b) **Tirer les enseignements des deux précédentes études sur le compte d'appui de sorte que la question de l'élaboration d'un modèle de gestion des effectifs imputés sur le compte d'appui soit traitée comme il se doit dans la nouvelle étude envisagée, et suivre de près l'exécution du contrat pour s'assurer que les consultants exécutent de façon satisfaisante les produits correspondant aux termes convenus et éviter de nouveaux retards;**

c) **Élaborer des critères clairs et précis pour les postes à financer sur le compte d'appui aux fins de l'appui aux opérations de maintien de la paix, et demander aux différents départements qui ont des postes imputés sur le compte d'appui de conserver tous les justificatifs nécessaires pour faciliter l'évaluation de ces postes et les activités connexes;**

d) **Améliorer le processus de formulation du cadre de budgétisation axée sur les résultats, en formant régulièrement le personnel compétent, dans le cadre notamment d'un enseignement à distance ou selon d'autres modalités pratiques;**

e) **Prendre des mesures visant à garantir que les missions collectent, analysent, compilent et publient régulièrement les données relatives à la budgétisation axée sur les résultats nécessaires à la gestion interne;**

f) **Évaluer la pertinence des hypothèses qui servent de base aux prévisions budgétaires concernant les transports aériens et tenir compte, dans les prévisions budgétaires, des véhicules reçus à titre de don;**

g) **Effectuer des vérifications complètes et détaillées de l'inventaire physique des biens durables, ne ménager aucun effort pour déterminer les raisons pour lesquelles certains biens sont introuvables et expliquer les écarts dans les plus brefs délais, afin de garantir l'exactitude des données relatives aux biens durables;**

h) **Séparer comme il convient les fonctions d'approbation, de distribution et de réception des biens durables, afin d'éviter que la même personne en soit chargée ou, en cas d'impossibilité, envisager de mettre en place d'autres moyens de contrôle;**

- i) **Exercer un contrôle plus serré sur la comptabilisation en pertes et la liquidation de biens durables dans les missions et veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour que les cas en souffrance soient réglés rapidement;**
- j) **Effectuer les procédures de réception et d'inspection sans prendre de retard et enregistrer toutes les informations demandées dans le système Galileo;**
- k) **Effectuer sans tarder les préparatifs nécessaires à la comptabilisation des biens non durables et communiquer la valeur de ces biens dans les états financiers ou dans les notes y relatives;**
- l) **Renforcer la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués et les écarts rapidement examinés et corrigés;**
- m) **Allouer aux fournisseurs un délai suffisant pour soumettre leurs offres, conformément au Manuel des achats, ou justifier la brièveté du délai fixé;**
- n) **Établir des critères clairs, concrets et uniformes d'acceptation ou de rejet des « soumissions tardives »; et procéder à l'ouverture des plis conformément aux directives du Département de l'appui aux missions et, le cas échéant, consigner dans la documentation relative à l'ouverture des plis les raisons justifiant l'acceptation de soumissions tardives;**
- o) **Mettre en place un mécanisme permettant de suivre l'application des recommandations du Comité des marchés du Siège et prendre des mesures appropriées dans les meilleurs délais lorsque des problèmes sont signalés, et demander au comité local des contrats de l'ONUCI de prendre des mesures analogues;**
- p) **Mettre en place au sein de la MINUAD et de la MINUL une procédure vigoureuse en vue de déclencher, selon qu'il convient, l'application sans retard des clauses de dommages-intérêts;**
- q) **Demander au Bureau des services de contrôle interne d'effectuer une enquête approfondie sur l'octroi par la MINUAD de deux contrats relatifs à la construction de locaux d'hébergement pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance et de locaux pour les bureaux du quartier général de la Mission;**
- r) **Veiller à ce que la MINUAD se conforme strictement aux instructions figurant dans le Manuel des achats en ce qui concerne les appels à la concurrence et l'évaluation des offres;**
- s) **Réaliser une étude pour vérifier que les postes vacants de longue date restent nécessaires et prendre éventuellement une décision les concernant;**
- t) **Prendre les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement aux postes vacants et donner rapidement suite aux demandes de classement ou reclassement des postes dans différentes missions.**

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et examiné leurs activités pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives. Les normes internationales d'audit ont fait l'objet d'une révision, qui s'applique aux exercices comptables commençant le 15 décembre 2009 ou après cette date. Bien qu'il n'y ait pas été tenu, le Comité a choisi d'appliquer les normes révisées à l'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2009/10.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2010 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

3. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 47/211 de l'Assemblée générale, des activités d'audit du Comité ont continué de porter sur le Siège, 14 des 15 missions en cours, les comptes de 26 missions terminées et les 4 comptes spéciaux pour le maintien de la paix (Fonds de réserve pour le maintien de la paix, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies et compte de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix – voir l'annexe D).

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel il doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes des opérations de maintien de la paix et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de leurs activités.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu 15 lettres d'observations.

6. Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) afin d'éviter les chevauchements d'activités et

de déterminer dans quelle mesure il pouvait utiliser les travaux des auditeurs internes.

7. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné la suite qui avait été donnée aux recommandations précédemment formulées. Les conclusions de cet examen sont présentées aux paragraphes 12 à 18 ci-après.

8. Dans une lettre datée du 31 juillet 2009, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Comité des commissaires aux comptes d'étudier la question de savoir quelle serait la meilleure répartition des capacités d'investigation du Bureau, compte tenu des considérations relatives au volume de travail et au rapport coût-efficacité et de présenter ses observations sur la question à la reprise de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Les conclusions de l'examen effectué par le Comité des commissaires aux comptes figurent dans la partie du présent rapport consacrée à la question.

9. Après avoir examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2009 [A/64/5 (Vol. II)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé, dans son rapport sur la question (A/64/708), que le Comité des commissaires aux comptes présente à l'avenir dans une annexe distincte les observations et recommandations s'appliquant à telle ou telle mission. Ce dernier a accédé à cette demande à l'annexe IX du présent rapport. Cela s'ajoute aux demandes antérieures du Comité consultatif, qui ont un caractère permanent.

10. Dans sa résolution 64/268, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité des commissaires aux comptes de coordonner leurs activités, afin que la réponse du Secrétaire général au rapport du Comité des commissaires aux comptes soit présentée à temps pour être examinée par le Comité consultatif et la Cinquième Commission et d'exposer les résultats de leur travail de coordination à la soixante-cinquième session de l'Assemblée. Des exemplaires préliminaires du rapport du Comité des Commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice financier clos le 30 juin 2009 ont été remis au Comité consultatif le 3 février 2010. Ce dernier n'a cependant pas pu disposer, lors de l'examen de ce rapport, de la réponse du Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes a demandé à l'Administration que les états financiers, ainsi que les réponses aux lettres d'observations du Comité, soient présentés dans des délais plus rapides. Il a été informé que cela n'était pas possible. De sa propre initiative, le Comité a néanmoins révisé les délais de publication de son rapport et est heureux de faire savoir qu'il a achevé ce dernier le 17 janvier 2011 et qu'il en a remis un exemplaire à l'Administration afin de faciliter l'établissement du rapport du Secrétaire général.

11. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

12. Sur un total de 86 recommandations portant sur l'exercice 2008/09, 38 (44 %) avaient été appliquées intégralement et 45 (53 %) partiellement, 2 (2 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre et 1 (1 %) était devenue caduque. À titre de comparaison, pour l'exercice précédent, 40 % des recommandations avaient été appliquées intégralement et 53 % partiellement. Les mesures adoptées pour donner suite aux recommandations portant sur l'exercice 2008/09 sont exposées dans le présent rapport et font l'objet d'un état récapitulatif présenté à l'annexe II.

Recommandation devenue caduque

13. Le Comité avait recommandé que l'Administration veille à ce que toutes les missions établissent un plan d'action ressources humaines, conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Le Comité a appris, durant l'audit, que le Bureau de la gestion des ressources humaines présenterait un nouveau système de notation qui remplacerait le plan d'action au cours du premier trimestre de 2011.

Recommandations non appliquées

14. Au titre de l'une des deux recommandations restées sans suite, le Comité avait recommandé à l'Administration d'effectuer sans tarder les préparatifs nécessaires à la comptabilisation des biens non durables et de communiquer la valeur de ces biens dans les états financiers ou dans les notes y relatives. Pour l'exercice considéré, l'Administration n'a pas fait figurer, dans les états financiers ou dans les notes s'y rapportant, des biens non durables inutilisés d'une valeur estimative totale de 402 millions de dollars (d'après les registres des opérations de maintien de la paix).

15. La deuxième recommandation non appliquée visait à assurer l'approvisionnement suffisant de la MONUSCO² et de la MINURCAT en fournitures pour les ateliers en vue de réduire la durée d'immobilisation des véhicules. Le mandat de la MINURCAT devait prendre fin le 31 décembre 2010 en application de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité. Le Comité a cependant noté qu'à la MONUSCO certains véhicules étaient immobilisés dans l'attente d'une inspection pendant des périodes allant de 48 à 278 jours, du fait d'un manque de pièces détachées. En outre, deux véhicules qui auraient pu être réparés avaient été cannibalisés parce qu'ils se trouvaient depuis longtemps dans l'atelier en raison d'un manque de pièces détachées. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le Comité apprenait que la MONUSCO avait entrepris de réexaminer son processus d'acquisition de pièces détachées en vue de mettre au point un programme d'achat mieux adapté à ses besoins.

² Dans sa résolution 1925 (2010), le Conseil de sécurité a décidé que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) s'appellerait, à partir du 1^{er} juillet 2010, « Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo » ou « MONUSCO ». L'acronyme « MONUSCO » est employé tout au long du présent rapport.

Recommandations en cours d'application

16. Les 45 recommandations partiellement appliquées portaient sur 15 domaines d'action. La gestion des biens durables et des biens non durables constituait l'un des principaux sujets de préoccupation. Le Comité, qui avait formulé, dans ce domaine, huit recommandations, a noté que sept d'entre elles n'avaient pas été appliquées dans leur intégralité et que, comme indiqué plus haut, une recommandation n'avait pas du tout été appliquée. Le Comité constate que l'Administration a pris des mesures et a accompli des progrès en ce qui concerne la gestion des biens durables et des biens non durables pendant la période à l'examen. Cependant, ces problèmes réapparaissent toujours, ce qui indique que l'Administration n'a pas pleinement répondu aux préoccupations du Comité. Celui-ci avait également formulé 15 recommandations relatives à la gestion des achats et des contrats, dont sept étaient en cours d'application.

Répartition chronologique des recommandations antérieures

17. Comme l'avait demandé le Comité consultatif (voir A/59/736, par. 8), le Comité a analysé l'ancienneté de ses recommandations des exercices précédents qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou qui ne l'avaient pas été du tout. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est également indiqué à l'annexe II. Sur les 45 recommandations qui avaient été partiellement mises en œuvre et les 2 qui ne l'avaient pas été du tout, 16 (soit 33 %) remontaient à l'exercice 2007/08, 1 (soit 2 %) à l'exercice 2006/07, 2 (soit 4 %) à l'exercice 2005/06 et 1 (soit 2 %) à l'exercice 2003/04.

18. La recommandation partiellement appliquée la plus ancienne, qui a été formulée en 2003/04, a trait à l'adoption d'indicateurs de succès et de produits dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats. L'Administration a certes fait savoir qu'elle continuait à essayer d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats et qu'elle mettait régulièrement l'accent sur la question dans les instructions budgétaires du Contrôleur, mais le Comité a constaté la persistance de lacunes dans ce domaine.

2. Situation financière*Analyse des recettes et des dépenses*

19. Le montant total des recettes a atteint 8,10 milliards de dollars pendant l'exercice considéré, contre 7,25 milliards au cours de l'exercice précédent, principalement du fait de l'accroissement des contributions statutaires. Le montant total des dépenses s'est accru de 7 %, passant de 7,12 milliards à 7,62 milliards de dollars, d'où un excédent de 483 millions de dollars, contre 132 millions au cours de l'exercice précédent.

20. Pendant l'exercice considéré, le montant total des crédits non utilisés des missions en cours s'est élevé à 401 millions de dollars (à l'exclusion de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide de la Base de soutien logistique des Nations Unies), soit une augmentation de 110 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par le fait que les opérations de la MINURCAT ont été progressivement réduites, le Gouvernement hôte ayant exigé en janvier 2010 que le mandat de la Mission ne soit pas renouvelé après le 15 mars 2010. Le Conseil de sécurité a approuvé la cessation d'activité de

la Mission à compter du 1^{er} janvier 2011. Bien que les crédits ouverts pour la Mission aient augmenté de 59 % pour atteindre 721 millions de dollars, les dépenses, d'un montant de 571 millions de dollars, ne se sont accrues que de 30 %, d'où un solde inutilisé de crédits de 150 millions de dollars.

Missions achevées

21. Sept des 26 missions achevées n'ont pas eu assez de liquidités pour couvrir leur passif (voir annexe III). Pourtant, le montant total des soldes de trésorerie des missions achevées s'élevait à 424,07 millions de dollars et le total du passif à 318,57 millions de dollars, dont 226,89 millions de dollars correspondant à des montants dus à des États Membres. Les quotes-parts non acquittées se chiffraient au total à 543,25 millions de dollars, soit un montant quasiment inchangé par rapport aux 543,63 millions de dollars de l'exercice précédent. Toutefois, la situation de trésorerie s'est légèrement améliorée pendant l'exercice financier en cours, les liquidités passant de 88 millions à 105,5 millions de dollars.

Les répercussions du séisme survenu en Haïti sur la MINUSTAH

22. Compte tenu des événements tragiques survenus en Haïti, qui avaient considérablement perturbé les activités de la MINUSTAH, le Comité a noté dans son précédent rapport [A/64/5 (Vol. II)] qu'il risquait de ne pas être possible d'appliquer les recommandations auxquelles avait abouti son audit de la Mission portant sur l'exercice clos le 30 juin 2009. Néanmoins, il a envoyé à l'Administration une lettre d'observations dans laquelle il a présenté ses constatations et ses recommandations concernant la Mission, qui ne figuraient donc pas dans le rapport susmentionné.

23. À la suite du séisme, l'Administration a pris des mesures spéciales visant à remédier à la crise humanitaire et aux effets négatifs que celle-ci risquait d'avoir sur les opérations de la Mission, notamment dans les domaines des finances, des achats et des ressources humaines. Le Bureau des services de contrôle interne procédait à l'examen de ces mesures spéciales au moment où le Comité réalisait son audit. Si le Comité a coordonné ses travaux avec ceux du Bureau de manière à éviter tout chevauchement, le séisme et ses répercussions ont empêché la Mission d'appliquer ses procédures et ses contrôles habituels, ce qui s'est traduit par une augmentation des risques et une limitation de l'action du Comité.

3. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

24. L'adoption des normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'effectuera selon le même calendrier qu'au Secrétariat. Il est indiqué dans le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des normes IPSAS à l'ONU (A/65/308) qu'en raison des retards survenus dans l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), le Secrétariat ne sera vraisemblablement pas en mesure d'appliquer les normes IPSAS avant 2014.

25. Il est prévu d'établir les premiers états financiers des opérations de maintien de la paix conformes aux normes IPSAS pour l'exercice financier qui sera clos le 30 juin 2014, bien que l'Administration ait indiqué qu'elle envisagerait d'établir de tels états financiers pour l'exercice prenant fin le 30 juin 2013 si la mise en œuvre

d'Umoja était achevée dans les missions de maintien de la paix au deuxième trimestre de 2013.

26. Dans son précédent rapport, le Comité a insisté sur la nécessité de suivre de près l'accomplissement des étapes qui mèneraient à l'application intégrale des normes IPSAS. Il estime que, du fait notamment de l'ampleur et de l'importance des opérations de maintien de la paix, il convient de tenir dûment compte des besoins spécifiques de ces dernières en ce qui concerne les normes IPSAS. Le Comité se préoccupe également de la question de savoir comment l'on pourrait présenter correctement et fidèlement la valeur des biens durables et non durables dans les états financiers, question qu'il met en exergue dans le présent rapport.

4. Engagements non réglés

27. Les engagements non réglés constituent une charge (ainsi qu'une dette) imputable à une dépense pour laquelle les biens et services correspondants n'ont pas encore été reçus ou fournis. Le Comité craint que l'Administration ne mette en réserve une partie des fonds ou du budget de l'exercice en cours en comptabilisant des engagements non réglés qui ne se concrétisent pas ou n'aboutissent à aucun paiement. Au 30 juin 2010, les engagements non réglés s'élevaient à 1,38 milliard de dollars, soit 18 % du montant total des dépenses.

Comptabilisation d'engagements non réglés

28. Comme le Comité l'a souligné dans son précédent rapport, les règles applicables à la souscription d'engagements ne sont pas toujours respectées dans certaines missions. Pour l'exercice considéré, le Comité a relevé les engagements non réglés suivants, d'une valeur totale de 26,61 millions de dollars, qui n'avaient pas été comptabilisés conformément aux critères en vigueur :

a) À l'UNSOA, trois engagements, d'un montant total de 19,56 millions de dollars (soit 23 % de la valeur totale des engagements non réglés de la mission), ont été comptabilisés le 30 juin 2010 sur la base de bons de commande internes, alors que les documents officiels des fournisseurs n'ont été signés que le 12 août 2010;

b) À la MINUS, deux bons de commande internes portant sur des articles de première nécessité ont été émis les 27 et 29 juin 2010, pour des montants de 1,32 millions et 1,58 millions de dollars respectivement. Si des bons de commande officiels avaient été utilisés, l'achat aurait d'abord dû, conformément au paragraphe 3.4.5 du Manuel des achats, être soumis à l'examen du Comité des contrats du Siège puis à l'approbation du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui;

c) À la MINUAD et à l'UNSOA, des engagements non réglés d'un montant de 2,71 millions et 1,44 millions de dollars, souscrits respectivement pour l'achat de carburant et l'acquisition de rations, n'étaient pas conformes au paragraphe 24 c) des instructions concernant la clôture des comptes (en date du 27 mai 2010) publiées par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, dans la mesure où les articles en question n'avaient pas été livrés au 30 juin 2010.

29. Le Comité a porté ces irrégularités à l'attention de l'Administration, qui a examiné, puis annulé les engagements non réglés susmentionnés. Le Comité a ensuite été informé que l'Administration avait annulé d'autres engagements non réglés de l'UNSOA d'une valeur totale de 6 millions de dollars.

30. Une partie importante des engagements non réglés a en outre été souscrite en fin d'exercice. La MINUAD a ainsi souscrit des engagements d'une valeur de 80,68 millions de dollars (soit 34,72 % du montant total de ses engagements non réglés) le 30 juin 2010 – le dernier jour de l'exercice financier –, tandis qu'un tiers des engagements de la FNUOD ont été souscrits le 30 juin 2010 ou très peu de temps auparavant. On pourrait en conclure que le budget n'est pas correctement géré sur l'ensemble de l'exercice. Le risque existe aussi que les missions comptabilisent des engagements non réglés en vue de créer à partir du fonds ou du budget de l'exercice en cours une réserve à utiliser durant l'exercice suivant, pratique qui risque de fausser le tableau des dépenses figurant dans les états financiers.

Annulation des engagements non réglés

31. Dans ses précédents rapports, le Comité a relevé la fréquence des annulations d'engagement d'exercices antérieurs. Bien qu'il ne soit pas possible d'éviter entièrement ces annulations, leur multiplicité peut signifier que les dépenses ont été surestimées dans les états financiers des exercices antérieurs. Le Comité a recommandé à l'Administration de déterminer les causes de cette situation et de prendre les mesures voulues pour y remédier autant que possible. Pour l'exercice considéré, le montant total des annulations d'engagements d'exercices antérieurs a augmenté pour atteindre 187,7 millions de dollars, soit une hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent, bien que le rapport entre les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les obligations non réglées reste stable (voir tableau II.1).

Tableau II.1

Annulation d'engagements non réglés au cours des quatre derniers exercices

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>2006/07</i>	<i>2007/08</i>	<i>2008/09</i>	<i>2009/10</i>
Engagements non réglés	974,0	1 389,0	1 500,0	1 384,0
Annulations d'engagements d'exercices antérieurs	202,0	128,0	170,0	188,0
Annulations d'engagements d'exercices antérieurs, en pourcentage des engagements non réglés	21,0	13,1	12,2	12,5

Note : Données extraites des états vérifiés.

32. Le pourcentage d'engagements non réglés qui sont annulés demeure élevé dans certaines missions. Par exemple, à la MINUAD, des engagements d'exercices antérieurs d'un montant total de 92,24 millions de dollars, soit 17 % de la valeur totale des engagements non réglés pour l'exercice 2008/09, ont été annulés. Le Comité est conscient du fait que la MINUAD opère dans un environnement particulièrement instable et imprévisible et qu'elle entreprend des projets de construction à grande échelle. Toutefois, il demeure préoccupé par le pourcentage élevé des annulations d'engagements non réglés d'exercices antérieurs.

33. Le Comité réitère sa recommandation tendant à ce que l'Administration exige de toutes les missions qu'elles respectent rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

34. L'Administration a fait savoir qu'elle prenait des mesures pour suivre et contrôler le processus de souscription et d'annulation des engagements, notamment en établissant, à l'usage des missions, des instructions relatives à la clôture des comptes en fin d'exercice.

5. Contributions statutaires et autres sommes à recevoir

Contributions statutaires à recevoir

35. Au 30 juin 2010, les contributions statutaires à recevoir s'élevaient à 1,46 milliard de dollars, ce qui représentait 35 % du total de l'actif et une diminution de 3,3 % par rapport au montant de 1,51 milliards de dollars comptabilisé en 2008/09 (voir annexe IV). Les contributions statutaires non acquittées ont diminué de 142,15 milliards de dollars pour neuf missions et ont augmenté de 100,32 millions de dollars pour six autres.

36. Au 30 juin 2010, les contributions statutaires non reçues depuis plus de deux ans se chiffraient à 599,83 millions de dollars, soit 41 % du montant total des contributions à recevoir (voir tableau II.2). Pour les exercices 2008/09 et 2007/08, la proportion était de 39 %. Certains États Membres avaient fait part de leur intention de ne pas verser une partie de leur contribution statutaire ou de ne s'acquitter de leur quote-part qu'à certaines conditions (voir note 4 relative aux états financiers). Dans sa résolution 61/233 B, l'Assemblée générale a de nouveau souligné que la question des contributions statutaires non acquittées était une question de politique générale qui relevait de sa compétence. Elle a réaffirmé cette position au paragraphe 3 de sa résolution 62/223 B. En conséquence, le Comité s'est abstenu de formuler une recommandation relative à la constitution d'une provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement.

Tableau II.2

Analyse chronologique des contributions statutaires non acquittées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>Exercice clos le 30 juin 2010</i>		<i>Exercice clos le 30 juin 2009</i>		<i>Exercice clos le 30 juin 2008</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Moins de six mois	694,22	47,70	593,60	39,31	609,34	38,65
Six mois à un an	73,67	5,06	279,48	18,51	317,15	30,12
Un à deux ans	87,67	6,02	47,00	3,11	40,59	2,57
Plus de deux ans	599,83	41,21	590,07	39,07	609,42	38,66
Total	1 455,39	100,00	1 510,15	100,00	1 576,50	100,00

Note : Données extraites des états financiers.

Créances anciennes

37. Des sommes restent impayées depuis longtemps dans les missions suivantes :

a) À la MONUSCO, les sommes impayées depuis plus d'un an s'élevaient à 987 513 dollars, soit une hausse de 46 % par rapport au solde comptabilisé à la fin

de l'exercice précédent. Sur ce montant, 610 345 dollars, soit 61,8 %, étaient impayés depuis plus de deux ans;

b) À la MINUL, les sommes impayées depuis plus d'un an s'élevaient à 434 921 dollars, soit 9 % des sommes totales à recevoir au 30 juin 2010. Ce montant comprenait des créances de 74 433 dollars afférentes à des membres du personnel ne faisant plus partie de la Mission, qui représentaient 18 % de l'ensemble des sommes impayées depuis plus d'un an;

c) À la FNUOD, 216 375 dollars, soit 36 % de l'ensemble des sommes à recevoir, provenaient de demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée adressées au Gouvernement hôte pour la période allant de 1996 à 2004. La FNUOD a expliqué que ses tentatives de recouvrement n'avaient pas abouti.

38. Le Comité recommande que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Département de l'appui aux missions : a) exigent de la MONUSCO, de la MINUL et de la FNUOD qu'elles redoubtent d'efforts pour recouvrer toutes les sommes dues depuis longtemps; et b) évaluent les perspectives de recouvrement de ces sommes et passent les écritures comptables voulues.

39. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que l'Organisation des Nations unies avait droit au remboursement de taxes, en vertu de l'article 8 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Afin de procéder à un suivi efficace du montant des taxes indirectes dues à l'Organisation, le Département a demandé à la FNUOD de continuer à comptabiliser le montant des taxes sur la valeur ajoutée dans les sommes à recevoir et à tenter d'obtenir un remboursement auprès du Gouvernement hôte. Par ailleurs, l'Organisation n'a pas pour usage de passer par profits et pertes des sommes dues par des États Membres à la suite d'une éventuelle violation d'un accord sur le statut des forces.

40. Le Département de l'appui aux missions a également indiqué que la MINUSCO procédait à un examen plus approfondi des sommes à recevoir, de façon à identifier les causes du non-recouvrement et à y remédier. Des dispositifs améliorés de coordination ont également été mis en place avec les parties concernées pour remédier aux lacunes précédemment constatées. Le Département a fait savoir qu'il rappellerait à la MINUL la nécessité de prendre les mesures voulues pour assurer un suivi adéquat du recouvrement des sommes impayées.

6. Contributions reçues dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions

41. La valeur des installations et services mis à la disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions avec les États Membres sur le territoire desquels se trouvent les opérations de maintien de la paix n'est pas comptabilisée dans les contributions volontaires. La valeur de ces installations est indiquée dans les notes des états financiers, depuis l'exercice 2008/09. Le Comité a constaté que la communication d'informations sur les contributions de ce type s'était améliorée au cours de l'exercice considéré, puisque la valeur des installations et des exonérations de frais obtenues dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions a été indiquée. Les indications données seraient cependant plus précises si la valeur des exonérations ou des remboursements de droits de douane et de taxes sur la valeur ajoutée était également communiquée.

7. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie

42. Comme indiqué dans l'état II, le montant total des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevait à 578,49 millions de dollars au 30 juin 2010 (contre 576,14 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent), dont 388,6 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service, 92,51 millions de dollars pour les reliquats de congés payés et 97,38 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement. L'évolution au cours des trois derniers exercices des engagements liés aux prestations dues à la cessation de service (assurance maladie comprise) du personnel des opérations de maintien de la paix est présentée au tableau II.3, tandis que la ventilation par mission des engagements au 30 juin 2010 figure à l'annexe V.

Tableau II.3

Évolution des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service

(En millions de dollars des États-Unis)

	2007/08	2008/09	2009/10
Reliquats de congés annuels	57,55	63,06	92,51
Rapatriement	52,38	60,75	97,38
Assurance maladie après la cessation de service	409,89	452,33	388,60
Total	519,82	576,14	578,49

Note : Données extraites des états vérifiés.

Participation au régime d'assurance maladie aux fins du calcul

43. Comme indiqué dans la note 14 relative aux états financiers, les engagements au titre des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à un montant net calculé sur la base des coûts à la date de clôture des comptes après prise en considération des primes payées par les participants au régime d'assurance maladie. Le Comité a noté que l'ONU avait changé sa définition de l'expression « participants au régime d'assurance maladie » conformément aux dispositions des différents régimes afin d'englober les fonctionnaires en activité dans le calcul des engagements au titre des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service. Auparavant, seuls les fonctionnaires retraités étaient pris en considération. Le Comité ne voit pas d'inconvénient à un changement présenté par l'Administration comme une amélioration tenant compte du fait que les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts (par. d) iii) de la note 14 relative aux états financiers). Le Comité tient cependant à souligner que ce changement a entraîné une diminution du montant net des engagements du fait de l'augmentation du montant total des primes payées par les participants aux régimes d'assurance maladie qui est déduit du montant brut des engagements. L'Administration n'a pas été en mesure d'évaluer dans quelle mesure les changements liés à la participation aux régimes d'assurance maladie aux fins du calcul des engagements au titre des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service avaient influé sur cette augmentation. Le Comité estime que cela pourrait être un facteur majeur.

Assurance maladie après la cessation de service : taux d'actualisation

44. Lors de sa précédente évaluation actuarielle des engagements liés à l'assurance maladie après la cessation de service, l'ONU avait utilisé un taux d'actualisation de 5,5 %. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 repose sur un taux de 6,0 %.

45. Un taux d'actualisation est un taux d'intérêt servant au calcul de la valeur actuelle d'un gain ou d'une perte à venir. Il représente le coût du temps. Les engagements au titre de l'assurance maladie comprennent les subventions de prime qui seront versées à l'avenir par l'Organisation des Nations Unies à ses fonctionnaires retraités. Comme la plupart des cadres comptables, les normes IPSAS requièrent que ces montants soient « actualisés » de sorte que l'entité qui présente les états financiers utilise la valeur actuelle des prestations futures pour estimer ses engagements.

46. La valeur actuelle des charges futures est d'autant plus faible que le taux d'actualisation est plus élevé, et inversement. En conséquence, toutes choses égales d'ailleurs, le taux d'actualisation plus élevé utilisé par l'ONU a eu pour effet de réduire le montant des engagements au titre de l'assurance maladie par rapport à l'exercice précédent. À cet égard, la note 14 relative aux états financiers indique qu'une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 14 % du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

47. La norme IPSAS 25, qui sert de référence pour la méthode actuarielle applicable à l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie, conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, ne dit rien quant au choix du taux d'actualisation, sinon que le taux à utiliser pour actualiser les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit refléter le coût du temps. La monnaie et l'échéance des instruments financiers retenus pour exprimer ce coût doivent correspondre à la monnaie et à l'horizon temporel des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (par. 91). Elle précise en outre qu'une entité doit déterminer si la meilleure approximation du taux d'actualisation reflétant le coût de l'argent est obtenue par référence au rendement sur le marché à la date d'établissement des comptes des obligations d'État, des obligations de sociétés de premier rang ou d'un autre produit financier (par. 94).

48. Comme la plupart des paramètres d'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le taux d'actualisation a été arrêté par l'ONU pour toutes les entités qui participent aux mêmes régimes d'assurance maladie et au nom desquelles elle a coordonné les travaux d'évaluation.

49. Pour le choix d'un taux d'actualisation pour l'évaluation des prestations liées à la cessation de service, l'ONU s'est fixé l'objectif de déterminer le montant qui, s'il était investi dans un portefeuille de titres d'emprunt de premier rang, produirait les flux financiers voulus pour couvrir les prestations à mesure qu'elles deviendraient exigibles. L'Organisation a jusqu'ici déterminé le taux d'actualisation par référence aux taux de rendement de placements à revenu fixe de premier rang qui assureraient des flux financiers correspondant aux échéances et aux montants des versements prévus. Les taux de rendement retenus par l'Organisation étaient ceux d'obligations de premier rang émises par des sociétés.

50. Tout en convenant que cette méthode est conforme à la norme IPSAS 25, le Comité formule les observations ci-après afin qu'elles soient prises en considération lors de l'examen des moyens de financer les engagements susvisés :

a) La hausse du taux d'actualisation ne reflète pas l'évolution des taux d'intérêt qui, récemment, ont eu tendance à baisser. Elle s'explique par le fait que, lors de l'évaluation précédente, l'ONU a décidé de ne pas relever le taux d'actualisation, alors que selon la méthode décrite plus haut, il aurait dû être porté de 5,5 % à 6,5 %. L'ONU a décidé à ce moment-là, par précaution et compte tenu des incertitudes entourant les prescriptions des normes IPSAS (la norme IPSAS 25 n'avait pas encore été adoptée), de maintenir le taux à 5,5 %. Si elle avait choisi de le porter à 6,5 %, on aurait constaté pour la dernière évaluation une baisse, et non une hausse, ce qui aurait cadré avec la conjoncture économique;

b) Le choix du taux d'actualisation n'est que l'un des facteurs de l'incertitude inhérente à l'évaluation actuarielle d'un engagement. Même si elle cadre avec les normes comptables, cette évaluation n'est qu'une estimation de la valeur réelle de l'engagement. En conséquence, l'Organisation pourrait décider de ne pas considérer l'évaluation actuarielle comme la référence absolue. Les évaluations reposant sur des normes autres que comptables peuvent produire des résultats différents. Le Comité tient d'ailleurs à souligner qu'une évaluation des besoins de financement donnerait une valeur différente de celle de l'évaluation comptable, qui est conçue pour donner des estimations généralement plus prudentes. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Organisation a indiqué que les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les autres engagements liés à la cessation de service calculés selon une évaluation comptable ne constituaient qu'une partie de ses engagements.

Reliquats de congés payés et prestations liées au rapatriement

51. Les engagements au titre des congés annuels et du rapatriement continuent d'être estimés sur la base des coûts actuels. Le montant des engagements au titre des congés annuels a augmenté, passant de 63,06 millions à 92,51 millions de dollars au 30 juin 2010. Les engagements au titre du rapatriement s'élevaient à la même date à 97,38 millions de dollars, contre 60,75 millions de dollars au 30 juin 2009. Comme indiqué aux paragraphes e) i) et f) i) de la note 14 relative aux états financiers, cette hausse s'explique par le fait que, conformément aux nouvelles dispositions contractuelles ayant pris effet le 1^{er} juillet 2009, tous les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu bénéficient désormais de ces prestations.

8. Compte d'appui

52. Le compte d'appui a été conçu pour financer les postes d'appoint nécessaires à l'exercice, par les départements, leurs services et d'autres entités du Siège, des fonctions générales de direction, d'assistance et d'encadrement propres à garantir une planification, un déploiement et une liquidation réussis des opérations de maintien de la paix.

Études portant sur le compte d'appui

53. Dans ses rapports A/59/736 et A/60/807, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité d'analyser la façon

dont l'utilisation et la configuration du compte d'appui avaient évolué jusqu'alors et évolueraient à l'avenir. Par ailleurs, au paragraphe 13 de sa résolution 60/268, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'effectuer une analyse complète de l'évolution du compte d'appui.

54. En réponse à cette dernière demande, le Secrétariat de l'ONU a chargé en 2006 des consultants d'effectuer une étude préliminaire du compte d'appui, pour un coût d'environ 50 000 dollars. L'objectif était d'étudier l'appui à apporter aux opérations de maintien de la paix, compte tenu de la multiplication et de la complexité croissante de celles-ci, afin d'établir des corrélations claires entre les deux, et de proposer un modèle de budget qui permette d'assurer les services d'appui nécessaires aux missions tout en conservant une certaine flexibilité dans la détermination des effectifs à imputer au budget du compte d'appui.

55. Comme demandé, les consultants ont proposé un modèle de budget qui permettrait de réaliser des économies au titre des ressources humaines et des autres moyens nécessaires. Ils ont indiqué qu'il serait essentiel de continuer à tester ce mécanisme avec d'autres départements afin de déterminer si et comment il pourrait être utilisé dans les années à venir pour le budget du compte d'appui. Leur avis était que la réussite de la mise à l'essai en temps réel par la Division du financement des opérations de maintien de la paix montait à l'évidence que le modèle avait été conçu de façon fiable et durable. Au cours de ce test, un peu plus de 48 heures avaient suffi pour saisir l'ensemble des données budgétaires de la Division et obtenir un chiffre traduisant fidèlement les besoins en ressources du Département. Le modèle se prêtait aussi à une extrapolation et une application aux autres départements, qui pourraient l'adapter en fonction de leurs ressources et de leurs conditions de travail spécifiques. L'Administration a cependant décidé de ne pas adopter ce dispositif pour déterminer les effectifs à imputer sur le compte d'appui au motif qu'il ne s'agissait encore que d'un modèle théorique qui devait encore être mis en pratique avant de devenir pleinement opérationnel.

56. À la suite de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et de la création du Département de l'appui aux missions, le Secrétaire général a estimé qu'il était nécessaire de réexaminer le compte d'appui à la lumière des changements structurels et fonctionnels intervenus. Le Secrétariat de l'ONU a ainsi chargé en janvier 2009 un autre cabinet de conseil d'analyser en détail l'évolution du compte. Le cahier des charges du cabinet précisait clairement que, dans sa résolution 62/250 du 20 juin 2008 consacrée au compte d'appui, l'Assemblée générale avait demandé qu'un rapport sur l'évolution du compte d'appui accompagné d'une proposition sérieuse, réalisable et pratique de modèle et de méthode de gestion des effectifs à imputer au compte d'appui lui soient soumis pour examen et décision à la reprise de sa soixante-troisième session, en 2009.

57. Le coût de l'étude s'est établi à 160 768 dollars, mais les consultants n'ont pas recommandé de projet de modèle de gestion des effectifs. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a expliqué que même si l'étude ne fournissait pas de formule précise pour déterminer les effectifs à imputer au compte d'appui, elle comprenait une analyse détaillée de l'évolution de celui-ci.

58. Au moment de la présente vérification, le Secrétariat avait budgétisé un montant de 207 000 dollars pour engager, une nouvelle fois, les services de consultants extérieurs afin d'assurer le suivi de l'étude sur l'évolution du compte

d'appui et d'élaborer un modèle de gestion des effectifs qui permette d'ajuster les besoins en effectifs à imputer au compte d'appui en fonction de la taille et de la nature des opérations de maintien de la paix. L'exercice n'avait cependant pas encore commencé. Le Comité déplore que l'étude sur le compte d'appui ait pris plus de quatre ans sans aboutir à une proposition de modèle de gestion des effectifs.

59. Le Comité recommande au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et au Département des opérations de maintien de la paix : a) de tirer les enseignements des deux précédentes études sur le compte d'appui de sorte que la question de l'élaboration d'un modèle de gestion des effectifs imputés sur le compte d'appui soit traitée comme il se doit dans la nouvelle étude envisagée; et b) de suivre de près l'exécution du contrat pour s'assurer que les consultants exécutent de façon satisfaisante les produits correspondant aux termes convenus et éviter de nouveaux retards.

60. Le Bureau a expliqué que l'étude complémentaire, commandée pour élaborer un modèle conceptuel de gestion des effectifs pour le compte d'appui, débouche sur des solutions pratiques, réalisables et durables qui permettent aux États Membres de prendre des décisions sur les ressources en toute connaissance de cause.

Évaluation du compte d'appui par le Comité

61. Au fil des ans, le montant du crédit alloué au compte d'appui n'a cessé d'augmenter : se chiffrant à 60 millions de dollars en 2000/01, il a progressé de 438 % pour s'établir à 323 millions de dollars³ en 2009/10. Le total des dépenses imputées au compte d'appui pour 2009/10 était de 318 millions de dollars, dont 204 millions pour les dépenses de personnel (64 %) et 114 millions pour les dépenses opérationnelles (36 %).

62. Les postes autorisés financés au moyen du compte d'appui, dont le nombre a augmenté de 165 % en passant de 469 en 2000/01 à 1 245 en 2009/10, servent aujourd'hui à appuyer 15 opérations de maintien de la paix actives en Europe, en Afrique et en Asie ainsi que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ces missions ont une dotation en personnel de maintien de la paix d'environ 140 000 agents et un budget annuel approuvé de 7,6 milliards de dollars.

63. Comme le montre le tableau II.4, le budget du compte d'appui a progressé de 438 % entre 2001 et 2010, tandis que le budget total des opérations de maintien de la paix augmentait de 196 % dans le même temps. La part du budget du compte d'appui dans le budget total des opérations de maintien de la paix pour la même période a été en moyenne de 3,6 %.

³ Le Comité a appris par la suite que la part du compte d'appui dans le financement du projet de progiciel de gestion intégré était prise en compte dans le montant de 323 millions de dollars.

Tableau II.4
Variations du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Au 30 juin</i>									
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Budget total du compte d'appui	60	90	101	112	122	147	189	231	282 ^a	323 ^b
Augmentation par rapport à l'exercice précédent (pourcentage)		50	12	11	9	20	29	22	22	15
Augmentation entre 2001 et 2010 (pourcentage)	438									
Budget total des missions de maintien de la paix	2 566	2 675	2 491	2 684	4 220	4 839	5 175	6 500	6 974	7 600
Augmentation ou baisse par rapport à l'exercice précédent (pourcentage)		4	(7)	8	57	15	7	26	7	9
Augmentation entre 2001 et 2010 (pourcentage)	196									
Part du compte d'appui dans le budget du maintien de la paix (pourcentage)	2,3	3,4	4,1	4,2	2,9	3,0	3,7	3,6	4,0	4,3
Moyenne	3,6									

Note : Données de la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

^a Le Comité a par la suite appris que la part du compte d'appui dans le financement du projet de progiciel de gestion intégré (soit 7 millions de dollars) était prise en compte dans ce montant.

^b Le Comité a par la suite appris que la part du compte d'appui dans le financement du projet de progiciel de gestion intégré (soit 29 millions de dollars) était prise en compte dans ce montant.

64. Le tableau II.5 montre qu'entre 2001 et 2010 le rapport entre le personnel des opérations de maintien de la paix et les effectifs financés au moyen du compte d'appui a varié de 80 pour 1 à 127 pour 1, la moyenne étant de 100 pour 1.

Tableau II.5
Rapport entre le personnel de maintien de la paix et les effectifs imputés sur le compte d'appui

	<i>Au 30 juin</i>									
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs imputés au compte d'appui	562	687	702	743	761	831	819	1 122	1 220	1 245
Personnel des opérations de maintien de la paix	54 200	64 676	56 096	66 794	79 987	86 446	103 658	109 114	112 100	140 464
Rapport	96	94	80	90	105	104	127	97	92	113
Moyenne	100									

Note : Données de la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

65. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a relevé ce qui suit au paragraphe 11 de son rapport (A/59/784) : « Il va sans dire que le mécanisme du compte d'appui a évolué bien au-delà de ce qui était prévu au départ. Le Comité consultatif réaffirme par conséquent la nécessité de tenir pleinement compte des motifs de la création du compte, ainsi que des principes et directives approuvés par l'Assemblée générale en ce qui concerne les dépenses des opérations de maintien de la paix. Il recommande de demander au Secrétaire général d'analyser l'évolution du compte d'appui, en remontant à l'idée de départ qui consistait à fournir des postes d'appoint et en décrivant la façon dont les besoins ont évolué afin d'expliquer les changements intervenus par rapport à l'idée originale. »

66. Afin de mieux connaître les critères utilisés pour déterminer les postes à financer au moyen du compte d'appui et ceux à imputer sur le budget ordinaire, le Comité a interrogé les responsables concernés, qui lui ont fait savoir qu'il n'existait pas de paramètres précis mais un critère général fondé sur les besoins opérationnels des opérations de maintien de la paix, qui dépendaient généralement : du mandat des missions, en particulier pour celles nouvellement créées, celles en phase de développement ou en transition d'une manière ou d'une autre, ou celles en voie de liquidation, et des tâches supplémentaires ou nouvelles qui leur sont confiées. Le tableau II.6 fait apparaître, par département, l'évolution chronologique des effectifs imputés sur le compte d'appui.

Tableau II.6
Évolution chronologique de la dotation en effectifs imputés au compte d'appui,
par département

Département	Au 30 juin										Augmentation entre 2001 et 2010	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Nombre	Pourcentage
En rapport direct avec le maintien de la paix												
Département des opérations de maintien de la paix	442	533	537	539	539	568	617	374	425	425		
Département de l'appui aux missions								417	424	437	420	95
Total partiel	442	533	537	539	539	568	617	791	849	862	420	95
Autres départements d'appui												
Département de la gestion	97	123	132	134	138	145	172	189	202	223	126	130
Bureau des services de contrôle interne	12	16	16	53	61	92	0	94	109	99	87	725
Département de la sûreté et de la sécurité	3	7	7	7	12	12	12	18	18	18	15	500
Bureau des affaires juridiques	5	5	5	5	5	5	9	11	13	15	10	200
Bureau des technologies de l'information et des communications									10	12	s.o.	s.o.
Cabinet du Secrétaire général	3	3	3	3	3	5	5	7	7	5	2	67
Département de l'information			2	2	2	2	2	4	4	4	s.o.	s.o.

Département	Au 30 juin										Augmentation entre 2001 et 2010	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Nombre	Pourcentage
Bureau de l'Ombudsman					1	2	2	8	8	7	s.o.	s.o.
Total partiel	120	154	165	204	222	263	202	331	371	383	263	219
Total	562	687	702	743	761	831	819	1 122	1 220	1 245	683	122

Note : Données de la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

67. Le tableau II.6 indique que, de 2000/01 à 2009/10, les postes autorisés pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, qui ont été financés sur le compte d'appui, sont passés de 442 à 862, soit une progression d'environ 95 %. Cependant, les postes autorisés pour ces mêmes départements au titre du budget ordinaire pour les exercices biennaux 2000-2001 à 2010-2011 n'ont augmenté que de trois postes, passant de 55 à 58. Par ailleurs, les postes autorisés pour les huit autres départements d'appui, qui sont aussi imputés sur le compte d'appui, sont passés de 120 à 383, soit une progression d'environ 219 %.

68. Les services administratifs du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions ont expliqué que, après actualisation des coûts, la croissance des crédits les concernant dans le budget ordinaire avait été proche de zéro pendant des années. C'est pourquoi huit postes avaient été transférés du budget ordinaire au compte d'appui, pour permettre de créer quatre nouveaux postes (1 de secrétaire général adjoint et 3 de sous-secrétaire général) lors de la restructuration des opérations de maintien de la paix, qui a pris effet au 1^{er} juillet 2007, ces postes de direction ayant été jugés nécessaires pour représenter des activités essentielles des départements.

69. Le Comité a examiné les plans de travail et résultats professionnels correspondant à un échantillon de 152 postes de divers départements et bureaux qui étaient financés au moyen du compte d'appui afin de déterminer si ces ressources servaient effectivement à appuyer les opérations de maintien de la paix.

70. Le tableau II.7 montre que pour 34 des 152 postes de l'échantillon retenu (soit 22 %), le plan de travail était sans rapport avec le maintien de la paix, et qu'aucun plan de travail n'avait été communiqué pour 51 postes. De plus, le e-PAS de 35 fonctionnaires (23 %) ne faisait apparaître aucune fonction liée au maintien de la paix, et aucun e-PAS n'avait été communiqué pour 67 fonctionnaires. Si l'on tient compte de ces données, il est probable que le nombre de fonctionnaires dont le plan de travail et l'e-PAS sont sans rapport avec le maintien de la paix est beaucoup plus élevé.

Tableau II.7
**Analyse des postes de différents départements et bureaux financés
sur le compte d'appui**

Département	Nombre de postes examinés	Plan de travail				e-PAS ^a			
		R	P	N	N. C.	R	P	N	N. C.
Département des opérations de maintien de la paix	25	14	1	4	6	13		7	5
Département de l'appui aux missions	25	13	5	3	4	10	2	9	4
Département de la gestion	25	1	–	9	15	1	–	9	15
Bureau des services de contrôle interne	25	3	7	8	7	–	–	–	25
Département de la sûreté et de la sécurité	18	7	2	–	9	7	1	1	9
Bureau des affaires juridiques	15	2	2	7	4	2	3	6	4
Bureau des technologies de l'information et des communications	10	2	2	2	4	3	1	2	4
Cabinet du Secrétaire général	5	–	2	1	2	–	3	1	1
Département de l'information	4	4	–	–	–	4	–	–	–
Total	152	46	21	34	51	40	10	35	67
Pourcentage		30	14	22	34	26	7	23	44

Abréviations : R = en rapport avec le maintien de la paix; P = partiellement en rapport avec le maintien de la paix; N = sans rapport avec le maintien de la paix; N.C. = non communiqué.

^a e-PAS est le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

71. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont expliqué que sur les 50 postes examinés par le Comité, 22 avaient exclusivement des fonctions administratives et d'appui (dont 21 postes d'agents des services généraux). Les plans de travail de ces fonctionnaires auraient pu contenir davantage de précisions sur la manière dont les rôles et les responsabilités de chacun avaient directement trait aux fonctions d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les deux départements sont convenus que ce lien devait être davantage mis en évidence pour insister sur ce rôle d'appui dans les plans de travail individuels et e-PAS.

72. Le Bureau des affaires juridiques a expliqué qu'il était impossible de prévoir les demandes de services juridiques et que celles-ci devaient généralement être traitées au fur et à mesure qu'elles lui parvenaient. Il a indiqué qu'il ne pouvait pas consacrer des ressources spécifiques, telles que des postes, à des fonctions ou activités particulières et que tous les juristes de ceux de ses services dotés de ressources imputées sur le compte d'appui (Bureau du Conseiller juridique et Division des questions juridiques générales) pouvaient être amenés à connaître de n'importe quelle demande de conseil ou d'assistance juridique.

73. Le Bureau a également expliqué que les demandes reçues et les statistiques sur la charge de travail seraient de meilleurs indicateurs pour justifier l'allocation de ressources du compte d'appui au Bureau. Toutefois, sur la base des documents

fournis par le Bureau, le Comité a noté que de 1995 à 2009 le nombre de postes imputés sur le compte d'appui pour la Division des questions juridiques générales avait été multiplié par trois, passant de trois à neuf, alors que le temps passé à fournir un appui juridique aux opérations de maintien de la paix n'avait augmenté que de 3,7 % pendant la même période.

74. Le Département de la gestion a indiqué que les statistiques sur la charge de travail seraient un indicateur plus adapté pour déterminer si les ressources du compte d'appui étaient utilisées comme prévu. Le Comité n'a cependant pas pu déterminer la charge de travail explicitement liée au compte d'appui, car la Division des achats, pourtant donnée comme exemple par le Département de la gestion, n'a pas été en mesure de fournir les statistiques demandées.

75. Le Bureau des services de contrôle interne a expliqué qu'un examen de l'exécution détaillée du programme d'audit permettrait de faire apparaître la corrélation entre les postes et les produits. L'examen par le Comité du programme de travail de 17 postes de vérificateur pour l'exercice 2009/10 a confirmé qu'il était bien lié aux opérations de maintien de la paix. Le Comité a relevé que les postes d'appui administratif servaient, quelle que soit leur source de financement, à fournir un appui à tous les fonctionnaires de la Division de l'audit interne. Le personnel d'appui administratif occupant des postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix fournirait donc un appui à toutes les activités du Bureau des services de contrôle interne.

76. L'analyse susmentionnée et les informations et explications fournies dans ce cadre n'ont pas permis au Comité d'établir que les postes imputés sur le compte d'appui étaient bien utilisés aux fins prévues, à savoir l'appui aux opérations de maintien de la paix.

77. Le Comité recommande au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions : a) d'élaborer des critères clairs et précis pour les postes à imputer sur le compte d'appui aux fins de l'appui aux opérations de maintien de la paix; et b) de demander aux différents départements, qui ont des postes imputés sur le compte d'appui, de conserver tous les justificatifs nécessaires pour faciliter l'évaluation de ces postes et les activités connexes.

78. Les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions se sont d'autant plus félicités d'avoir la possibilité de contribuer directement au règlement de ces questions essentielles que la responsabilité d'appuyer les opérations de maintien de la paix leur incombait au premier chef.

79. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a fait observer que toutes les demandes de ressources, à affecter ou non à des postes, étaient examinées à la lumière de la décision prise par l'Assemblée générale et réaffirmée dans ses résolutions. Il a également indiqué que les instructions de 2008 du Contrôleur pour l'établissement du budget du compte d'appui de l'exercice 2009/10 imposait de justifier et d'analyser en détail les demandes de ressources, compte tenu notamment de la capacité d'absorption de la charge de travail, de la répartition de celle-ci et des responsabilités et fonctions effectivement assumées, ainsi que des facteurs, réels et projetés, déterminant la charge de travail, des statistiques de la charge de travail et des produits escomptés.

9. Budgétisation, dont la budgétisation axée sur les résultats

Budgétisation axée sur les résultats

80. La budgétisation axée sur les résultats peut être un outil extrêmement utile aux administrateurs d'une mission pour évaluer la qualité de leurs prestations au regard des produits escomptés et des coûts, et prendre des mesures correctives pour s'adapter à l'évolution de la situation et saisir les occasions d'améliorer la rentabilité de l'exécution. Pour être efficace, la budgétisation axée sur les résultats nécessite la définition d'objectifs clairs couvrant les principaux produits attendus pour l'exercice, l'établissement du coût de ces produits et le suivi régulier tout le long de l'exercice, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et le respect des coûts.

81. Dans son précédent rapport, le Comité a mis en lumière diverses lacunes du processus de budgétisation axée sur les résultats. Il a poursuivi son examen de ce mode de budgétisation pour l'exercice considéré.

Budgétisation axée sur les résultats – indicateurs de succès et produits

82. Bien qu'il ait par le passé insisté sur la nécessité de définir clairement les indicateurs de succès et les produits, le Comité a continué à constater des lacunes. Plusieurs indicateurs et produits de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB), du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) n'étaient ni propres à ces missions, ni mesurables. En outre, la réalisation de certains produits de la MINUL et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) dépendait d'événements sur lesquels ces missions n'avaient aucune influence.

83. Selon le Comité, le manque de formation du personnel est l'une des principales raisons expliquant la persistance des lacunes observées dans la définition des indicateurs de succès ou des produits. Les efforts consentis par la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions pour prodiguer aux missions une formation sur la budgétisation axée sur les résultats et un appui en la matière n'ont eu qu'un effet limité en raison de la forte rotation du personnel sur le terrain, notamment des coordonnateurs de la budgétisation axée sur les résultats des services organiques. Plus particulièrement, aucun cours de formation n'a été organisé à la MINUS depuis l'exercice 2007/08 et aucune formation officielle n'avait été offerte au personnel de l'UNSOA à la date de l'audit.

84. Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que toutes les missions améliorent le processus de formulation du cadre de budgétisation axée sur les résultats, en formant régulièrement leur personnel compétent au moyen par exemple d'une formation à distance ou selon d'autres modalités pratiques.

85. Le Département a expliqué que, dans toute la mesure possible et compte tenu de la complexité et de la nature changeante des missions, des effectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps seraient définis pour évaluer les résultats. Il n'en convenait pas moins qu'il fallait assurer en permanence

une formation à la budgétisation axée sur les résultats, et étudiait les moyens les plus efficaces de le faire, notamment l'organisation de stages de formation des formateurs et l'élaboration de formations en ligne.

Budgétisation axée sur les résultats : liens entre les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les crédits demandés

86. Dans le cadre d'une budgétisation axée sur les résultats, il est essentiel que le montant alloué à chaque produit soit déterminé sur la base de prévisions bien justifiées. Il est difficile, dans le cas contraire, de comparer le coût des produits aux prévisions et d'évaluer dans quelle mesure ces produits ont été réalisés de façon économique et rationnelle. Le Comité a examiné les liens entre les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les crédits demandés et a constaté que, sauf dans le cas des ressources affectées aux dépenses de personnel, ces liens faisaient défaut. Par exemple :

a) À la FNUOD, les produits prévus n'étaient pas chiffrés et les rapports entre le financement et les résultats n'étaient pas bien compris. Ainsi, la Mission ne connaissait pas le coût du déploiement d'une patrouille d'intervention rapide;

b) À l'UNFICYP, prévisions budgétaires et produits prévus n'étaient pas correctement liés. L'information de gestion n'avait pas été établie sur la base des rubriques et des produits figurant dans le budget et différait par conséquent de celle utilisée pour faire rapport à l'Assemblée générale. De plus, la Mission n'effectuait pas de suivi de ses réalisations en fonction de l'utilisation effective des crédits budgétaires. Des constatations du même ordre ont été faites à la MINURSO;

c) L'ONUCI n'avait pas fourni les données claires et susceptibles de faire l'objet d'un audit, qui auraient été nécessaires pour démontrer l'affectation correcte des crédits budgétaires aux produits prévus faisant défaut.

87. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a expliqué que c'était faute d'un système de comptabilité analytique adéquat que les prévisions budgétaires et les produits n'étaient pas rigoureusement et explicitement liés. Quoique certains principes de comptabilité analytique avaient été respectés lors de l'établissement du budget, s'agissant notamment de la formation et de l'information et des relations publiques, cela concernait moins de 1 % du budget approuvé des opérations de maintien de la paix.

88. Le Bureau a également fait observer que le Secrétaire général, au paragraphe 45 de son rapport sur la possibilité d'appliquer les principes de la comptabilité analytique au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, daté du 29 mars 2007, recommandait d'examiner la possibilité d'étendre la comptabilité analytique, en particulier l'enregistrement du temps de travail, aux activités de maintien de la paix et à d'autres activités de fond à une date ultérieure, après avoir fait le bilan de son application aux services d'appui dans le cadre du nouveau progiciel de gestion intégré.

Budgétisation axée sur les résultats : suivi en cours d'exercice des réalisations et de l'exécution du budget

89. Une méthode de budgétisation axée sur les résultats correctement gérée devrait prévoir un suivi continu des réalisations sur la base des indicateurs de succès et des produits, tenant compte notamment des incidences financières de tout changement

dans le déroulement des opérations, de manière à donner rapidement à la direction un aperçu des produits qui seront probablement exécutés au cours de l'exercice. Cela permettrait à la direction de prendre des mesures correctives pour maîtriser, par exemple, l'augmentation des dépenses associées à une activité donnée. Les missions n'assuraient cependant pas toutes un tel suivi et, même quand c'était le cas, elles n'effectuaient pas de comparaison avec les dépenses effectives. L'évaluation des coûts par rapport au cadre de budgétisation axée sur les résultats n'était conduite qu'après la fin de l'exercice et l'établissement du budget de l'exercice suivant.

90. À la BSLB, il n'existait pas de pratique normalisée concernant la collecte, la compilation et la publication régulières de données relatives à la budgétisation axée sur les résultats. Ce n'est qu'à la fin de chaque exercice que la BSLB collectait les données sur les réalisations et les produits exécutés et qu'elle réunissait les documents d'appui, afin de constituer un dossier de justificatifs des résultats annoncés dans le rapport sur l'exécution du budget.

91. À l'UNFICYP, les réalisations n'ont été recensées et consignées qu'après la fin de l'exercice, et les données les plus récentes sur l'exécution du budget dont disposait le Comité pour effectuer son contrôle concernaient l'exercice 2008/09. Aucun rapport de suivi des réalisations par rapport au cadre de budgétisation axée sur les résultats de l'exercice 2009/10 n'avait été préparé en cours d'exercice. Des constatations analogues ont été faites au sujet de l'ONUCI et de la MINURSO.

92. Les instructions budgétaires du Contrôleur comprenaient les formulaires nécessaires pour préparer le rapport sur l'exécution du budget et pour constituer le dossier de justificatifs, en vue d'établir une piste d'audit. Le Siège n'avait toutefois pas formulé de directives concernant le suivi continu des données sur l'exécution du budget par rapport au cadre de budgétisation axée sur les résultats.

93. Le Comité recommande au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de prendre conjointement des mesures visant à garantir que les missions collectent, analysent, compilent et publient régulièrement les données relatives à la budgétisation axée sur les résultats nécessaires à la gestion interne.

94. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que les méthodes de collecte, de compilation et de publication des données relatives à la budgétisation axée sur les résultats variaient d'une mission à l'autre et que la question du dossier de justificatifs continuerait de figurer parmi les thèmes couverts par sa formation sur la budgétisation axée sur les résultats destinée aux missions. Selon le Département, la BSLB, l'ONUCI, et l'UNFICYP ont adopté des méthodes visant à améliorer l'efficacité du suivi des produits et des indicateurs de succès.

Autres éléments de la budgétisation : transports aériens et terrestres

95. Il y avait pour certaines catégories de dépenses des écarts importants entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives parce que les méthodes de budgétisation employées n'étaient pas appropriées et que les actifs existants, notamment ceux qui avaient été reçus à titre de don, n'avaient pas tous été pris en compte lors de l'établissement des prévisions d'achat.

96. À la MINUT, par exemple, on avait inscrit au budget de l'exercice 2009/10, pour deux avions, un total de 1 488 heures de vol (puis, après révision, 1 400), à comparer aux 787 heures de vol effectives, soit une baisse de 56 % par rapport aux

prévisions. De plus, le nombre d'heures de vol planifiées pour ces deux avions était de 1 022, chiffre nettement inférieur à celui prévu au budget, alors que les contrats conclus portaient sur un total de 1 200 heures.

97. À la MINUAD, les 1 295 véhicules donnés par la Mission de l'Union africaine au Soudan en avril 2008 n'avaient pas été pris en compte dans les dépenses prévues au titre des véhicules lors des exercices 2008/09 et 2009/10. Plus de 600 véhicules de ce parc étaient toujours utilisés. Le montant inscrit au budget 2009/10 au titre des achats était de 4,69 millions de dollars; sur cette somme, 700 000 dollars ont été réaffectés à d'autres rubriques.

98. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander : a) à la MINUT d'évaluer la pertinence des hypothèses qui servent de base à ses prévisions budgétaires concernant les transports aériens; et b) à la MINUAD de tenir compte, dans ses prévisions budgétaires, des véhicules reçus à titre de don.

99. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que les 1 488 heures de vol inscrites au budget avaient été calculées en supposant qu'il serait nécessaire d'exploiter des vols réguliers à destination des aéroports de Denpasar et de Darwin, alors qu'un examen ultérieur devait faire ressortir l'impossibilité d'effectuer des vols à destination de Denpasar. Le Département a indiqué que le prochain projet de budget en tiendrait compte. Il a également fait observer que les véhicules donnés par la Mission de l'Union africaine au Soudan avaient été comptabilisés en tant qu'actifs de la MINUAD dans le cadre de la préparation des budgets des exercices 2010/11 et 2011/12, ce qui a eu pour effet de réduire les ressources demandées.

Exécution du budget : projets à effet rapide

100. Les dépenses inscrites au budget de l'exercice 2009/10 au titre des projets à effet rapide s'élevaient à 12,5 millions de dollars. Toutefois, dans de nombreuses missions, les taux d'exécution et de décaissement concernant les projets à effet rapide étaient faibles; une constatation analogue avait été formulée à l'issue d'audits antérieurs. Le tableau II.8 en fournit quelques exemples.

Tableau II.8

Exemples de faibles taux d'exécution et de décaissement concernant les projets à effet rapide et utilisation des crédits à ce titre au 30 juin 2010

<i>Mission</i>	<i>Nombre de projets approuvés ou prévus</i>	<i>Nombre de projets exécutés</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage)</i>	<i>Crédits ouverts au titre des projets à effet rapide</i>	<i>Montants décaissés</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Taux de décaissement par rapport au budget (pourcentage)</i>	<i>Taux de dépenses par rapport au budget (pourcentage)</i>
MINUAD	205	2	1	4 000 000	118 403	3 878 048	3	100
MINUSTAH	143	19	13	3 000 000	419 340	2 580 660	14	100
MINUL	49	2	4	1 000 000	0	999 992	0	100
MINURCAT	27	7	26	1 000 000	123 853	323 549	12	45
MONUSCO	80	19	24	1 000 000	529 351	455 776	53	99

Note : En dollars des États-Unis. Chiffres fondés sur les données figurant dans les lettres d'observations sur le contrôle des missions concernées au titre de l'exercice 2009/10.

101. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que les retards constatés et la sous-utilisation des crédits étaient imputables à des difficultés opérationnelles, telles que les restrictions résultant de mesures de sécurité, la faible capacité des partenaires opérationnels, les retards pris par ces derniers, l'augmentation de la charge de travail des membres du personnel en raison de leur nombre limité, ainsi que des circonstances indépendantes de la volonté des missions.

102. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à toutes les missions d'augmenter le taux d'exécution des projets à effet rapide.

103. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que : a) la MINUAD s'était attaquée à ce problème en examinant et en révisant les directives en la matière, en entreprenant une évaluation globale de l'exécution des projets à effet rapide, en engageant un conseiller chargé d'évaluer la mise en œuvre de ces projets, en mettant au point un formulaire d'évaluation de la capacité des agents d'exécution et en le distribuant aux responsables des projets à effet rapide; b) la MINURCAT s'employait à mener à bien dans les meilleurs délais l'ensemble des projets à effet rapide et soumettrait tous les rapports requis d'ici au 31 décembre 2010; et c) la MINUL avait entrepris, aux échelons local et central, de larges consultations dont elle examinait les conclusions en vue de mettre au point une liste finale de projets qu'elle présenterait à l'équipe chargée des projets à effet rapide. La Mission avait fait des progrès dans la gestion des projets à effet rapide depuis le début de l'exercice.

10. Plan de retrait de la MINURCAT

104. Le 15 janvier 2010, le gouvernement hôte a annoncé qu'il comptait demander à la MINURCAT d'achever son mandat et de quitter le Tchad. Le 25 mai, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 1923 (2010), de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 31 décembre 2010 et de liquider celle-ci au 30 avril 2011. La MINURCAT s'emploie donc à appliquer cette décision.

105. Le Comité a examiné les plans établis par la Mission en vue de se retirer en bon ordre du Tchad et de garantir la protection et la réalisation des biens des Nations Unies. Il s'est également penché sur les incidences financières et opérationnelles du plan de retrait de la MINURCAT et des mesures que celle-ci prévoyait de prendre, notamment en ce qui concerne le contrôle et la liquidation des biens en sa possession, l'information sur sa clôture à faire figurer dans les états financiers annuels, le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans de retrait progressif et de liquidation, les incidences budgétaires de sa clôture, et la question de savoir s'il était prévu de dresser la liste des enseignements à tirer de l'expérience.

Mesures prises par la MINURCAT

106. Le Comité a noté que la Mission avait pris des mesures immédiates, dès janvier 2010, pour examiner ses opérations et mettre fin à tous ses investissements et activités non indispensables. La MINURCAT avait mis en place un plan de retrait en deux temps, commençant par une phase de retrait progressif, qui comprendrait le départ des effectifs militaires et de Police des Nations Unies et devait durer jusqu'à la fin du mandat de la Mission, le 31 décembre 2010, et suivie par une phase de liquidation destinée à achever l'évacuation du personnel et du matériel. Les plans de retrait et de liquidation étaient étayés par des plans opérationnels détaillés établis

pour chacun des principaux aspects des activités de la Mission, y compris le retrait des troupes et la liquidation des biens. Le plan de retrait prévoyait le retrait organisé des bases avant de la Mission et le repli du personnel et du matériel dans les bases d'Abéché et de N'Djamena, et le plan de liquidation, l'écoulement des biens et la fermeture des bases de la Mission.

107. Au 30 juin 2010, la MINURCAT possédait des biens durables d'un coût historique à peine inférieur à 150 millions de dollars, dont plus de la moitié avaient été acquis au cours de l'exercice 2009/10. Le Comité, ayant examiné les plans de protection et de réalisation de ces biens établis par la Mission, a jugé qu'ils étaient judicieux et proportionnés aux objectifs.

Données sur la clôture de la MINURCAT devant figurer dans les états financiers

108. La note 2 a) i) relative aux états financiers précise que ceux-ci doivent être établis suivant la convention de la continuité des activités et qu'il convient de signaler et de justifier toute exception à cette règle. Une organisation est généralement considérée comme opérant dans la continuité s'il est raisonnablement certain qu'elle restera en activité pendant au moins un an à compter de la date d'arrêt des comptes. Or, la mission de la MINURCAT s'achèvera le 30 avril 2011, soit environ 10 mois après cette date, mais la clôture de la Mission et les conséquences financières qui en découleront ne sont pas mentionnées dans les états financiers pour 2009/10.

109. Le Comité recommande qu'à l'avenir, lorsque le Conseil de sécurité aura approuvé la terminaison du mandat d'une mission, l'Administration l'indique dans les états financiers et en estime le mieux possible l'incidence financière.

110. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité et fait observer que la fermeture de la Mission n'avait aucune incidence sur la valeur des biens, du passif et du solde du fonds de la MINURCAT au 30 juin 2010.

Suivi de la mise en œuvre des plans de retrait et de liquidation

111. Le Comité n'a pas trouvé de véritable évaluation des risques liés à l'exécution des nombreuses activités nécessaires en vue du retrait et de la liquidation de la Mission, ni de plan de réduction de ces risques, et il estime que la direction devrait se pencher sur celles de ces activités qui sont indispensables et dont l'exécution risque d'être compromise.

112. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions détermine quels sont les risques majeurs qui pèsent sur l'exécution du plan de retrait et de liquidation et réunisse des données y relatives. Ces informations devraient ensuite être soumises chaque semaine à la direction, pour examen.

113. Le Département de l'appui aux missions a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle les missions en voie de clôture devraient établir un plan d'estimation et de réduction des risques pour chacune des principales activités de retrait et de liquidation, lequel serait ensuite soumis à la direction, pour examen. La MINURCAT a confirmé qu'elle avait aussi appliqué cette recommandation.

Budgétisation des phases du retrait

114. L'Assemblée générale a approuvé le budget de la MINURCAT pour l'exercice 2009/10 dans sa résolution 64/286 en partant du principe que la Mission resterait opérationnelle tout au long de l'exercice; ce budget ne prévoit donc pas de dépenses de retrait et de liquidation.

115. Le budget 2010/11 devait permettre de financer trois types de dépenses :

a) Les dépenses liées à la poursuite des activités opérationnelles de la MINURCAT jusqu'au 31 décembre 2010;

b) Les dépenses liées à la mise en œuvre du plan de retrait engagées jusqu'au 31 décembre 2010 (notamment celles liées au repli vers les bases d'Abéché et de N'Djamena et à l'obtention et au chargement des conteneurs dans lesquels le matériel sera transporté);

c) Les dépenses engagées jusqu'au 30 avril 2011 pour la liquidation de la Mission, par exemple les frais de transport et de liquidation. Tous frais résiduels engagés après le 30 avril 2011 seront comptabilisés comme dépenses d'une mission terminée, conformément aux arrangements habituels en matière de maintien de la paix.

116. Afin de refléter la réalité des opérations et la différence de nature entre les dépenses engagées pendant la phase opérationnelle et les phases de retrait et de liquidation, le Comité souhaite que chacune de ces phases soit dotée d'un budget distinct, dont l'exécution fera l'objet d'un rapport, de manière à accroître la transparence et la responsabilisation.

117. L'Administration a expliqué que le budget de la MINURCAT pour 2010/11, présenté à l'Assemblée générale dans le rapport pertinent du Secrétaire général (A/65/487), distinguait les dépenses de la période de fonctionnement de la Mission et celles de la période de liquidation. Elle estime que les dépenses liées au retrait se rattachent à la période de fonctionnement qui va jusqu'à la fin de la Mission, comme cela a été fait pour les budgets d'autres missions en phases de retrait et de liquidation.

Bilan d'exécution

118. S'il existait des règles claires régissant la liquidation des missions à leur clôture, l'établissement d'un plan de retrait ne faisait pas l'objet de directives détaillées, même si les opérations de maintien de la paix, suivant une recommandation antérieure du Comité, avaient tiré les enseignements de la reconfiguration de la MINUK en 2008/09. Faute de directives générales sur l'établissement et l'exécution d'un plan de retrait, la MINURCAT s'est vue contrainte de définir sa propre stratégie de départ.

119. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions dresse soigneusement le bilan d'exécution des plans de retrait et de liquidation de la MINURCAT et un relevé des enseignements à en tirer. Les principaux acquis de l'expérience devraient être utilisés pour réviser les directives en matière de liquidation, s'il y a lieu, et pour établir des règles claires régissant l'élaboration et l'exécution d'un plan de retrait, afin de permettre aux missions en voie de clôture de poursuivre leurs activités de fond et de faciliter leur retrait en bon ordre.

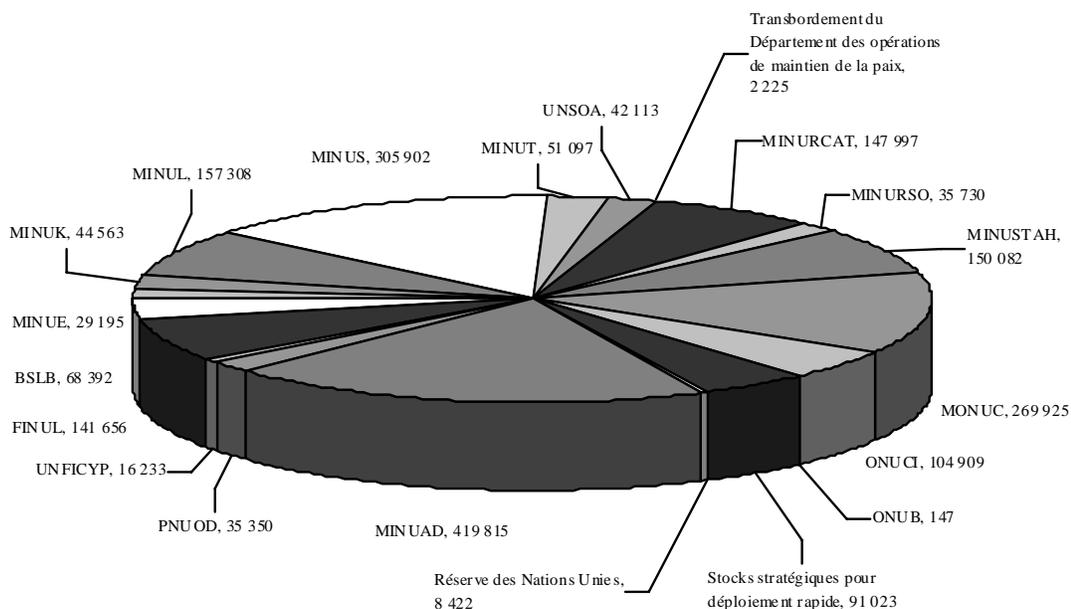
120. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que les rapports de fin de mission portaient sur les réalisations, les problèmes rencontrés et les enseignements tirés sur la durée de la mission et qu'on y dressait notamment le bilan de l'exécution du plan de liquidation. Ces rapports sont examinés par l'Administration et les enseignements qui en sont tirés sont par la suite pris en considération lors de la liquidation d'autres missions et de la révision des manuels de procédure, dont le manuel de liquidation. Le Comité salue les mesures prises par le Département pour tirer les enseignements des missions grâce aux rapports de fin de mission, et il estime qu'il serait utile d'examiner aussi les avantages obtenus par la MINURCAT grâce à l'établissement d'un plan de retrait.

11. Biens durables

121. Ainsi qu'il est indiqué à la note 13 relative aux états financiers, la valeur des biens durables s'élevait à 2,12 milliards de dollars, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente. Ce sont la MINUAD (419,81 millions de dollars), la MINUS (305,9 millions de dollars) et la MONUSCO (269,92 millions de dollars) qui disposaient de la plus grosse proportion de biens durables (voir la figure II.1).

Figure II.1
Biens durables des missions, au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)



Note : D'après le relevé de fin d'exercice établi par le Département de l'appui aux missions pour l'exercice 2009/10.

122. Dans son rapport précédent, le Comité avait relevé des carences dans la gestion et le contrôle des biens durables, en particulier le caractère incomplet des vérifications des inventaires physiques, le fait que les écarts ne sont pas analysés en temps voulu, les retards constatés dans la comptabilisation en pertes et la liquidation des biens, et les ratios de stocks dépassant les plafonds qui avaient été fixés en vue de limiter les excédents.

123. Durant la période considérée, l'Administration a pris des mesures pour améliorer la gestion des biens durables afin de répondre aux préoccupations que le Comité avait exprimées. Ainsi a-t-elle notamment :

a) Publié des consignes et des directives ordonnant aux missions d'améliorer la gestion de leurs biens durables, parmi lesquelles les directives du Département de l'appui aux missions relatives à l'entreposage et des instructions sur l'établissement d'un plan de gestion des biens et d'un système de mesure des résultats obtenus;

b) Créé un nouveau dispositif de gestion des biens et un système de mesure des résultats obtenus;

c) Défini, dans le système de mesure des résultats obtenus, un indicateur clef à utiliser lors des vérifications de l'inventaire physique des biens durables, l'objectif fixé étant de 100 % et le taux de risque tolérable, de 10 %;

d) Ordonné aux missions d'établir des rapports mensuels d'analyse des écarts;

e) Utilisé des indicateurs clefs des résultats afin de s'assurer que les missions prenaient les mesures nécessaires pour terminer sans tarder la liquidation des biens.

124. Malgré les mesures prises par l'Administration, dont il reconnaît que l'effet ne saurait se faire sentir immédiatement, le Comité a continué de relever les mêmes lacunes que celles qu'il avait déjà soulignées dans ses précédents rapports, notamment :

a) Le caractère incomplet des données concernant les biens durables;

b) Les caractères incomplets des vérifications des inventaires physiques, les retards dans la liquidation des biens et dans l'explication des écarts, en particulier pour les biens non localisés (« introuvables »);

c) L'insuffisance de la séparation des fonctions.

Déclaration des actifs à comptabiliser en pertes ou à liquider

125. À la note 13 relative aux états financiers, il est indiqué que la valeur des biens durables est égale à 2,12 milliards de dollars; toutefois, ce montant comprend la valeur des biens à comptabiliser en pertes (75,46 millions de dollars) et celle des biens à liquider (55,65 millions de dollars), qui ne sont pas données séparément. Eu égard à la nature des biens en attente de comptabilisation en pertes et des biens en attente de liquidation, et compte tenu notamment du fait que les premiers n'ont plus aucune utilité opérationnelle, le Comité estime qu'il serait judicieux de les faire apparaître séparément afin que les informations concernant les biens durables soient présentées plus clairement et soient plus faciles à comprendre. Le Département de l'appui aux missions et le Bureau de la planification des programmes, du budget et

de la comptabilité ont souscrit à la recommandation du Comité et modifié la note 13 en conséquence.

Vérification de l'inventaire physique

126. Dans son rapport précédent [A/64/5 (Vol. II)], le Comité s'était déclaré préoccupé par l'insuffisance des vérifications des inventaires physiques des biens durables et avait recommandé que le Département de l'appui aux missions s'assure que des vérifications complètes et détaillées étaient effectuées pour justifier le montant des biens durables indiqué dans les notes relatives aux états financiers.

127. D'après les rapports sur les résultats obtenus par le Département, 12 missions en cours et la Base de soutien logistique des Nations Unies ont procédé en 2009/10 à des vérifications portant sur plus de 90 % de leurs biens durables, et les taux de la MINUK et de la MINUAD atteignaient respectivement 79 % et 85 %. Si le Comité a noté une amélioration des taux de vérification des inventaires physiques au cours des quatre dernières années, il estime néanmoins que ces vérifications doivent impérativement être exhaustives et détaillées si l'on veut gérer correctement les biens de l'Organisation, appliquer le principe de responsabilité à cette gestion et garantir que les informations sur les biens durables présentées dans les états financiers sont complètes et exactes. Partant, il engage l'Administration à prendre des mesures supplémentaires pour relever le taux de vérification de certaines missions.

128. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que : a) l'insuffisance du taux de vérification de la MINUAD s'expliquait par la complexité des activités d'une mission durant la phase de démarrage et par le nombre élevé de postes ayant trait à la gestion du matériel qui étaient restés vacants; b) à la MINUK, la vérification aurait dû porter sur des biens que le Contrôleur avait autorisé la Mission à exclure des vérifications parce qu'ils étaient en attente de remise à des organismes ne faisant pas partie du système des Nations Unies et leur vente n'avait pas encore été conclue.

Analyse des écarts

129. Dans son rapport précédent, le Comité avait souligné que de nombreux écarts avaient été relevés lors des vérifications des inventaires physiques (en particulier pour les biens « introuvables ») et que ces écarts n'avaient pas été expliqués avec diligence. Il avait recommandé une nouvelle fois que les missions analysent sans tarder les écarts concernant les biens durables et prennent les mesures qui s'imposent pour que leurs registres soient fiables et exacts. Durant la période considérée, le Comité a néanmoins continué de relever les mêmes lacunes dans toutes les missions, à savoir :

a) Certains biens étaient introuvables. Dans son rapport sur le suivi de l'explication des écarts, le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'au 30 juin 2010, 8 365 biens d'une valeur de 30,78 millions de dollars, étaient introuvables (voir tableau II.9). Après en avoir parlé avec le Comité, le Département a pris des mesures pour régler le problème, et au 16 novembre 2010, le Comité avait été informé qu'il ne restait plus que 5 750 pièces introuvables, qui représentaient une valeur de 19,84 millions de dollars (soit une réduction de 35,54 % en termes de valeur). Le Département a fait observer que le fait que ces biens avaient été classés introuvables dans le système de gestion des biens ne signifiait pas qu'ils étaient

perdus, mais, comme il n'a pas pu dénombrer avec exactitude les biens qui étaient perdus au moment de l'audit, il était difficile de déterminer quel effet cela pourrait avoir sur le montant de 2,12 millions donné dans les notes relatives aux états financiers;

b) Les écarts n'étaient pas expliqués en temps voulu. Il est ressorti du rapport du Département de l'appui aux missions sur le suivi de l'explication des écarts qu'au 30 juin 2010, 62 050 écarts avaient été recensés (voir tableau II.10), dont seuls 18 080 (soit 30 %) avaient été expliqués. Sur les 43 242 écarts restants, 19 518 avaient été analysés mais non expliqués et 23 724 n'avaient pas encore été analysés. Ce que le Comité a constaté dans les missions correspond exactement à cette situation. Ainsi, à la MINUAD, l'état de 2 808 biens était resté en attente d'éclaircissement pendant plus de 30 jours, voire, pour certains, 352 jours. Des problèmes semblables ont été relevés dans les registres de la MINUK, la MINUL, la MINUS et l'UNSOA. Si les écarts ne sont pas expliqués sans tarder, cela compromet l'application du principe de responsabilité en matière de gestion des biens durables et risque de conduire à la présentation de données inexactes concernant ceux-ci dans les notes relatives aux états financiers.

Tableau II.9

Biens introuvables dans les missions de maintien de la paix

Mission	Au 1 ^{er} juillet 2010		Au 16 novembre 2010		Diminution	
	Nombre d'articles	Valeur ^a	Nombre d'articles	Valeur ^a	Nombre d'articles	Valeur ^a
MINUS	3 110	11 186 270	2 092	8 270 679	1 018	2 915 591
MINUL	1 646	4 210 707	568	1 362 548	1 078	2 848 159
MINUSTAH	829	2 304 610	1 389	2 465 475	(560)	(160 865)
MINUAD	709	6 453 629	480	4 035 410	229	2 418 219
ONUCI	540	1 376 235	404	967 480	136	408 755
MINUT	396	837 728	223	475 368	173	362 360
MINURCAT	360	1 357 414	312	1 017 329	48	340 085
MINUK	346	1 011 449	174	433 473	172	577 976
FINUL	275	1 409 668	40	319 277	235	1 090 391
UNFICYP	48	79 274	9	37 989	39	41 285
MONUSCO	36	356 504	24	340 942	12	15 562
UNSOA	33	87 197	12	37 363	21	49 834
FNUOD	27	55 502	19	42 173	8	13 329
MINURSO	5	47 948	4	40 948	1	7 000
BSLB	4	10 037	0	0	4	10 037
SDS	1	3 005	0	0	1	3 005
Total	8 365	30 787 178	5 750	19 846 454	2 615	10 940 724

Note : D'après le document fourni par la Division du soutien logistique.

^a En dollars des États-Unis

Tableau II.10
Explication des écarts constatés lors des vérifications des inventaires physiques, au 1^{er} juillet 2010

Catégorie	Écarts constatés lors des vérifications des inventaires physiques							
	Total		En attente d'analyse par l'unité à comptabilité autonome		Expliqué par l'unité à comptabilité autonome		Analysé par l'unité à comptabilité autonome	
	Nombre d'articles	%	Nombre d'articles	%	Nombre d'articles	%	Nombre d'articles	%
Données incohérentes	3 116	5	1 452	6	–	–	1 664	8
Statut différent	3 657	6	1 484	6	1 229	7	944	5
Utilisateur différent	6 833	11	2 520	11	1 397	7	2 916	15
Trouvé ailleurs	39 792	64	10 392	44	16 182	86	13 218	68
Encore introuvable	8 652	14	7 876	33	–	–	776	4
Total	62 050		23 724		18 808		19 518	

Note : D'après les informations fournies par le Département de l'appui aux missions.

130. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions ordonne à toutes les missions : a) d'effectuer des vérifications complètes et détaillées de leur inventaire physique des biens durables; b) de faire tout leur possible pour déterminer les raisons pour lesquelles certains biens sont introuvables; c) d'expliquer les écarts dans les plus brefs délais, afin de garantir l'exactitude des données relatives aux biens durables.

131. Le Département a fait observer qu'en raison des contraintes opérationnelles et des conditions de sécurité qui régnaient dans de nombreuses missions, il n'était pas toujours possible de tout vérifier. Le Comité estime toutefois que procéder à pareille vérification améliorerait la transparence et la responsabilisation et, constatant que le Département a indiqué que sept missions le faisaient déjà, il encourage l'Administration à tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

132. Le Département a également fait observer que : a) les écarts constatés lors de la prise d'inventaire qui pourraient représenter une perte étaient infimes et la valeur réelle des biens comptabilisés en pertes ou perdus n'avait aucune importance; b) les missions avaient adopté une pratique standard selon laquelle le Groupe de contrôle du matériel et des stocks établissait des rapports mensuels sur les écarts et les présentait aux unités à comptabilité autonome pour qu'elles les analysent; c) la MINUS éliminait les écarts constatés au cours des vérifications des inventaires afin de garantir l'exactitude des informations enregistrées dans le système Galileo; d) à la MINUK, le nombre de biens durables introuvables était tombé de 148 (représentant une valeur de 714 409 dollars) à 135 (représentant une valeur de 376 265,68 dollars); e) à la MINUAD, un plan d'action avait été établi pour parvenir à ce que la vérification de l'inventaire physique des biens de la mission soit complète, et une équipe de travail conjointe avait été créée pour accélérer ce processus; f) la MINUL progressait dans l'élimination des écarts relevés au cours des vérifications, afin de garantir l'exactitude des informations figurant dans le système Galileo.

Séparation des fonctions

133. Une bonne séparation des fonctions fait partie intégrante des contrôles internes destinés à protéger les biens et à garantir, dans toute la mesure du possible, l'exactitude et la fiabilité des montants indiqués dans les états financiers. D'après l'analyse effectuée par le Comité des données trouvées dans Business Object (un système de remontée de l'information), 103 035 bons de remise de biens ont été établis au cours de l'exercice 2009/10 dans 14 missions en cours et à la Base de soutien logistique des Nations Unies. Pour 75 054 des biens remis, soit 73 % du total, les fonctions d'approbation, de distribution et de réception n'étaient pas séparées, et pour 1 954 de ces biens (d'une valeur totale de 18,64 millions de dollars), c'est la même personne qui était chargée de ces fonctions (voir l'annexe VI). Or, ce regroupement de fonctions augmente le risque de voir des irrégularités se produire et passer inaperçues.

134. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions ordonne à toutes les missions de séparer comme il convient les fonctions d'approbation, de distribution et de réception des biens durables, afin d'éviter que la même personne en soit chargée ou, en cas d'impossibilité, d'envisager de mettre en place d'autres moyens de contrôle.

135. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que lorsque les missions de maintien de la paix utilisaient des entrepôts éloignés les uns des autres et que (surtout dans les petites missions) le nombre de personnes affectées à l'entreposage était réduit, l'amélioration de la séparation des fonctions nécessiterait une augmentation disproportionnée des ressources par rapport au risque de pertes. Il a en outre estimé que le système Galileo de gestion des stocks était un moyen fiable d'enregistrer les mouvements, qui se prêtait bien aux vérifications et s'était avéré efficace pour réduire les risques. Dans tous les cas, le matériel qui avait été approuvé pour distribution, distribué et reçu était placé sous la responsabilité personnelle de l'utilisateur et faisait l'objet de contrôles internes, notamment une vérification annuelle de l'inventaire physique, des formalités de retrait et les processus de comptabilisation en pertes et de liquidation. Exiger de toutes les missions qu'elles respectent à cent pour cent les exigences de séparation des fonctions n'avait donc semblé ni faisable ni économique du point de vue de la gestion.

136. Le Comité reste d'avis qu'une bonne séparation des fonctions est un outil de contrôle indispensable, surtout s'agissant de biens portables ou de grande valeur.

Délai de comptabilisation en pertes et de cession des biens

137. Le Comité a noté que dans certains cas, la comptabilisation en pertes et la liquidation de biens avaient été considérablement retardées, et que ce problème touchait toutes les missions, comme il ressort des exemples suivants :

a) Alors que le mandat de la MINUEE s'est achevé le 31 juillet 2008, 5 200 biens, d'une valeur estimée à 18,64 millions de dollars, n'avaient toujours pas été comptabilisés en pertes et 3 568 biens d'une valeur de 8,62 millions de dollars restaient en attente de liquidation;

b) À la MINUS, au 3 août 2010, 509 biens d'une valeur de 2,65 millions de dollars étaient en attente de comptabilisation en pertes ou de liquidation depuis plus de 12 mois;

c) À la Base de soutien logistique des Nations Unies, 40 biens, d'une valeur estimée à 2,70 millions de dollars, étaient restés en attente de comptabilisation en pertes pendant plus de six mois, le maximum étant 596 jours. De surcroît, 1 188 biens, d'une valeur de 4,86 millions de dollars et dont la comptabilisation en pertes avait été approuvée, étaient toujours en attente de liquidation. Des constatations analogues ont été faites à la MINUSTAH, la MINUK, la MINUL et la MINUT.

138. Le Comité recommande de nouveau que l'Administration exerce un contrôle plus serré sur la comptabilisation en pertes et la liquidation de biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour que les cas en souffrance soient réglés rapidement.

139. Le Département de l'appui aux missions a fait les observations suivantes : a) ces trois dernières années, il a abordé ces questions dans les directives annuelles sur la gestion des biens adressées aux missions et il suivait les mesures prises pour terminer rapidement la liquidation des biens au moyen d'indicateurs clefs des résultats du système de mesure des résultats applicable aux biens; b) à la MINUEE, les ventes sur le marché sont interdites et le gouvernement hôte a refusé d'accepter les biens qui lui avaient été offerts; c) la MINUEE a donc dû envoyer en toute hâte la plupart de ses biens qu'elle aurait normalement cédés sur place, à la Base de soutien logistique des Nations Unies et à d'autres missions; d) il a fallu un temps considérable pour trier, répertorier, emballer, traiter, récupérer et décontaminer le matériel, ce qui a ralenti les procédures de comptabilisation en pertes et de liquidation. Cela étant, les missions prenaient des mesures pour terminer rapidement ces opérations.

140. Le Département a ajouté que : a) à la MINUK, le nombre de biens en attente de comptabilisation en pertes ou de liquidation recensés durant l'audit avait été réduit de 61 % au 12 octobre 2010; b) la MINUS formait son personnel à l'utilisation des fonctions de création de lots du système Galileo, ce qui devait être achevé au 31 décembre 2010; c) la MINUT, la MINUL et la MINUSTAH avaient pris des mesures visant à coordonner le travail des différentes sections qui s'occupaient de la comptabilisation en pertes et de la liquidation de matériel, afin de faciliter le respect du calendrier établi pour la liquidation des biens; d) la Base de soutien logistique des Nations Unies avait adopté une méthode de liquidation séquentielle, qui consistait à chercher d'abord à vendre les biens puis à les cannibaliser, puis à les mettre au rebut.

Réception et inspection

141. Le processus de réception et d'inspection joue un rôle important dans le contrôle du matériel appartenant à L'ONU. Le groupe de réception et d'inspection de chaque mission reçoit, inspecte et certifie l'acceptation ou le refus des fournitures et du matériel livrés à la mission. Une fois que le processus de réception et d'inspection est terminé, l'article est ajouté à l'inventaire de la mission et enregistré dans le système de contrôle du matériel des missions ou dans le système Galileo. Le Comité a relevé certaines lacunes dans ce processus. Ainsi, à la MINUAD, 761 biens, d'une valeur de 4,48 millions de dollars, reçus de la MINUS avaient été enregistrés dans Galileo sans que le groupe de réception et d'inspection ait été consulté. En outre, les rapports d'inspection et de réception ne précisaient pas l'état ni le statut de 6 037 biens, d'une valeur estimée à 21,29 millions de dollars, sur lesquels 494, dont la valeur était estimée à 1,33 million de dollars, étaient en

mauvais état et n'avaient jamais été utilisés depuis qu'ils avaient été livrés à la MINUAD.

142. Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, d'ordonner à la MINUAD d'effectuer les procédures de réception et d'inspection sans prendre de retard et d'enregistrer toutes les informations demandées dans le système Galileo.

143. Le Département a fait observer que la MINUAD avait donné suite à cette recommandation en procédant, en juillet 2010, à une vérification conjointe de l'inventaire physique des biens transférés, et que la mise à jour de ses inventaires au moyen de bordereaux de réception et d'inspection était en cours. La MINUAD avait également créé une équipe spéciale de vérification des biens, chargée de procéder à un contrôle exhaustif des transferts de biens entre les missions.

Ratios des stocks et excédents

144. Il est important que les missions disposent de stocks suffisants pour pouvoir mener à bien leur mandat. Toutefois, il importe également d'éviter d'avoir de trop gros stocks, qui risquent d'être une mauvaise utilisation des ressources, compte tenu des dépenses liées à leur achat et à leur entretien et du risque d'obsolescence. Dans ses deux derniers rapports [A/64/5 (Vol. II) et A/63/5 (Vol. II)], le Comité avait recommandé à l'Administration d'examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues. Durant l'exercice considéré, les stocks sont restés à des niveaux élevés dans l'ensemble des missions.

145. Les directives du Département de l'appui aux missions fixent pour chaque catégorie de bien un ratio des stocks compris entre 0 et 25 %. D'autre part, le Département impose aux missions de signaler comme excédentaires, dans la base de données, les stocks de tous les biens durables en surnombre. À la fin de l'exercice 2009/10, on comptait dans 13 missions en cours (UNSOA exclue) et à la Base de soutien logistique 58 806 biens surstockés dont seulement 5 639 avaient été signalés comme étant excédentaires. Il n'existait pas de seuil précis au-delà duquel un article surstocké était considéré comme excédentaire. Par ailleurs, le ratio général des stocks (c'est-à-dire le ratio entre le total des stocks et le total des actifs) de la MINUAD était de 51 % et celui de la MINURCAT de 45 %, chiffres qui dépassent tous les deux le plafond établi (voir tableau II.11). Il s'ensuit que pour certaines catégories de biens, les ratios des stocks sont sensiblement supérieurs aux ratios établis les plus élevés.

Tableau II.11

Ratio des stocks et biens en excédent de 13 missions et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, au 1^{er} juillet 2010

<i>Mission</i>	<i>Indicateur clef des résultats : pourcentage des biens en stock</i>	<i>Surstockage</i>	<i>Biens déclarés comme étant excédentaires</i>
MINUAD	51	26 520	3 576
MINURCAT	45	6 750	313
MINUS	27	8 193	565

<i>Mission</i>	<i>Indicateur clef des résultats : pourcentage des biens en stock</i>	<i>Surstockage</i>	<i>Biens déclarés comme étant excédentaires</i>
MINUSTAH	22	4 706	16
ONUCI	21	2 122	506
MONUSCO	20	5 275	119
BSLB	20	700	0
MINUK	17	745	198
MINUL	15	1 683	3
MINUT	14	646	151
MINURSO	13	297	21
FNUOD	13	337	1
FINUL	11	681	161
UNFICYP	9	151	9
Total		58 806	5 639

Note : D'après le rapport du Bureau de la planification et du budget sur les ratios de stocks de la Division du soutien logistique au 1^{er} juillet 2010.

146. Le Comité a également relevé les lacunes suivantes dans la gestion des stocks :

a) À la Base de soutien logistique de Brindisi, 10 catégories de biens, d'une valeur estimée à 1,13 million de dollars, étaient en stock pendant très longtemps (jusqu'à 1 799 jours). Cela n'a pas empêché la Base d'acheter pour 1,23 million de dollars de biens appartenant aux mêmes catégories. Au 30 juillet 2010, les biens nouvellement acquis étaient restés inutilisés jusqu'à 462 jours, et 18 d'entre eux, d'une valeur estimée à 407 816 dollars, étaient restés en stock pendant plus d'un an et avaient dépassé leur durée de vie normale;

b) La MINUAD n'avait pas établi ses propres ratios des stocks pour chaque catégorie d'articles, et les ratios fixés pour 303 catégories génériques dépassaient les plafonds établis par le Département de l'appui aux missions. En outre, 21 093 biens (soit environ 51 % du total), d'une valeur estimée à 106,38 millions de dollars, étaient en stock depuis plus de six mois;

c) À la MINUL, deux tracteurs d'aéronefs d'une valeur totale de 388 243 dollars n'avaient pas été utilisés depuis leur achat, environ quatre ans auparavant. De surcroît, la Mission avait 393 générateurs en stock, soit 303 de plus que le nombre standard requis.

147. Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, d'ordonner à toutes les missions : a) de fixer des ratios des stocks raisonnables pour toutes les catégories de biens, compte tenu des particularités de chaque mission; b) d'examiner régulièrement leur stock de biens durables afin de s'assurer qu'il est conforme au ratio fixé et d'éviter que les biens ne restent en stock trop longtemps.

148. Le Département a fait observer que : a) les ratios des stocks établis par ses soins servaient à déterminer le niveau de stockage acceptable pour une catégorie de biens donnée; b) le Département avait affiné ses indicateurs des résultats afin de

distinguer le surstockage des excédents dans son plan de travail pour la période se terminant le 30 juin 2011; c) la MINUAD établissait désormais des rapports mensuels sur le matériel durable et non durable, qu'elle communiquait aux unités à comptabilité autonome et qui servaient de guide en matière de gestion des éventuels surplus; d) la MINUAD établissait des indicateurs clefs des résultats qu'elle communiquait à ces unités afin de contrôler et de faciliter la déclaration des surplus dans les plus brefs délais; e) à la Base de soutien logistique, la Section de la gestion du matériel examinait déjà l'inventaire à intervalles réguliers afin de s'assurer que le stock existant était convenablement utilisé; f) la MINUL avait commencé à comptabiliser en pertes les générateurs qui ne pouvaient plus servir. Une équipe avait été créée pour accélérer le processus de comptabilisation en pertes, ce qui devait permettre de diminuer le ratio des stocks et de le mettre en conformité avec l'objectif établi, d'ici au deuxième trimestre de 2011.

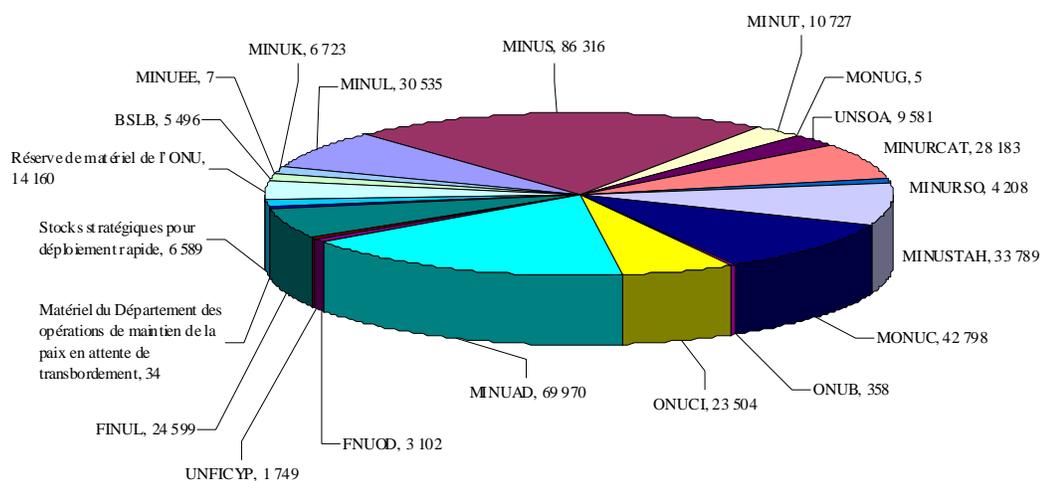
12. Biens non durables

149. Au 30 juin 2010, la valeur estimée du reliquat de biens non durables était de 402 millions de dollars, soit une augmentation de 9 % par rapport au montant de 368 millions de dollars pour l'exercice précédent. La répartition de ces biens par mission est indiquée dans la figure II.2.

Figure II.2

Répartition des biens non durables détenus par les missions au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)



Source : D'après une analyse de données du Bureau du budget.

150. Dans son rapport précédent, le Comité avait relevé des carences dans la gestion et le contrôle des biens non durables, constatant notamment que la valeur des biens non durables n'était pas indiquée dans les états financiers, que les inventaires physiques étaient incomplets et que les anomalies constatées n'étaient pas toujours traitées en temps voulu. Le Comité avait pris acte du fait que l'Administration avait pris des mesures pour remédier à ces carences, à savoir :

a) Le Département de l'appui aux missions a, en décembre 2009, publié un document définissant des indicateurs de performance clefs assortis d'une instruction permanente. L'un de ces indicateurs, concernant l'« inventaire tournant des biens non durables », qui faisait partie du système de mesure de l'efficacité de la gestion du matériel du Département, avait pour objectif de contrôler la disponibilité des biens non durables dans les stocks;

b) En janvier 2010, le Département a lancé un projet intitulé « Renforcement de la gestion de l'inventaire des missions grâce à la création d'un catalogue centralisé des biens non durables », qui avait pour objectif de créer un système uniforme d'identification des biens non durables;

c) Le Département a entrepris de diffuser les pratiques optimales en matière de gestion des biens non durables, notamment les directives de la MINUL intitulées « Six mesures à prendre en matière de gestion des biens non durables », par l'intermédiaire du réseau de praticiens de la gestion du matériel.

151. En dépit des mesures prises par l'Administration, le Comité a continué d'observer des carences analogues dans la gestion des biens non durables.

Valeur des biens non durables non communiquée dans les états financiers

152. Dans son précédent rapport (A/64/5 (Vol. II), par. 141), le Comité avait recommandé de nouveau à l'Administration d'effectuer sans tarder les préparatifs nécessaires à la comptabilisation du reliquat de biens non durables et de communiquer la valeur de ces biens dans les états financiers ou dans les notes y relatives. Pour l'exercice considéré, cependant, l'Administration n'a toujours pas communiqué la valeur de ces biens dans les états financiers ou les notes y relatives, et a informé le Comité qu'elle ne pourrait communiquer la valeur des biens non durables qu'une fois qu'elle disposerait de données fiables. Le Comité a pris note du fait que la valeur des biens non durables indiquée dans les documents des missions de maintien de la paix s'établissait à 402 millions de dollars.

153. La communication de la valeur du reliquat de l'ensemble des biens non durables constituerait une amélioration en termes de transparence, d'application du principe de responsabilité et de communication de l'information financière, notamment dans le cadre de la préparation à la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le Comité a été informé que l'objectif de l'Administration était de communiquer les renseignements concernant les biens non durables à partir de l'exercice 2013/14. Le Comité considère que, pour être en mesure de procéder à une estimation raisonnable de la valeur des biens non durables et de la communiquer, il faut que l'Administration prenne sans tarder des mesures concertées en vue d'élaborer les politiques, procédures et systèmes appropriés.

154. Le Comité recommande de nouveau au Département de l'appui aux missions et au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité d'effectuer sans tarder les préparatifs nécessaires à la comptabilisation des biens non durables et de communiquer la valeur de ces biens dans les états financiers ou dans les notes y relatives.

155. Le Département a fait valoir qu'il prenait des mesures en vue d'améliorer la gestion des biens non durables, telles que le projet visant à garantir la fiabilité des entrées relatives aux biens non durables, de façon à pouvoir communiquer la valeur

de ces biens dans les états financiers, en préparation de l'introduction des normes IPSAS.

Inventaires physiques et correction des écarts

156. Dans son précédent rapport (A/64/5 (Vol. II), par. 146), le Comité avait recommandé de nouveau à l'Administration de renforcer la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués, et les écarts rapidement examinés et corrigés.

157. Le Comité a noté que 10 missions en activité et la BSLB avaient effectué l'inventaire physique de plus de 80 % de leurs biens non durables au cours de l'exercice 2009/10; à la MINUK, à la MINURSO, à la MINUS et à la MINUSTAH, la moyenne était de 71 %. Bien que cela représente une amélioration de la vérification physique des articles non durables, les carences suivantes ont été observées :

a) À l'UNSOA, sur un échantillon de 529 articles, le Comité a relevé que les données concernant 513 articles (soit 97 %) divergeaient de celles enregistrées dans le système Galileo. En particulier, 399 articles n'ont pu être localisés au cours de l'audit;

b) À la MINUS, les informations relatives à 7 articles sur un échantillon de 13 ne concordaient pas avec celles enregistrées dans le système Galileo, et 6 articles n'ont pu être trouvés. En outre, une vérification physique de 190 articles effectuée par la Mission a fait apparaître que 121 d'entre eux se trouvaient à un endroit différent de celui enregistré dans Galileo. Des écarts analogues ont été trouvés à la MINUK;

c) À la MONUSCO, les inventaires ont continué d'être effectués par le personnel des entrepôts hors la présence de fonctionnaires indépendants de la fonction de gestion des stocks. En outre, les entrepôts de fournitures médicales de Kisangani et Kinshasa n'étant pas reliés au système Galileo, la valeur de leurs stocks n'était pas comprise dans la valeur totale d'inventaire enregistrée dans le système.

158. Le Comité estime qu'un inventaire physique effectif et exhaustif, assorti d'une correction rapide de tous les écarts constatés, est essentiel pour assurer un relevé complet et exact des stocks de biens non durables et faciliter la prise de décisions à leur sujet.

159. Le Département de l'appui aux missions s'est rangé à la recommandation du Comité qui a demandé à nouveau que l'Administration renforce la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués et les écarts rapidement examinés et corrigés.

160. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que : a) il avait pris note des mesures correctives prises par les missions, en particulier l'établissement de procédures de contrôle des stocks de biens non durables ainsi que d'un mécanisme de contrôle permettant de détecter et de corriger rapidement les écarts ayant trait à la localisation du matériel; b) la MONUSCO avait établi un système de contrôle centralisé portant sur la vérification physique des biens non durables afin de produire les connaissances et le savoir-faire spécialisés nécessaires pour gérer

efficacement les biens de la Mission, y compris les fournitures médicales; c) l'UNSOA avait pris des mesures correctives afin d'améliorer les procédures de stockage existantes et les mesures de contrôle des stocks, notamment par une mise à jour rapide du système Galileo; et d) la MINUS était en voie de résoudre les écarts constatés lors des inventaires physiques afin de garantir l'exactitude des informations enregistrées dans le système Galileo.

Niveau des stocks et articles à rotation lente

161. L'établissement, pour chaque article en stock, d'un seuil maximal, d'un seuil minimal et d'un seuil de réapprovisionnement permet de gérer efficacement les achats de biens non durables et garantit que les quantités commandées et stockées sont optimales. Cependant, le Comité a observé les carences suivantes dans ce domaine :

a) À la FINUL, les seuils maximums et minimums n'étaient que partiellement appliqués. Ainsi, sur les 37 614 articles en stock, 13 934 (soit 37 %) étaient soit en dessous du seuil minimal, soit en dessus de leur seuil maximal de stockage;

b) À la MINUL, des seuils minimaux et maximaux n'avaient été définis que pour 65 % des biens non durables, et 13 119 articles stockés se trouvaient en dessous du seuil minimal tandis que 3 277 dépassaient le seuil maximal. En outre, des articles d'une valeur totale de 1,5 million de dollars étaient restés en stock depuis leur acquisition en juillet 2008;

c) Les seuils de réapprovisionnement n'étaient pas appliqués à la MINUSTAH et à la MONUSCO.

162. L'absence de surveillance du niveau des stocks peut entraîner des ruptures de stocks de certains articles (ce qui pourrait perturber le fonctionnement de la mission) ou au contraire un surstockage, ce qui augmente le risque que des biens non durables soient stockés en excédent ou se périssent.

163. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions de définir des règles générales concernant le niveau des stocks et de prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne les articles à rotation lente.

164. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que : a) il était en train d'établir, à l'intention des missions, de nouvelles orientations concernant la gestion des biens durables et non durables, qui devaient être diffusées au plus tard le 31 décembre 2010; b) la FINUL était en train d'examiner son stock de fournitures médicales non durables afin de fixer les niveaux de stockage adéquats, et avait rappelé à ses services à comptabilité autonome de vérifier régulièrement le niveau des stocks pour s'assurer que leurs activités d'achat soient déterminées par lesdits niveaux; c) la MONUSCO avait établi, sous la direction de la Section de la gestion du matériel, un système de contrôle centralisé portant sur la vérification physique des biens non durables afin de produire les connaissances et le savoir-faire spécialisés nécessaires pour gérer efficacement les biens de la Mission; et d) il rappellerait à la MINUL de veiller à se conformer strictement aux procédures établies en matière de surveillance des seuils de stockage minimaux et maximaux.

13. Stocks stratégiques pour déploiement rapide

165. Les stocks stratégiques pour déploiement rapide sont des réserves de matériel destinées à appuyer les missions de maintien de la paix complexes lors de la phase de démarrage. Leur objectif est de fournir du matériel et des équipements à de nouvelles missions jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de gérer leurs propres opérations, ainsi qu'aux missions existantes et aux autres entités de l'ONU. Au 30 juin 2010, la valeur de ces stocks était de 91,02 millions de dollars, soit une diminution de 4 % par rapport à 2008/09.

Rotation des stocks stratégiques pour déploiement rapide

166. À la FINUL, à la MINUAD, à la MINUS et à l'UNSOA, 3 159 articles, d'une valeur totale de 13,96 millions de dollars, ont été achetés au cours de l'exercice. Pourtant, 3 923 articles identiques ou analogues, d'une valeur totale de 18,52 millions de dollars, étaient restés dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide de la BSLB sans avoir effectué de rotation entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010. L'achat par les missions d'équipements analogues à ceux déjà en stock à la BSLB indique une rotation insuffisante des stocks stratégiques pour déploiement rapide, qui est susceptible d'entraîner des dépenses supplémentaires.

167. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec la BSLB, demande à toutes les missions de tenir compte, dans leurs plans d'achats, de l'existence des stocks stratégiques pour déploiement rapide afin de réduire les doublons résultant de l'achat d'articles identiques ou analogues à ceux qui se trouvent dans les stocks stratégiques.

168. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il avait diffusé à toutes les missions, le 29 septembre 2009, une directive sur la dotation en matériel et la rotation des stocks stratégiques leur donnant pour instruction de tenir compte de l'existence des stocks stratégiques dans leurs plans d'achats. Des orientations supplémentaires à ce sujet ont été fournies à toutes les missions le 14 décembre 2010.

14. Matériel appartenant aux contingents

Étendue et gestion des inspections

169. À la MINUSTAH, des lacunes ont été constatées dans la vérification et l'inspection du matériel appartenant aux contingents. Aucune vérification ni inspection n'avait été effectuée en février 2010; et, en juin 2010, seulement 50 % de celles prévues avaient été réalisées. En l'absence de ce contrôle crucial, il existe un risque que les rapports de vérification utilisés pour calculer les montants à rembourser aux pays fournisseurs des contingents ne reflètent pas fidèlement la situation au cours d'une période donnée, ce qui pourrait entraîner le paiement de montants erronés à ces pays. La MINUSTAH a expliqué que ces défaillances étaient dues à des vacances de poste et à la surcharge de travail qui en avait découlé pour le personnel en poste, compte tenu notamment de l'augmentation des effectifs militaires après le tremblement de terre.

170. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec la MINUSTAH, accélère le recrutement de personnel supplémentaire afin d'effectuer la totalité des inspections du matériel appartenant aux contingents.

171. Le Département a fait observer que le programme de gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord avait été suspendu le 13 janvier 2010 à la MINUSTAH, à la suite du tremblement de terre. Au cours de cette période, il avait été impossible d'effectuer des inspections dans les contingents, qui participaient activement aux activités d'aide aux victimes tout en ayant eux-mêmes subi des pertes de vies humaines et de biens, des dommages corporels et matériels et ayant dû déplacer hommes et matériel par suite des événements. Le programme a repris en mars 2010, et, avec l'assistance de personnel déployé temporairement, le Groupe de gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord a été en mesure d'effectuer toutes les inspections. Le Département a également déclaré avoir habilité la MINUSTAH à procéder à toutes les opérations de sélection, recrutement et nomination afin de simplifier le recrutement de personnel. Sur les huit postes approuvés du Groupe, quatre avaient été pourvus; la procédure de recrutement était terminée pour trois postes du Service mobile et était en cours pour le dernier poste, ce qui représentait une nette amélioration par rapport à la situation constatée par le Comité lors de son audit en septembre 2010.

172. Le Comité a également examiné les rapports de vérification de 37 unités constituées de la MINUS portant sur l'exercice 2009/10. Il a noté que les dates d'inspection figurant sur cinq rapports étaient postérieures aux dates des rapports. La MINUS a expliqué que les dates portées sur les rapports étaient les dates auxquelles les rapports avaient été initialement rédigés.

173. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à la MINUS de ne préparer les rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents qu'une fois que les vérifications ont été effectuées.

174. Le Département a indiqué que la base de données relative au matériel appartenant aux contingents permettait aux utilisateurs de créer des projets de rapport avant que les inspections n'aient été effectuées. Ces projets de rapport type n'étaient complétés avec les données pertinentes qu'une fois les inspections effectuées. Pour cette raison, la date du rapport n'indiquait pas forcément sa date d'achèvement.

Fourniture de matériel majeur ne correspondant pas au mémorandum d'accord

175. À la MINUL, le Comité a examiné un échantillon de rapports de vérification relatifs au matériel appartenant aux contingents et a noté que, dans plusieurs cas, les quantités consignées dans ces rapports étaient inférieures à celles qui figuraient dans les mémorandums d'accord avec les pays fournissant des contingents. Les écarts constatés pourraient compromettre la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat.

176. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions prenne les mesures voulues pour faire en sorte que les pays fournissant des contingents se conforment aux dispositions des mémorandums d'accord concernant la fourniture de matériel leur appartenant.

177. Le Département a fait observer que la situation du matériel appartenant aux contingents était évolutive, et qu'il arrivait régulièrement que les pays fournissant des contingents rapatrient ou mettent au rebut des matériels vétustes ou hors d'usage

et déploient du matériel de remplacement. Les écarts constatés par le Comité étaient donc normaux. De même, une révision des moyens nécessaires à la Mission pouvait modifier ses besoins en matériel majeur, ce qui demandait une révision des quantités prévues par les mémorandums d'accord. Le Département est convenu avec le Comité que les écarts relatifs au matériel majeur devaient être signalés aux pays fournissant des contingents pour qu'ils les corrigent, mais a déclaré que des procédures à cet effet étaient déjà en vigueur à la Mission et faisaient l'objet d'un examen régulier lors des travaux du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord.

15. Gestion des achats et des marchés

178. La passation de marchés est une activité cruciale pour les opérations de maintien de la paix, et il est donc important que les missions appliquent des procédures d'appel d'offres efficaces afin de mettre les fournisseurs en concurrence et d'obtenir les meilleurs prix. Il est également important que les modalités de passation de marchés et les décisions d'achat soient soumises à un examen indépendant efficace à la fois par le Siège et par les comités locaux des marchés. Dans ces deux domaines, les carences suivantes ont été relevées :

Délai de remise des soumissions trop court

179. Dans son précédent rapport (A/64/5 (Vol. II), par. 87), le Comité avait noté que, dans certaines missions, les délais de remise des soumissions étaient plus courts que le délai minimum établi, et avait recommandé que l'Administration veille à faire respecter strictement par les missions les délais minimums prescrits dans le Manuel des achats. Le Comité a fait des constatations analogues pour l'exercice considéré. À la MINUAD, à la MINUK, à la MINUS, à la MINUT, à la MONUSCO et à l'UNSOA il a relevé des cas dans lesquels le délai accordé aux fournisseurs potentiels pour la remise des soumissions était nettement plus court que le délai minimal prescrit dans le Manuel des achats, sans qu'aucun document justificatif ne soit fourni. Par ailleurs, les taux de réponse aux appels à la concurrence étaient très faibles. Ainsi, à la MINUAD, sur un échantillon de 153 appels à la concurrence, le taux de réponse était inférieur à 50 % pour 108 d'entre elles. Le taux de réponse à toutes les invitations à soumissionner était quant à lui inférieur à 50 %.

180. Offrir aux fournisseurs un délai de réponse trop bref peut avoir pour conséquence d'exclure du processus d'appel d'offres certains fournisseurs de bonne réputation, d'avoir un faible taux de réponse et de sélectionner un fournisseur qui ne corresponde pas au mieux des intérêts de l'ONU.

181. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions d'allouer aux fournisseurs un délai suffisant pour soumettre leurs offres, conformément au Manuel des achats, ou de justifier la brièveté du délai fixé.

182. Le Département a fait observer que : a) l'annexe D-20 au Manuel des achats fixait simplement des orientations générales, comprenant des délais indicatifs, afin d'aider à mieux planifier les achats; b) le Manuel des achats n'établissait pas que les délais fixés pour soumissionner étaient impératifs mais indiquait au contraire que divers facteurs devaient entrer en ligne de compte; et c) tout écart par rapport à ces orientations générales devrait toutefois faire l'objet d'une justification.

183. Le Comité estime que l'établissement d'un calendrier type applicable aux appels à la concurrence a pour objectif de réduire le risque d'arbitraire dans la sélection des fournisseurs et de garantir que tous les fournisseurs susceptibles de soumissionner aient suffisamment de temps pour élaborer une réponse de qualité. Les faibles taux de réponse aux appels à la concurrence constatés dans certaines missions montrent aussi que de nombreux fournisseurs n'ont pas eu suffisamment de temps pour répondre.

Acceptation d'offres remises après la clôture

184. Les délais de remise des soumissions sont fixés pour faciliter la mise en concurrence. En principe, l'heure de clôture est une limite stricte qui s'applique à tous les fournisseurs. Aucune soumission ne devrait donc être acceptée après cette heure limite sans justification. Cependant, à la MINUAD, les critères d'acceptation ou de rejet de soumissions tardives (remises après l'heure de clôture) étaient flous et incohérents dans quatre cas de passation de marché. Ainsi, une soumission remise avec un retard de six heures a été acceptée, tandis qu'une autre qui n'avait qu'un retard d'une minute a été rejetée. Cette pratique est susceptible de nuire à l'équité de la procédure de passation de marchés.

185. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à la MINUAD : a) d'établir des critères clairs, concrets et uniformes d'acceptation ou de rejet des « soumissions tardives »; et b) de procéder à l'ouverture des plis conformément aux directives du Département et, le cas échéant, de consigner dans la documentation relative à l'ouverture des plis les raisons justifiant l'acceptation de soumissions tardives.

186. Le Département a indiqué que : a) le Comité d'ouverture des plis et le comité local des marchés de la MINUAD avaient été entièrement réorganisés; b) la formation des demandeurs de fourniture de biens ou services à la préparation des cahiers des charges et des évaluations techniques était en cours; c) la Mission avait diffusé à tout le personnel des directives détaillées sur les principes généraux et les politiques et procédures applicables à la gestion des soumissions; et d) selon la mission, les directives étaient appliquées et la qualité des informations fournies par le Comité d'ouverture des plis et le comité local des marchés s'était améliorée. À la suite de l'audit effectué par le Comité, les auditeurs résidents ont entrepris un examen du processus de passation de marchés à la MINUAD, qui a démarré le 25 octobre 2010.

Évaluation des prestations des fournisseurs

187. Il est important de bien évaluer les prestations des fournisseurs en vue de sélectionner ceux qui sont le mieux à même de fournir des biens et services de qualité. Théoriquement, les fournisseurs qui n'ont pas donné satisfaction dans le passé ne devraient pas pouvoir bénéficier de marchés par la suite, et les missions devraient prendre des mesures efficaces pour renforcer le contrôle de tels fournisseurs. Dans son rapport précédent, le Comité avait recommandé que toutes les missions établissent des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs et les soumettent régulièrement à la Division des achats. Les défaillances suivantes ont été constatées au cours de l'exercice considéré :

a) La MINUT a émis 84 bons de commande à l'intention de fournisseurs réguliers, mais n'a procédé à aucune évaluation de leurs prestations ni établi de rapport d'évaluation à leur sujet;

b) À la FINUL, le Comité a examiné un certain nombre de rapports d'évaluation concernant des fournisseurs qui avaient rempli leurs engagements au cours de l'exercice, et a noté que cinq d'entre eux, dont certaines des prestations avaient fait l'objet d'évaluations négatives, continuaient d'entretenir des relations avec la FINUL sans que celles-ci soient motivées par écrit. Ainsi, un fournisseur avait fait l'objet de 14 évaluations au cours de l'exercice 2009/10. Dans trois cas, le service destinataire avait établi que les livraisons n'avaient pas été effectuées conformément au contrat; cependant, ce fournisseur a été à nouveau invité à soumissionner et a bénéficié de bons de commande. Dans un autre cas, le commentaire « ne plus utiliser ce spécialiste » figurait dans le rapport d'évaluation d'un fournisseur, en raison du fait que celui-ci avait fourni des articles différents de ceux commandés, et avait livré en retard deux des trois articles figurant sur un bon de commande. Le fournisseur en question avait également omis de livrer les articles commandés dans un autre bon. La Section des achats n'avait donné aucune justification des raisons pour lesquelles elle continuait de recourir aux services de ces fournisseurs.

188. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions prie la MINUT et la FINUL de mettre en place des procédures d'évaluation des fournisseurs, conformément au Manuel des achats, et justifie par écrit le maintien de relations avec les fournisseurs ayant fait l'objet d'évaluations négatives.

189. Le Département a fait valoir que la FINUL avait publié en septembre 2010 la directive 2010/010 du Chef de la Section des achats, qui indiquait la suite à donner aux rapports d'évaluation des fournisseurs, et que la MINUT utilisait une liste d'éléments à vérifier pour évaluer le fournisseur à l'occasion de chaque opération d'achat.

Comité des marchés du Siège et comité local des marchés

190. Le Comité des marchés du Siège joue un rôle important en procédant à l'examen des activités de passation de marchés de l'ONU afin d'en garantir l'équité, l'intégrité et la transparence. Les missions aussi bien que le Siège devraient tenir pleinement compte des recommandations du Comité des marchés. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les procédures du Comité des marchés du Siège, et a constaté qu'il n'existait pas de mécanisme officiel de suivi de la mise en œuvre de ses recommandations. Le Comité des marchés a reconnu que le suivi de l'application de ses recommandations était insuffisant.

191. Ayant examiné le fonctionnement du comité local des marchés de l'ONUCI, le Comité des commissaires aux comptes a fait les constatations suivantes :

a) Lors de l'examen d'un marché, le comité local avait appelé l'attention sur un certain nombre de risques, mais aucune mesure n'avait été prise pour parer à ces risques et le contrat avait été approuvé, ce qui dénote clairement un hiatus entre les débats du comité local et la décision d'approuver le contrat;

b) Dans un autre cas, qui portait sur l'achat de climatiseurs, le comité local avait demandé pourquoi une seule offre avait été reçue. On lui avait expliqué que le

fournisseur était un des meilleurs fournisseurs de systèmes de climatisation sur le marché local, que c'était un fournisseur du gouvernement, et que les relations avec le gouvernement deviendraient très difficiles si le contrat n'était pas octroyé au fournisseur en question. Le comité local n'a pas cherché à savoir quelle aurait été la nature des difficultés évoquées et si elles constituaient une raison suffisante pour ne pas s'intéresser de plus près au contrat visé.

192. Le Comité recommande : a) que l'Administration mette en place un mécanisme permettant de suivre l'application des recommandations du Comité des marchés du Siège et prenne des mesures appropriées dans les meilleurs délais lorsque des problèmes sont signalés; b) que le Département de l'appui aux missions demande au comité local des contrats de l'ONUCI de prendre des mesures analogues.

193. Le Comité des marchés du Siège est convenu qu'un mécanisme de suivi de l'application de ses recommandations devrait être mis en place au Bureau du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, dont les décisions relatives aux recommandations du Comité des marchés devaient être mises en application. À cet égard, il convient de noter que le Bureau du Sous-Secrétaire général était conscient de ce problème et convenait que la recommandation devait lui être adressée dans la mesure où il était responsable de la gestion de la fonction achats.

194. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il fournirait des orientations à l'ONUCI en vue de l'élaboration d'un mécanisme de suivi de l'application des décisions du comité local des contrats, et qu'il tirerait des enseignements du système qui serait mis au point par le Comité des marchés du Siège.

Dommages-intérêts fixés contractuellement

195. Les clauses de dommages-intérêts figurant dans les contrats d'achat et bons de commande sont destinées à protéger l'ONU dans l'éventualité où un fournisseur ne fournirait pas les biens ou services dans les délais prévus. Dans son rapport précédent, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que la MINUAD respecte strictement les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant les dommages-intérêts fixés contractuellement. Le Comité a noté qu'à la MINUAD, au cours de l'exercice considéré, il y avait eu trois cas dans lesquels des retards de livraison s'étaient produits sans que des dommages-intérêts soient réclamés. La Section des achats, la Section de la gestion des marchés et la Section des finances avaient des opinions différentes sur la question de savoir qui devait entamer une procédure de réclamation de dommages-intérêts. L'absence d'une procédure clairement établie concernant la présentation de telles réclamations expose la MINUAD au risque de pertes inutiles.

196. À la MINUL, il revient à l'utilisateur final de saisir la Section des achats en cas de retard dans la réception des marchandises et de l'informer de la nécessité de réclamer des dommages-intérêts. Pourtant, au cours de l'exercice considéré, il y a eu 10 cas dans lesquels la Mission n'a pas réclamé de dommages-intérêts, représentant une valeur de 29 959 dollars.

197. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions prie la MINUAD et la MINUL de mettre en place une procédure vigoureuse en vue

de déclencher, selon qu'il convient, l'application sans retard des clauses de dommages-intérêts.

198. Le Département a fait observer que la MINUAD avait agi conformément aux recommandations du Comité en ce qui concerne le respect des clauses de dommages-intérêts prévues dans les contrats, et que des instructions permanentes, qui fourniraient des orientations et éclaircissements sur la responsabilité de l'application de la clause de dommages-intérêts, serait prête au plus tard le 31 décembre 2010. Le Département a également déclaré qu'à la MINUL, des mesures avaient été prises pour mettre en application la clause de dommages-intérêts dans les contrats concernés.

Gestion des contrats

199. L'achat de biens et de services en dehors de contrats en bonne et due forme expose l'Organisation à des risques de différends. De même, l'occupation de locaux sans un contrat de bail valide expose les missions aux risques d'expulsion, d'augmentation de loyer indue et de pénalités financières. À la MINUT, il n'existait pas de contrat formalisant la relation commerciale qui existait depuis le 1^{er} juillet 2007 entre la Mission et le fournisseur de carburant aviation à l'aéroport international de Darwin. La MINUT avait présenté trois bons de commande d'une valeur totale 839 237 dollars à ce fournisseur. Par ailleurs, la MONUSCO continuait d'occuper un certain nombre de locaux sans contrat de bail valide, lesdits contrats étant soit en cours de négociation soit en attente de la signature du propriétaire.

200. Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation du Comité selon laquelle la MINUT et la MONUSCO devraient être priées de mettre en place des contrats en bonne et due forme pour la fourniture par des tiers de marchandises ou de services.

201. Le Département a fait valoir que : a) dans le cas de la MINUT, le fournisseur était le seul distributeur de carburant aviation à Darwin, où étaient implantées les installations d'évacuation sanitaire de la Mission; b) la MINUT n'avait pas pu faire autrement que de s'approvisionner en carburant aviation auprès de ce fournisseur, et avait déployé – en vain – de considérables efforts pour l'inciter à signer un contrat comportant les modalités et conditions générales de l'ONU; c) le Département demanderait une assistance et des conseils à la Division des achats pour aider la Mission à limiter au maximum les risques liés aux modalités actuelles; d) la MONUSCO avait réglé la plupart des différends, le nombre des locaux occupés sans contrat de bail avait été ramené de 21 à 8, et continuait de s'employer à régulariser les baux restants avant le quatrième trimestre de 2011.

Dossiers présentés a posteriori

202. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé à l'Administration de redoubler d'efforts pour réduire le nombre de dossiers présentés a posteriori à l'examen du Comité des marchés du Siège. Au cours de l'exercice considéré, le nombre de dossiers présentés a posteriori examinés par le Comité des marchés a augmenté de 48 %, passant de 46 en 2008/09 à 68 en 2009/10. Les montants en jeu ont également augmenté de 48 %, passant de 169 à 250 millions de dollars. Le Comité des commissaires aux comptes estime que le nombre élevé de dossiers présentés a posteriori compromet l'efficacité du contrôle pratiqué par le Comité des marchés, étant donné que les contrats en jeu sont déjà entrés en application.

203. Le Bureau des services centraux d'appui a expliqué que, parmi les dossiers présentés a posteriori en 2009/10, 45 % sont relatifs à des lettres d'attribution, qui dépendent fortement des négociations entre le Département de l'appui aux missions et les pays fournissant des contingents et ne relèvent pas des pouvoirs et du contrôle de la Division des achats. En outre, 13 % des dossiers se rapportaient au tremblement de terre en Haïti, et avaient été considérés comme des urgences.

204. Un examen des procès-verbaux des réunions du Comité des marchés du Siège au cours de l'exercice 2009/10 a révélé que les principales raisons invoquées pour la présentation de dossiers à posteriori comprenaient la soumission tardive des lettres d'attribution, des négociations prolongées avec les gouvernements, des insuffisances au niveau de la planification des achats et de la gestion des contrats et des impératifs dictés par certaines situations.

205. La MONUSCO ne tenait pas une liste de tous les dossiers présentés a posteriori et s'appuyait sur les procès-verbaux des réunions du comité local des marchés pour assurer le suivi de ces dossiers. La Mission comptait toujours un grand nombre de dossiers présentés a posteriori.

206. À l'ONUCI, le Comité a relevé six dossiers présentés a posteriori. Dans deux de ces dossiers, les services avaient été fournis sans avoir fait l'objet d'un contrat, et la Mission ne pensait pas que de nouveaux contrats soient nécessaires. Dans trois des quatre autres dossiers, la Mission avait pris des mesures en vue de renouveler les contrats ou lancer de nouveaux appels à la concurrence, mais ces mesures n'avaient pas abouti au moment où les contrats initiaux étaient arrivés à expiration.

207. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département de l'appui aux missions, en coordination avec la Division des achats : a) veille à réduire le nombre de dossiers présentés a posteriori; et b) demande à la MONUSCO et l'ONUCI de conserver une trace de tous ces dossiers et de les surveiller.

208. La Division a fait valoir que : a) les dossiers présentés a posteriori l'étaient pour des raisons opérationnelles, telles que la sûreté et la sécurité du personnel, ou dans le cas de circonstances exceptionnelles auxquelles le Secrétariat devait faire face, et qui échappaient à son contrôle; b) en ce qui concerne les dossiers présentés a posteriori pour des raisons ayant trait à la gestion des contrats, la Division continuait de travailler avec les demandeurs de fourniture de biens ou services en vue de réduire le nombre de ces dossiers, par le biais de programmes de formation, de discussions lors de la conférence du Chef de la Section des achats, du système électronique de suivi de l'exécution des contrats qui doit être mis en place, et de l'envoi de rapports automatisés envoyés; c) la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions avait récemment donné pour instruction que tous les dossiers présentés a posteriori soient adressés à son bureau pour qu'elle les examine personnellement afin de limiter leur fréquence.

209. La MONUSCO a indiqué qu'elle avait commencé à traiter l'arriéré des dossiers non encore soumis à l'examen des comités des marchés et que c'était la raison pour laquelle il y avait eu une forte augmentation du nombre de ces dossiers présentés a posteriori au cours de l'exercice. La Mission s'attendait que leur nombre diminue au cours de l'exercice suivant.

210. Le Comité des commissaires aux comptes a été informé que l'ONUCI était en train d'élaborer un système de suivi des contrats afin d'identifier ceux dont la date

d'expiration approchait, en vue d'y mettre fin selon le calendrier prévu, de les proroger, ou de lancer un nouvel appel à la concurrence, pour éviter que de nouveaux dossiers ne soient présentés a posteriori.

211. À la MINUAD, deux contrats d'une valeur de 103 millions de dollars ont été alloués au fournisseur A en 2009/10 pour la construction de locaux d'hébergement pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance et de locaux pour les bureaux du quartier général de la Mission. Le Comité a constaté que :

a) L'offre soumise par le fournisseur A avait été reçue sept jours après la date de clôture de l'appel d'offres, mais avait été acceptée sans justification écrite;

b) Une proposition financière soumise par le soumissionnaire B avait été imprimée avec le nom du fournisseur A, mais la Section des achats n'avait pas enquêté pour savoir si les deux soumissionnaires avaient coopéré en vue de fausser la procédure de soumission;

c) Dans l'évaluation technique, les commentaires concernant le fournisseur A étaient moins favorables que ceux concernant les autres fournisseurs, mais ce fournisseur avait obtenu la meilleure note;

d) Le fournisseur A n'avait qu'un chiffre d'affaires annuel de 4 millions de dollars, soit un vingt-cinquième de la valeur totale du contrat, ce qui indiquait que le fournisseur pourrait ne pas avoir une capacité financière suffisante pour remplir ses obligations contractuelles;

e) Le comité local des contrats n'avait pas enquêté au sujet des carences susmentionnées, et le Comité des marchés du Siège avait recommandé que la MINUAD négocie avec les trois fournisseurs les mieux notés, y compris le fournisseur A. La MINUAD avait octroyé le contrat au fournisseur A et à sa société mère, en dépit du fait que cette société n'ait pas été mentionnée dans la soumission du fournisseur A;

f) Par la suite, les projets avaient pris du retard, principalement en raison de l'insuffisance des capacités et de la préparation du fournisseur A. À la date de l'audit, la MINUAD ne lui avait pas réclamé de dommages-intérêts.

212. Le Comité des commissaires aux comptes déplore que : a) une justification ne lui ait été présentée au sujet de l'acceptation de l'offre tardive soumise par le fournisseur A; b) la MINUAD n'ait pas réagi à l'éventualité que les fournisseurs A et B aient pu fausser le processus d'appel d'offres; et c) les critères de l'évaluation technique n'aient pas été clairs ni appliqués de façon uniforme, au risque de compromettre l'équité de la passation du marché.

213. Compte tenu de l'importance du contrat et des risques encourus, le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande au Bureau des services de contrôle interne d'effectuer une enquête approfondie sur l'octroi des deux contrats relatifs à la construction de locaux d'hébergement pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance et de locaux pour les bureaux du quartier général de la Mission.

214. Le Comité recommande également au Département d'insister auprès de la MINUAD pour qu'elle se conforme strictement aux instructions figurant dans le Manuel des achats en ce qui concerne les appels à la concurrence et l'évaluation des offres.

215. Le Département a indiqué que, le 25 octobre 2010, à la suite de l'audit du Comité, les auditeurs résidents avaient entamé un examen des modalités de

passation des marchés à la MINUAD. En fonction du résultat de cet examen, d'autres mesures seront prises pour donner suite à la recommandation.

16. Gestion des ressources humaines

Taux de vacance des postes

216. Au 30 juin 2010, le taux moyen de vacance des postes dans les 15 missions de maintien de la paix était de 16 % pour les missions établies (inchangé par rapport à 2009) et de 43 % pour les missions en phase de démarrage (35 % au 30 juin 2009). Dans les deux cas, il est supérieur aux normes fixées de 15 et 20 %, respectivement, pour les vacances de poste (voir annexe VII). Par ailleurs, le taux de vacance moyen des postes d'encadrement et de direction était de 25 % au 30 juin 2010, contre 32 % au 30 juin 2009 (voir annexe VIII).

217. Des taux de vacance élevés ont été observés à la MINUS, à la MINUAD, à la BSLB et au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) pour l'ensemble des postes et ceux du personnel recruté sur le plan international et des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (voir tableau II.12) Des taux élevés ont été observés également à la MINUSTAH, à la MONUSCO et à la MINUL pour les postes d'encadrement des niveaux moyen et supérieur (voir tableau II.13)

Tableau II.12

Taux de vacance de l'ensemble des postes, des postes d'agent recruté sur le plan international et des postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur, à la MINUS, à la MINUAD, à la BSLB et à l'UNSOA

(En pourcentage)

	<i>Taux de vacance</i>			
	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>BSLB</i>	<i>UNSOA</i>
Ensemble des postes	17,0	24,5	12,7	41,4
Postes d'agent recruté sur le plan international	23,6	27,6	25,0	43,4
Postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur	32,3	36,4	29,7	32,8

Note : Données présentées dans les lettres d'observations de la MINUS, de la MINUAD, de la BSLB et de l'UNSOA.

Tableau II.13

Taux de vacance des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur à la MINUSTAH, la MONUSCO et la MINUL

(En pourcentage)

	<i>Taux de vacance</i>		
	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUL</i>
Postes d'encadrement (niveau supérieur) (P-5, D-1 et D-2)	11,6	25,3	34,1
Postes d'encadrement (niveau moyen) (P-2/1, P-3 et P-4)	15,8	28,1	25,7

Note : Données présentées dans les lettres d'observations de la MINUSTAH, de la MONUSCO et de la MINUL.

218. Dans plusieurs missions, les postes restent vacants pendant de longues périodes sans qu'aucune démarche de recrutement ne soit entreprise (voir tableau II.14). Dans un cas, la période de vacance a été d'environ 10 ans. Cette situation pourrait indiquer que ces postes ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante avec les ressources dont elles disposent.

Tableau II.14

Taux de vacance des postes dans cinq missions (MINUS, MINUAD, FINUL, BSLB et UNSOA)

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>Durée moyenne de la vacance (en jours)</i>	<i>Durée maximale de la vacance (en jours)</i>
MINUS	270 (recrutement international)/516 (recrutement national) 427 (recrutement international)	340 Vacant depuis leur création	1 317 –
MINUAD	516 (recrutement national)	365	–
FINUL	96 (recrutement international)/77 (recrutement national)	857	4 091
BSLB	22 (recrutement international)/18 (recrutement national)	299	–
UNSOA	66 (recrutement international)/43 (recrutement national)	365	486

Source : Analyse par le Comité des données du BSCI au 30 juin 2010.

219. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de réaliser une étude pour vérifier que les postes vacants de longue date restaient nécessaires et prendre éventuellement une décision les concernant.

220. Le Département de l'appui aux missions a fait les observations suivantes : a) il a périodiquement examiné et analysé les postes vacants de longue date dans toutes les missions et pris les décisions qui s'imposaient (recrutement, transfert ou suppression de postes) en fonction des besoins des missions; b) cette pratique a permis de ramener le taux de vacance des postes de 17,7 % en juin 2010 à 15,1 % en janvier 2011 à la MINUS; et c) la FINUL a supprimé 104 postes, réduisant son taux de vacance des postes soumis à recrutement international de 23 % à 16 %, et n'avait plus en janvier 2011 que 67 postes vacants, dont 25 faisaient l'objet d'un recrutement parvenu à son stade final et 4 pour lesquels le recrutement était bloqué dans l'attente de l'accord final du pays hôte.

Délais de recrutement

221. De longs délais de recrutement peuvent entraver le fonctionnement des missions et accroître également le taux de vacance des postes. Malgré l'établissement à 75 jours du délai maximum souhaité entre la date où est lancé un appel à candidatures pour un poste vacant et celle où le poste est effectivement pourvu, les délais de recrutement effectifs ont été considérablement plus longs dans plusieurs missions (voir tableau II.15). L'analyse d'un échantillon de postes indique par exemple qu'à la MONUSCO, à la MINUK et à la MINUL il s'est écoulé en moyenne plus de 120 jours entre la date où le poste est devenu vacant et celle où il a été pourvu, le délai le plus long atteignant 1 157 jours.

Tableau II.15
Délais de recrutement à la MINUS, à la MINUAD, à la FINUL et à l'UNSOA
 (Nombre moyen de jours)

Mission	Délais de recrutement			
	Personnel recruté sur le plan international	Délai le plus long	Personnel recruté sur le plan national	Délai le plus long
MINUS	173	380	133	612
MINUAD	191	507	–	–
FINUL	315	534	283	465
UNSOA	158	292	–	–

Source : Analyse par le Comité des données des missions.

222. Le Comité réitère la recommandation selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait prendre les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement aux postes vacants qui sont effectivement nécessaires.

223. Le Département a indiqué qu'il pratiquait depuis janvier 2010 un nouveau mode de gestion des aptitudes pour la planification des effectifs sur le terrain. Cette approche vise à rationaliser le recrutement et à en réduire notablement les délais en centralisant l'essentiel de la procédure et en créant des fichiers de candidats possédant les compétences recherchées et pouvant être déployés dès leur sélection par une mission. Le Département a indiqué que cette nouvelle méthode porterait ses fruits lors de l'exercice 2010/11 et qu'il s'employait avec les missions à résoudre leurs problèmes spécifiques concernant les postes vacants.

224. Le Département de l'appui aux missions a fait les observations suivantes : a) en raison des mauvaises conditions de sécurité en Somalie et d'autres facteurs, l'UNSOA avait du mal à intéresser des candidats; b) le Département avait organisé à Brindisi, du 28 au 30 juin 2010, à l'intention de missions, parmi lesquelles la MINUK, un atelier de formation pratique sur le système Nucleus et fourni à cette occasion des directives pour l'utilisation du système de sélection du personnel; c) la MINUAD avait pris plusieurs mesures pour réduire les délais de recrutement et enregistré des progrès; d) la MONUSCO avait commencé à recruter des candidats sélectionnés par l'organe central de contrôle pour le personnel des missions en juillet 2010 et identifié des candidats qualifiés pour pourvoir ses postes vacants parmi le personnel de missions dont les effectifs étaient progressivement réduits; et e) en août 2010, le Département avait donné toute latitude à la MINUL pour effectuer les procédures de recrutement et d'affectation pour tous ses postes vacants, jusqu'à la classe D-1. Cette délégation de pouvoir, prévue dans la nouvelle méthode de gestion des aptitudes et de simplification des procédures, devrait améliorer encore l'efficacité de la Mission en matière de recrutement.

Délais de classement des postes

225. Les missions demandent au Département de l'appui aux missions de classer un poste lorsqu'elles en créent un nouveau ou lorsque les fonctions attachées à un poste existant ont été sensiblement modifiées. Du 1^{er} juillet 2009 au 14 octobre 2010, le Département a reçu 2 431 demandes de classement de postes, dont 1 139 (47 %) ont

été satisfaites, contre 14 % lors de l'exercice 2008/09. Il importe que de telles demandes soient traitées sans retard car de longs délais dans l'affectation des postes peuvent affecter le moral et le travail du personnel.

226. Le Comité a constaté que 93 jours en moyenne s'étaient écoulés entre la date où le Département avait reçu la demande de classement et celle où la mission avait été informée de la décision. Les 1 292 autres demandes étaient restées en attente pendant des périodes allant de 43 à 223 jours, soit une moyenne de 104 jours. Ces délais s'expliquaient en partie par l'absence d'une base de données pour enregistrer, traiter et suivre automatiquement toutes les demandes de classement de postes, lesquelles devaient donc être traitées manuellement.

227. Le Comité réitère la recommandation selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait : a) donner suite rapidement aux demandes de classement ou reclassement de postes; et b) envisager des mesures pour automatiser la procédure de classement des postes.

228. Le Département a indiqué qu'il continuait à examiner les moyens d'améliorer et de simplifier la procédure de classement des postes, compte tenu des ressources disponibles.

Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires

229. Le Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires est un élément important du cadre de responsabilisation mis en place par l'ONU. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2010/5 et Corr.1, les fonctionnaires nommés pour un an au moins doivent se soumettre à une évaluation au 31 mars de chaque année, à l'exception des sous-secrétaires généraux qui relèvent d'un secrétaire général adjoint et des secrétaires généraux adjoints qui relèvent directement du Secrétaire général. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de fonctionnaires des missions n'avaient pas établi le rapport correspondant. Ainsi, les pourcentages des fonctionnaires recrutés sur le plan international à la BSLB, à la MINUT et à l'UNSOA qui n'avaient pas établi leur rapport d'évaluation pour l'exercice 2009/10 à l'aide du Système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) étaient de 16 %, 13 % et 56 % respectivement. À la MINUAD et à la BSLB, 8 % et 17 % respectivement des fonctionnaires recrutés sur le plan national n'ont pas établi leur rapport d'évaluation pour l'exercice 2009/10, tandis qu'à la MINUK le taux moyen était de 64 % au 30 juin 2010.

230. Le Comité a constaté que les missions avaient du mal à utiliser le système e-PAS. Il n'a ainsi pas été possible de déterminer le taux d'application du système à la MINUS ou à la MINUL. Les fonctionnaires de la MINUL ont évoqué les difficultés techniques rencontrées lors de l'établissement de leur PAS électronique.

231. Or, en dépit d'évaluations incomplètes, des fonctionnaires ont bénéficié d'augmentations périodiques de traitement et de prolongations d'engagement. Ainsi, sept fonctionnaires de la MINUAD dont le rapport d'évaluation était incomplet ont reçu des augmentations périodiques de traitement et 11 ont vu leur engagement prorogé. À la BSLB, 44 fonctionnaires dans le même cas ont bénéficié d'augmentations périodiques de traitement ou de prolongations d'engagement.

232. Le Comité réitère la recommandation selon laquelle la MONUSCO et la MINUL devraient appliquer des procédures qui garantissent l'établissement et

la signature en temps opportun des rapports d'évaluation. Le Département de l'appui aux missions a approuvé cette recommandation.

233. Le Comité recommande également au Département de faire en sorte que la MINUAD et la BSLB appliquent scrupuleusement les dispositions de l'instruction administrative et du Manuel de gestion des ressources humaines et accordent les augmentations périodiques de traitement ou prolongations d'engagement en tenant compte des rapports d'évaluation.

234. La MINUAD a confirmé que, dans certains cas relevés par le Comité, la prolongation de l'engagement des fonctionnaires faisait suite aux recommandations des directeurs de programme. La BSLB a expliqué que les PAS électroniques (e-PAS) n'avaient pas été établis en raison de problèmes techniques dont le Siège avait été informé. Les fonctionnaires dont le PAS électronique n'avait pas été soumis pour des raisons techniques n'avaient pas été pénalisés par le report de la signature de leur lettre de nomination ou celui de leur augmentation périodique de traitement. Ces cas avaient néanmoins été examinés par l'administration avant leur approbation.

235. Le Département a affirmé qu'il accordait une importance particulière au plein respect des obligations relatives à l'établissement des PAS électroniques et offrirait une formation et d'autres outils aux missions pour les aider à atteindre cet objectif. Il a souligné par ailleurs qu'il était certes en mesure de fournir aux missions un soutien et une formation au système e-PAS, mais que la base de données était administrée par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Département a indiqué avoir été gêné par l'instabilité de la base de données, qui avait parfois rendu difficile l'extraction des données. Cependant, la MINUL était en train d'expérimenter le nouveau système électronique d'évaluation de la performance, qui devrait constituer un progrès par rapport au système e-PAS.

17. Opérations aériennes

236. Au 30 juin 2010, une flotte de 249 aéronefs, dont 182 hélicoptères et 67 avions, était déployée pour appuyer 11 missions de maintien de la paix (à l'exclusion des appareils affectés aux missions politiques). Tous ces appareils avaient été obtenus soit par des contrats d'affrètement à long terme signés avec des compagnies privées, soit par des lettres d'attribution conclues avec des États Membres.

237. Le budget approuvé pour les transports aériens liés aux opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice 2009/10 était de 927,37 millions de dollars. Avec 875,26 millions de dollars, le montant total des dépenses représentait 94 % du crédit ouvert. Le budget approuvé pour la location d'appareils et les opérations était de 675,75 millions de dollars (soit 73 % du budget total des transports aériens) et les dépenses se sont établies à 665,46 millions de dollars.

Utilisation des ressources allouées aux opérations aériennes

238. Compte tenu des coûts du transport aérien, il importe que les missions s'efforcent d'utiliser leurs appareils de manière efficiente, par exemple en réduisant le nombre de journées « sans vol prévu »⁴ et en optimisant les taux d'occupation.

⁴ Les journées « sans vol prévu » sont celles où aucune prestation de service n'a été demandée au transporteur, qui n'encourt de ce fait aucune pénalité.

239. À la MINUAD, un certain nombre de journées « sans vol prévu » ont été enregistrées pour la plupart des appareils. Après que tous les facteurs susceptibles d'affecter le nombre de ces journées eurent été écartés, on comptait encore 25 appareils représentant au total 1 062 journées « sans vol prévu », dont 150 pour l'unique Lear jet 60 de la Mission. La MINUAD a expliqué que cet appareil était utilisé pour un tiers de ses vols à des tâches d'évacuation sanitaire. Or trois hélicoptères étaient déjà déployés au Darfour pour des missions d'évacuation sanitaire et chacun comptait déjà plus de 170 journées « sans vol prévu ». Le déploiement au Darfour de trois hélicoptères en supplément du Lear jet 60 pour des tâches d'évacuation sanitaire paraissait donc excessif.

240. À la MINUT, qui devait effectuer des liaisons régulières avec les aéroports de Denpasar et Darwin, les heures de vol prévues dans le projet de budget étaient censées couvrir deux vols aller retour, chaque vol étant assuré par un seul appareil. Toutefois, un de ces vols n'a pas eu lieu et le second a été assuré par les deux appareils.

241. L'Administration a indiqué que, selon une étude effectuée ultérieurement, la desserte aérienne régulière de Denpasar n'était pas viable. Le Comité estime que, puisque la Mission comptait initialement qu'un seul appareil assure ce vol aller retour, il semble superflu d'utiliser deux appareils.

242. À la MINURSO, le Comité a canalisé, sur la base des plans de vol publiés, la capacité d'embarquement et les taux d'occupation effectifs d'un appareil AN-26 pendant le mois de juin 2010 et relevé que sur les 40 vols effectués 7 seulement l'avaient été avec un taux d'occupation supérieur à 50 %. Aucun vol n'avait été effectué à pleine capacité lors de cette période. La MINURSO a annulé des vols quand ils n'étaient pas nécessaires.

243. À l'ONUCI, le Comité a analysé l'utilisation pendant le mois de novembre 2009 d'un des avions, pouvant emporter 40 passagers, et relevé que 14 des 61 vols effectués par cet appareil (soit 23 %) avaient servi à transporter 3 passagers ou moins, et que seulement 11 vols sur 61 (soit 18 %) avaient eu un taux d'occupation de plus de 50 %.

244. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à toutes les missions d'analyser les facteurs de sous-utilisation des aéronefs et de prendre les mesures voulues pour utiliser ces derniers de façon plus efficace et plus économique.

245. Le Département a fait les observations suivantes : a) la nature des opérations de maintien de la paix ne permettait pas un transport optimal de passagers ou de fret sur tous les vols et une équipe pluridisciplinaire avait été dépêchée dans les missions pour évaluer les mesures à prendre afin d'utiliser au mieux les moyens aériens; b) la MINUAD avait entrepris d'analyser en continu les voies à suivre pour optimiser l'utilisation de ses moyens aériens en vue de disposer du soutien opérationnel et logistique dont elle avait besoin, et cette analyse avait abouti à une réduction de sa flotte aérienne; et c) l'ONUCI avait procédé à une analyse appropriée, prenant en compte les coûts, l'efficacité, l'utilisation des appareils et les besoins relatifs aux opérations électorales à venir, et restructuré en conséquence les composantes civile et militaire de sa flotte. À la conclusion du processus électoral, une évaluation complète de la composition de la flotte aérienne et de l'utilité d'une

partie de cette dernière serait effectuée, ainsi qu'une étude complète des autres moyens de transport possibles.

Recouvrement du coût des services aériens fournis à d'autres entités du système des Nations Unies

246. Les données fournies au Comité par la Section des transports aériens de la MINURCAT indiquaient que des services aériens d'une valeur d'environ 1,5 million de dollars avaient été fournis par cette mission à des organismes et autres entités des Nations Unies et que leur coût n'avait pas été recouvré. Le responsable des opérations aériennes a expliqué que le coût des vols n'était pas remboursé lorsque ceux-ci étaient approuvés par les hauts responsables de la Mission en tant que vols organisés par la MINURCAT conformément à son mandat. Des membres du Détachement intégré de sécurité avaient été acceptés comme passagers lorsque des places étaient disponibles. Le Comité avait cependant appris que le Groupe de la conformité technique de la Mission prenait des mesures pour recouvrer le coût des vols n'entrant pas dans cette catégorie et que des factures avaient été envoyées à sa section des finances et au Siège.

247. Le Département de l'appui aux missions a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Groupe de la conformité technique de la MINURCAT assure le suivi de la créance de quelque 1,5 million de dollars correspondant aux services de transport aérien fournis à des missions, organismes et autres organes des Nations Unies pendant l'exercice 2009/10, dans le but d'en obtenir le remboursement complet.

248. Le Département a indiqué que la Mission prenait les mesures nécessaires pour recouvrer la totalité des sommes dues au 31 décembre 2010.

Gestion des données des opérations aériennes

249. Les systèmes de gestion des données relatives aux opérations aériennes utilisés par la Section des transports aériens du Département de l'appui aux missions ont été mis au point en interne pour permettre l'acquisition de services de transport aérien, le chiffrage des dépenses, le suivi et l'analyse des données sur les opérations aériennes des missions, ainsi que l'évaluation de la prestation de chaque mission en la matière. Le Comité a examiné les données fournies par la Section et noté que : a) les données opérationnelles étaient incohérentes et incomplètes; b) l'outil de chiffrage des dépenses (« Costing 15 ») et les rapports mensuels de deux missions sur leurs opérations aériennes indiquaient qu'aucun avion n'avait été déployé alors que des heures de vol avaient été enregistrées pour ce type d'aéronef; et c) le nombre d'heures de vol effectives était sensiblement différent du nombre d'heures budgétisées pour cinq missions. Or, faute de disposer de données exactes, la Section ne pouvait pas faire une analyse correcte de l'utilisation des ressources allouées aux opérations aériennes.

250. Le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions, qui en est convenu, de demander à la Section des transports aériens de : a) renforcer ses systèmes de contrôle de données de sorte à assurer l'exhaustivité et l'exactitude de celles concernant les opérations aériennes; et b) d'affiner son analyse de l'utilisation des heures de vol budgétisées afin de définir les possibilités d'accroître l'efficacité des transports aériens.

251. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il avait entrepris de se doter d'un nouveau système informatique intégré pour la gestion des opérations aériennes, qui devrait permettre une amélioration notable du suivi de l'utilisation des moyens aériens par les missions.

Vols spéciaux

252. À la MONUSCO, les vols spéciaux représentaient 53 % du nombre total des vols (5 425 sur 10 188). Certaines demandes d'autorisation de vols spéciaux étaient déposées sans que le préavis minimum de 48 heures soit respecté. En outre, les consignes générales concernant les demandes d'autorisation tardives ou d'urgence n'avaient pas encore été définitivement arrêtées. Or, un nombre élevé de vols spéciaux effectués dans le cadre de consignes peu claires pourrait avoir des répercussions sur le programme de vols réguliers de la Mission.

253. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à la MONUSCO : a) de planifier au mieux ses opérations pour éviter d'affréter trop souvent des vols spéciaux; b) de mettre en place et d'appliquer des consignes générales pour traiter les demandes d'autorisation de vols spéciaux; et c) d'assurer dans les meilleurs délais, en liaison avec le Siège, l'approbation et l'application des consignes concernant les demandes d'autorisation tardives ou urgentes de vol spécial.

254. Le Département a fait observer que certains vols spéciaux ne se prêtaient guère à une planification en raison de la complexité et de la dynamique des opérations de la Mission concernant le soutien logistique. Il était par exemple impossible de prévoir ou programmer à l'avance l'évacuation de malades ou de blessés. Cependant, la Mission avait déjà modifié son programme de vols réguliers pour y inclure notamment les vols routiniers de fret. Le Département a précisé que l'administration de la Mission avait insisté auprès de l'ensemble du personnel sur l'importance de respecter les procédures établies en ce qui concerne les demandes d'autorisation tardives ou urgentes de vols spéciaux et que ces procédures avaient été intégrées dans les directives relatives au système informatisé de gestion des déplacements du personnel (e-MOP).

18. Gestion du parc de véhicules

Don et cession de véhicules

255. En avril 2008, la MINUAD a reçu en don de la MUAS 1 295 véhicules, d'une valeur de 14 millions de dollars. Du fait que l'examen de cette transaction et son approbation par le Contrôleur de l'ONU étaient en cours, les véhicules cédés avaient été répertoriés non pas dans le système Galileo de gestion des stocks mais dans une base de données temporaire. En conséquence, la MINUAD n'avait pas pu fournir d'informations détaillées complètes et exactes, par exemple sur le kilométrage, la consommation de carburant ou les autorisations de sortie de véhicules. En outre, 1 151 de ces véhicules étaient enregistrés dans un système rudimentaire mis au point à la MINUAD, tandis qu'aucune information détaillée n'était disponible sur les 144 autres. Le Comité a estimé que la Mission contrôlait insuffisamment l'enregistrement des véhicules reçus en don dont l'Organisation risquait ainsi de perdre la trace.

256. Le Département de l'appui aux missions a expliqué qu'en coordination avec ses services, la MINUAD s'employait à traiter les documents nécessaires pour enregistrer les véhicules dans le système Galileo, et qu'il avait été décidé de sortir du bilan 520 véhicules à compter d'octobre 2010.

257. Selon un rapport d'inspection à l'occasion du rapatriement, en date du 29 novembre 2009, le contingent canadien avait fait don de 23 véhicules à la MINUAD. Six rapports d'inspection consécutifs indiquaient que ces véhicules étaient répertoriés comme matériel appartenant aux contingents. Or, lorsque le Comité a effectué sa vérification, la MINUAD a affirmé que le nombre de véhicules cédés était de 17 et que les 6 autres appartenaient à l'ONU. Elle n'était toutefois pas en mesure d'étayer cette affirmation ou de prouver l'existence de ces 6 véhicules.

258. Le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions, qui en est convenu, de demander à la MINUAD : a) d'examiner les véhicules reçus en don, en particulier ceux dont la trace avait été perdue et de prendre, au vu des résultats, les mesures voulues pour en établir l'existence; et b) d'enregistrer les véhicules reçus en don dans le système Galileo et de les gérer selon les mêmes modalités que les véhicules appartenant à l'Organisation.

259. Le Département a informé le Comité que la MINUAD avait commencé son examen des véhicules cédés par le Gouvernement du Canada et devait l'avoir achevé au 30 novembre 2010.

Dotation en véhicules

260. Le Manuel des coûts et ratios standard du Département des opérations de maintien de la paix fournit des directives claires sur le nombre de berlines légères dont une mission peut être dotée, compte tenu de ses effectifs et du nombre de ses responsables. Au Siège, il appartient à la Section des transports de surface du Département de l'appui aux missions d'examiner les crédits demandés par les missions en ce qui concerne les véhicules et de soumettre des recommandations à la Division du budget et des finances, pour examen et approbation. Rien n'indiquait cependant que les recommandations de la Section étaient bien prises en considération.

261. Par exemple, la Section des transports de surface n'avait pas approuvé l'acquisition de 32 autocars moyens et de 8 minibus pour la MINUS, mais le budget soumis à l'Assemblée générale pour cette mission (A/63/714) indiquait que l'acquisition de 39 nouveaux autocars avait été approuvée. De même, la Section n'avait pas approuvé le budget d'acquisition de véhicules de la MINUAD en raison du taux élevé de vacance des postes dans cette mission et du fait que des véhicules en surplus de la MUAS étaient disponibles. Le budget d'acquisition de véhicules de transport de surface soumis à l'approbation de l'Assemblée générale (A/63/717) était néanmoins demeuré inchangé. Quant à la MINUT, elle disposait effectivement de 79 véhicules de plus que ne le prévoyait la norme.

262. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à la MINUT : a) de se conformer aux dispositions du Manuel des coûts et des ratios standard concernant la dotation en véhicules; et b) de fournir des justificatifs pour toute dérogation à ces dispositions.

263. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la plus récente réunion du comité des dotations en véhicules de la MINUT s'était tenue en août 2010, à la

suite de l'audit du Comité, qu'il en était résulté une révision complète des allocations de véhicules à toutes les sections et groupes, et qu'un ajustement avait été effectué en fonction des besoins opérationnels. Selon le Département, le parc de berlines légères de la Mission pour l'exercice 2010/11 était désormais conforme aux normes établies.

Cannibalisation et entretien des véhicules

264. Si l'on veut utiliser plus efficacement les véhicules, il convient de prendre en considération le coût probable de l'entretien avant de procéder éventuellement à un remplacement. À la MONUSCO, deux véhicules pouvant être remis en état, dont les compteurs indiquaient respectivement 42 609 kilomètres et 41 802 kilomètres et qui se trouvaient à l'atelier pour des réparations, ont été cannibalisés. La MONUSCO a expliqué que ces véhicules étaient restés longtemps à l'atelier en raison d'une pénurie de pièces de rechange. La décision avait alors été prise d'en récupérer les pièces. Aucun justificatif n'a toutefois été fourni à l'appui de cette décision. Par ailleurs, les coûts d'entretien des véhicules pendant leur durée d'utilisation étaient parfois proches de leur coût à l'achat, voire supérieurs. Certains véhicules ont nécessité un entretien particulier dont le coût a été supérieur de plus de 30 % à leur valeur comptable. De plus, le coût de l'entretien n'était ni contrôlé de manière adéquate ni comparé aux coûts d'acquisition et à la valeur comptable des véhicules.

265. À la MINUSTAH, 173 véhicules qui auraient déjà dû être remplacés ou comptabilisés en pertes étaient toujours en service en octobre 2010. Aucune pièce n'indiquait qu'une étude de rentabilité avait été faite pour justifier la poursuite de l'utilisation de ces véhicules, comme l'exigent les règles du Département des opérations de maintien de la paix.

266. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander : a) à la MONUSCO de maintenir des stocks suffisants de pièces détachées de véhicules pour éviter de recourir à la cannibalisation; et b) à la MONUSCO et à la MINUSTAH de surveiller régulièrement le coût de l'entretien des véhicules dont elles ont la responsabilité et de conserver les documents probants des études de rentabilité effectuées pour justifier la poursuite de l'utilisation de véhicules ayant atteint leur date de remplacement ou de sortie de bilan.

267. Le Département a fait les observations suivantes : a) en ce qui concerne la MONUSCO, à l'époque où les deux véhicules ont été mis en réparation, en novembre 2007 et février 2008 respectivement, les risques pour la sécurité étaient élevés et les moyens de transport terrestres insuffisants pour faire face aux exigences opérationnelles. Il était urgent de remettre les véhicules en état de fonctionnement et, faute de pièces de rechange, la Mission a résolu de les cannibaliser afin de faire face à des nécessités opérationnelles immédiates. L'administration de la mission a considéré qu'il s'agissait de cas exceptionnels. Par ailleurs, la MONUSCO avait entrepris de revoir ses procédures d'acquisition, délais de livraison et contrats-cadres concernant les pièces de rechange, dans le but de se doter d'un programme d'approvisionnement mieux adapté à ses besoins. Ce projet devait être achevé au cours du premier trimestre de 2011. Par ailleurs, les nouvelles améliorations qui devaient être apportées au Système Galileo de gestion des stocks aideraient la Mission à mieux estimer ses besoins en pièces de rechange.

268. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que les normes de remplacement des véhicules étaient des normes minimales qui n'excluaient pas que l'on apprécie la situation au cas par cas. Il a ajouté que la MINUSTAH avait commencé une étude de rentabilité qu'elle comptait achever au 31 décembre 2010. En outre, le remplacement des véhicules conformément aux normes de la comptabilisation en pertes devait se poursuivre dans le cadre du processus budgétaire normal. Dans les cas où il serait nécessaire de conserver des véhicules au-delà de leur sortie du bilan dans l'attente des fonds destinés à leur remplacement, la MINUSTAH continuerait à ne garder que ceux qui étaient encore en relativement bon état et dont la poursuite de l'utilisation n'aurait pas de répercussion sur les opérations de transport. Le Département a ajouté qu'il s'employait, en collaboration avec la MONUSCO, à remplacer les véhicules dans le cadre des procédures budgétaires et d'achat habituelles. Tous les facteurs affectant les coûts du parc de véhicules dont les coûts d'exploitation, d'entretien et de remplacement, étaient pris en considération durant la phase de préparation du budget.

Utilisation de véhicules en dehors du service

269. L'utilisation de véhicules à des fins personnelles par le personnel des missions peut entraîner des augmentations des coûts d'entretien et de la consommation de carburant qui pourraient être évitées. Le Bureau a constaté que dans certaines missions les systèmes d'analyse et de contrôle de l'utilisation de véhicules à des fins personnelles étaient incohérents et inadéquats. Par exemple :

a) La MINUL et l'ONUCI n'établissaient pas de distinction entre les trajets effectués pour raison de service et ceux effectués à titre privé et en conséquence, tous les déplacements effectués dans la zone de la mission en dehors des horaires de travail étaient considérés comme justifiés par les nécessités du service;

b) La MINUS ne conservait aucune trace du kilométrage effectué en dehors du service et n'avait demandé aucun remboursement pour l'utilisation de véhicules de service depuis sa création;

c) À la MINUK, sur 660 321 kilomètres parcourus à des fins non liées au service, 107 278 kilomètres seulement avaient été enregistrés comme tels et facturés au personnel concerné, les 553 043 kilomètres restants étant enregistrés comme des trajets effectués pour raison de service.

270. Le Comité des Commissaires aux comptes recommande au Département de l'appui aux missions de demander aux missions de suivre de près l'utilisation des véhicules et de documenter régulièrement tous les déplacements effectués à titre personnel pour recouvrer auprès des fonctionnaires concernés les frais y afférents.

271. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la MINUK avait produit une directive sur l'utilisation des véhicules en dehors du service et que l'ONUCI avait élaboré un plan pour la facturation de ces trajets, en vue d'appliquer les dispositions du manuel sur les transports de surface qui devait être mis en œuvre en janvier 2011. Le Département a indiqué également qu'en raison de la situation politique et des conditions de sécurité, la MINUS avait refusé à plusieurs reprises que les véhicules soient utilisés en dehors du service. La Mission n'en a pas moins admis qu'un mécanisme devait être en place pour facturer l'utilisation de véhicules à des fins privées chaque fois qu'il y avait lieu. Dans cette optique, une circulaire

administrative était en cours d'élaboration, qui définirait clairement l'ensemble de la procédure et encouragerait l'organisation de voyages groupés. La circulaire devait être publiée avant le 30 décembre 2010. Par ailleurs, le Département a pris note de l'environnement dans lequel la MINUL opérait en demandant toutefois à celle-ci de réaliser une étude de rentabilité pour étayer son point de vue selon lequel le coût de la mise en place d'un programme régissant l'utilisation de véhicules à titre personnel annulerait l'avantage financier qu'on pourrait en tirer.

19. Gestion du carburant

Recouvrement des frais de carburant et des frais connexes

272. La MINUL n'avait encore mis en place aucun mécanisme de contrôle du carburant hors taxe distribué aux locataires et n'avait pas établi de procédures pour le recouvrement des sommes versées au titre de l'approvisionnement en électricité des résidences des fonctionnaires. De plus, elle n'avait pas facturé l'électricité aux fonctionnaires concernés bien qu'ils occupent ces logements depuis plusieurs années, ce qui lui avait fait perdre de l'argent.

273. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé à la MINUL d'effectuer à intervalles réguliers le suivi des sommes dues par les compagnies de transport aérien au titre des frais de carburant recouvrables. Ce suivi n'a pas été effectué, bien que des améliorations aient été constatées. Au 30 juin 2010, le montant à recouvrir s'élevait encore à 200 280 dollars, dont 80 895 dollars étaient dus depuis plus d'un an. De fait, la MINUL pourrait se retrouver dans l'incapacité de recouvrer cette somme.

274. Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à la MINUL de prendre les mesures suivantes :
a) mettre en place des mécanismes de contrôle de la consommation d'électricité des fonctionnaires résidents et facturer cette consommation; b) appliquer rigoureusement les dispositions de la circulaire 2006/07 concernant la facturation de la consommation d'électricité des fonctionnaires résidents.

275. Le Comité recommande de nouveau au Département de l'appui aux missions de demander à la MINUL de faire le point, à intervalles réguliers, sur les sommes dues par les compagnies de transport aérien au titre des frais de carburant recouvrables.

276. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la MINUL avait établi un groupe de travail de cinq membres chargé de mettre au point un dispositif de contrôle des livraisons de carburant et du recouvrement du coût de l'électricité fournie par les groupes électrogènes de la Mission. Le groupe de travail s'était réuni trois fois et avait commencé à élaborer un dispositif de contrôle de la distribution, du stockage et de la consommation de carburant hors taxe, notamment en fixant des quotas rigoureux pour les résidences. Les résultats des travaux du groupe de travail seront publiés sous la forme d'une instruction administrative au cours du premier trimestre 2011.

277. Le Département a également indiqué que d'importants progrès avaient été faits dans le recouvrement des sommes dues depuis plus d'un an. La Section des finances de la MINUL continuerait d'effectuer, en coopération avec la Division du budget et des finances, le suivi des sommes à recouvrer auprès des compagnies de transport

aérien au titre des contrats d'affrètement conclus avec la Section des transports aériens au Siège.

20. Gestion des rations

Demandes de remise

278. Les contrats signés par les missions avec les fournisseurs de rations prévoient une remise sur le coût des rations si les effectifs militaires dépassent un certain seuil. Bien que les effectifs militaires de la MINUAD aient dépassé le seuil convenu au cours des troisième, cinquième et sixième périodes de 2010 et que le fournisseur doive par conséquent appliquer une remise de 1 % sur le coût des rations, la Mission n'avait pas sollicité cette remise. Après que le Comité a examiné cette question avec la Mission, celle-ci a réclamé la remise correspondant à la troisième période de 2010, soit un montant de 47 134 dollars.

279. Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à la MINUAD de prendre les mesures suivantes : a) réclamer la remise sur le coût des rations au titre de la cinquième et de la sixième périodes de 2010; et b) vérifier le nombre d'hommes effectif afin d'obtenir, le cas échéant, la remise prévue dans le contrat de fourniture des rations.

280. Le Département de l'appui aux missions a indiqué ce qui suit : a) la MINUAD avait appliqué la recommandation et le fournisseur avait émis une note de crédit d'un montant de 47 126,40 dollars, qui a été honorée en août 2010; b) désormais, la Mission contrôlait attentivement le nombre d'hommes effectif pour faire en sorte que la remise convenue soit portée sur les factures du fournisseur; et c) la Mission avait demandé au fournisseur d'appliquer la remise de 1 % sur toutes les factures suivantes et avait obtenu satisfaction.

Stocks de rations de réserve

281. L'insuffisance des stocks de réserve de rations et de bouteilles d'eau pourrait donner lieu à des pénuries dans les situations d'urgence et compromettre l'activité des contingents concernés.

282. À la MINUT, une inspection effectuée le 3 août 2010 a révélé qu'il n'y avait pas de stocks de rations de réserve dans les entrepôts du fournisseur qui, normalement, devrait détenir des stocks de rations et de bouteilles d'eau couvrant une période de sept jours, pour les unités de police constituées. À la MONUSCO également, les stocks d'urgence de rations et de bouteilles d'eau de certains contingents étaient insuffisants.

283. Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à la MINUT et à la MONUSCO de maintenir en permanence des stocks de rations de réserve suffisants.

284. Le Département de l'appui aux missions a indiqué ce qui suit : a) la MINUT avait suivi la recommandation du Comité et reçu 15 000 rations en octobre 2010, et elle disposait de tous les stocks de rations de réserve dont elle avait besoin; et b) la MONUSCO avait également pris des mesures pour pallier les déficiences de ses stocks de réserve d'urgence.

21. Informatique et communications

Contrôle des accès

285. Les droits d'administrateur permettent d'accéder sans restrictions aux systèmes informatiques des missions en vue de régler des problèmes de fonctionnement, de corriger des données ou de modifier des informations relatives à des opérations. Le système enregistre automatiquement l'accès des administrateurs et les opérations qu'effectuent ces derniers. Cela étant, à la MINURSO et à la FNUOD, il n'existait aucun mécanisme qui permette d'examiner l'activité des administrateurs et de vérifier les raisons pour lesquelles ils se connectaient au système et les opérations qu'ils effectuaient. Par ailleurs, à la MINURSO, un membre du personnel ayant des droits d'administrateur avait récemment téléchargé sur son ordinateur un logiciel non autorisé doté d'une fonction de piratage. Le service informatique s'en était rendu compte par hasard et le logiciel avait été retiré du système.

286. Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à toutes les missions de mettre en place des mesures de contrôle d'accès strictes, notamment une politique de gestion des mots de passe et l'interdiction du chargement de logiciels non autorisés.

287. Le Département de l'appui aux missions a indiqué ce qui suit : a) la FNUOD avait institué un examen hebdomadaire de l'activité des administrateurs, destiné à vérifier le motif des opérations effectuées par ces derniers et toute tendance qui se dessinerait dans le fonctionnement du système; et b) il avait été conseillé à la MINURSO de surveiller constamment le trafic informatique pour repérer toutes traces de logiciel non autorisé, de réexaminer les contrôles existants en matière de conformité et de procéder aux changements dictés par les niveaux de risque constatés.

Reprise après sinistre et continuité des opérations

288. Il importe que les missions mettent en place un bon dispositif de reprise après sinistre et de continuité des opérations pour éviter toute interruption d'activité en cas de panne de système informatique. À l'UNFICYP, le dispositif de continuité des opérations ne couvrait pas tous les aspects importants des opérations de la Mission, tandis que l'UNSOA ne disposait pas de plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations, de politiques relatives à la sécurité informatique ou de procédures de secours.

289. Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à l'UNFICYP et à l'UNSOA d'établir un plan détaillé de reprise après sinistre et de continuité des opérations.

290. Le Département de l'appui aux missions a déclaré que l'UNFICYP élaborait son propre dispositif de reprise après sinistre et de continuité des opérations, qui serait mis à l'essai au cours du premier trimestre 2011 et qu'à l'UNSOA, l'élaboration du plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations et du plan de sécurité informatique serait achevée au deuxième trimestre de 2011.

291. Le Comité a relevé un certain nombre de lacunes touchant la sécurité des locaux abritant les dispositifs de reprise après sinistre et des centres de données des missions. Ainsi, à la MINUSTAH, on n'avait pas installé de matériel de protection

contre les incendies dans les salles abritant les dispositifs de reprise après sinistre et les serveurs et à l'UNSOA, le centre de données n'était pas équipé de détecteurs de chaleur et de fumée, d'alarmes incendie, de caméras vidéo et d'extincteurs.

292. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à la MINUSTAH et à l'UNSOA de mettre en place des dispositifs de sécurité adéquats pour leurs systèmes informatiques.

293. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'à la MINUSTAH l'exécution du projet d'installation du système d'extinction des incendies (clefs en main) avait commencé et devait en principe s'achever le 31 décembre 2010 et que l'UNSOA s'employait à renforcer son centre de données provisoire qui se trouvait à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

22. Fonction d'audit international

Exécution du plan d'audit

294. Le Comité a constaté qu'en 2010 la proportion d'audits achevés avait augmenté par rapport à 2009 (voir tableau II.16). Sur les 135 audits prévus pour 2010, 97 (72 %) avaient été menés à bien en décembre 2010. Il est entendu que la planification des audits est un processus dynamique, qui doit tenir compte de l'évolution de l'environnement des missions, des ressources allouées aux activités d'audit et des besoins des entités auditées, et que les audits qui ne sont pas achevés au cours d'un exercice doivent être reportés à l'exercice suivant.

Tableau II.16

Exécution du plan de travail du BSCI pour les audits (2008 à 2010)

<i>Année</i>	<i>Nombre d'audits prévus</i>	<i>Nombre d'audits achevés</i>	<i>Pourcentage d'audits effectués</i>
2008	179	99 ^a	55
2009	178	108 ^b	61
2010	135	97	72

Note : Données fournies par le BSCI.

^a Au 31 octobre 2008.

^b Au 31 décembre 2009.

295. Dans certaines missions, les audits avaient été annulés ou retardés. Ainsi, à la MINUL, si 15 audits avaient été prévus pour 2009, seuls sept rapports d'audit avaient été établis en 2009 et six en 2010.

296. Le Comité recommande à nouveau au BSCI de continuer à suivre de près les plans de travail des auditeurs résidents de manière à ce que les audits soient effectués et achevés dans les délais prévus.

297. Le BSCI a indiqué que la direction de la Division de l'audit interne tenait des réunions mensuelles avec les bureaux des auditeurs résidents et que le Chef du Service de l'audit des activités de maintien de la paix communiquait régulièrement avec les auditeurs résidents et suivait ainsi de près l'exécution de leurs plans de travail.

Délais de publication des rapports d'audit interne

298. Selon le manuel d'audit du BSCI, les rapports d'audit doivent être publiés dans un délai de 75 jours ouvrables suivant l'achèvement des travaux sur le terrain. Le Comité a relevé en moyenne un écart de 86 jours entre la date d'achèvement des travaux sur le terrain et la date de publication du projet de rapport et un écart de 83 jours entre celle-ci et la date de publication du rapport final. En d'autres termes, la publication des rapports finals prenait en moyenne 169 jours.

299. Le Comité recommande à nouveau au BSCI de veiller à ce que les bureaux des auditeurs résidents respectent les délais de publication des rapports d'audit ou révisent, le cas échéant, les dates d'achèvement prévues.

300. Le BSCI a fait observer qu'il avait appliqué la recommandation du Comité et qu'il continuerait de s'efforcer d'établir des délais plus réalistes et de suivre de près l'exécution des différents plans d'audit.

C. Répartition des capacités d'investigation du BSCI

301. Dans sa résolution 63/287 relative au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale a décidé de ne pas créer la structure reposant sur un système de centres régionaux, proposée par le Secrétaire général pour la Division des investigations du BSCI, mais d'établir, à titre pilote, des centres d'investigation à Nairobi, Vienne et New York pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012. Elle a prié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de demander au Comité des commissaires aux comptes de mener un audit de l'exécution du projet pour la période susmentionnée, sans préjudice du rôle du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, et de lui faire un rapport distinct sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième session.

302. Dans sa lettre datée du 31 juillet 2009, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, considérant l'importance que revêt le bon fonctionnement de la Division des investigations et préoccupé par l'affirmation du BSCI selon laquelle la répartition des capacités d'investigation n'était alors pas optimale aux fins du bon fonctionnement de la Division, a prié le Comité d'étudier la question de savoir quelle serait la meilleure répartition des capacités d'investigation du BSCI, compte tenu des considérations de volume de travail et d'efficacité-coût. Même si la question du redéploiement, à titre expérimental, des ressources est étroitement liée à la question posée par le Comité consultatif, la présente section ne décrit que les résultats de l'étude effectuée par le Comité à la demande du Comité consultatif.

303. Le projet de restructuration de la Division des investigations concerne les activités d'investigation financées par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. La principale question relative à la répartition des capacités d'investigation du BSCI concerne l'équilibre à instaurer entre les centres régionaux et les enquêteurs de terrain (ou résidents) des missions de maintien de la paix. Pour ces raisons, le Comité s'est concentré sur les activités d'enquête et les postes financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

304. De manière générale, dans la « structure fondée sur les centres régionaux », les enquêteurs du BSCI en poste dans chaque centre régional enquêtent sur les affaires

touchant toutes les missions qui se trouvent dans la région couverte par leur centre. Dans le « système des enquêteurs résidents », des enquêteurs sont affectés à plein temps dans les missions et enquêtent sur les affaires concernant la mission dans laquelle ils sont affectés.

305. En étudiant la question de la répartition des capacités d'investigation du BSCI, le Comité était conscient qu'il serait malavisé de la part de vérificateurs externes de remettre en question le jugement d'enquêteurs professionnels quant à la meilleure manière de déployer les ressources d'investigation. Il s'est donc surtout attaché à déterminer si le BSCI disposait d'arguments solides pour justifier ses affirmations et ses décisions relatives au déploiement des ressources.

Disponibilité des données de gestion concernant les enquêtes du BSCI

306. Les décisions concernant le déploiement des ressources, qui s'appuient, certes, sur des jugements subjectifs et professionnels, seront plus efficaces si elles sont également fondées sur des données de gestion objectives et fiables concernant les coûts et autres paramètres relatifs à l'activité visée. En ce qui concerne les activités d'enquête, le Comité estime que, pour les différentes enquêtes, il conviendrait de recueillir et d'analyser des données concernant la durée, les coûts en rapport avec les résultats et d'autres mesures de la qualité, et d'utiliser ces données dans la formulation et l'évaluation des décisions touchant le déploiement des ressources.

307. Le Comité a constaté que la Division des investigations du BSCI ne recueillait pas systématiquement des données concernant les coûts et la durée des enquêtes, et qu'elle n'établissait pas de liens entre ces éléments et les résultats. La Division ne pouvait donc pas déterminer objectivement si le déploiement de ses ressources et la réalisation de ses enquêtes étaient efficaces, ou prendre de décisions fondées sur des faits concernant le redéploiement de ses ressources.

308. Tout en admettant que la collecte de ces informations a un coût et que ce coût doit être justifié par l'intérêt de ces informations, le Comité estime indispensable que le BSCI dispose d'éléments fiables sur lesquels il pourra fonder ses décisions et ses propositions. Ne disposant pas des données de gestion voulues, le Comité n'a guère été en mesure de répondre directement à la question posée par le CCQAB.

309. Le BSCI a accepté, comme le Comité le recommandait, que sa Division des investigations recueille des données sur les coûts, la durée et les résultats de ses enquêtes et utilise ces données pour prendre des décisions plus avisées; il s'agira, par exemple, de comparer les coûts aux résultats de manière à ce que les enquêteurs en poste dans les différents lieux d'affectation puissent connaître les différences de coûts et adopter des méthodes d'intervention efficaces.

310. Le BSCI a indiqué qu'il prenait des mesures pour recueillir davantage de données de gestion sur les enquêtes, notamment en établissant des dossiers d'enquête à compter du 1^{er} janvier 2009 et en mettant en place un système de gestion du temps consacré aux enquêtes, à compter du 1^{er} janvier 2011.

311. Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen, en même temps que le budget du compte d'appui pour l'exercice 2012/13, un rapport détaillé sur le projet pilote pour qu'elle puisse se prononcer sur l'éventuelle restructuration de la Division des investigations du BSCI (résolution 63/287 de l'Assemblée générale, par. 40). Le BSCI aura également

besoin d'une meilleure information de gestion pour pouvoir évaluer efficacement le projet pilote.

312. Outre la nécessité de recueillir les données de gestion voulues, il importe d'établir dès le lancement de tout projet pilote des critères d'évaluation afin de faciliter la mise en place de mécanismes de collecte de données appropriés et l'évaluation objective des résultats de tout changement opérationnel, plutôt que de rechercher des justifications a posteriori. Dans le cas du redéploiement des capacités d'investigation, ces dispositions n'ont pas encore été prises et, à moins d'y remédier rapidement, il pourrait s'avérer impossible d'évaluer correctement le projet pilote.

313. Le Comité recommande que le BSCI établisse d'urgence des données de référence et des critères pour l'évaluation du projet pilote, ainsi que des mécanismes qui permettent de recueillir les données nécessaires et de les évaluer par rapport aux critères établis.

314. Le BSCI fait savoir qu'il prenait des mesures pour donner suite à la recommandation du Comité. Celui-ci suivra l'application de la recommandation dans le cadre de son programme de travail de 2012 afin de satisfaire à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce qu'il examine l'exécution du projet pilote et en rende compte à l'Assemblée générale durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième session.

Justification du remplacement du système des enquêteurs résidents de la Division des investigations du BSCI par une structure fondée sur les centres régionaux

315. Étant donné la diminution du volume des enquêtes intervenue au fil des ans, le Comité estime qu'il y a de bonnes raisons de transférer les ressources d'investigation des missions aux centres régionaux. Toutefois, en l'absence de données de gestion sur les coûts, la durée et les résultats des enquêtes, il n'est pas possible de déterminer la formule optimale d'affectation des ressources dans une structure fondée sur les centres régionaux. En outre, transférer les activités d'enquête des missions à d'autres entités pourrait compromettre la qualité des enquêtes et la réactivité aux enquêtes, risque qu'il conviendrait de limiter. Toutefois, cette question n'a pas été étudiée, faute de données de gestion.

316. Avant le lancement du projet pilote de centres régionaux, le BSCI disposait de 52 postes d'enquêteur approuvés, dont 32 postes d'enquêteur résident dans les missions et 20 postes d'enquêteur affectés à New York, à Vienne et à Nairobi. Dans les budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices 2008/09 (A/62/783 et Corr.1) et 2009/10 (A/63/767 et Corr.1), le BSCI a estimé que la répartition des ressources n'était pas optimale aux fins du bon fonctionnement de la Division des investigations pour les raisons suivantes :

a) Le nombre de dossiers à traiter avait sensiblement diminué depuis 2005. Le BSCI a indiqué qu'il n'était plus nécessaire de conserver des enquêteurs résidents dans les missions, dans la mesure où il y avait beaucoup moins de dossiers à traiter qu'en 2005, année où le nombre de postes d'enquêteur résident avait été augmenté;

b) Il n'était pas possible de réaliser des économies d'échelle en matière de gestion et d'administration en diminuant le nombre des enquêteurs parallèlement à

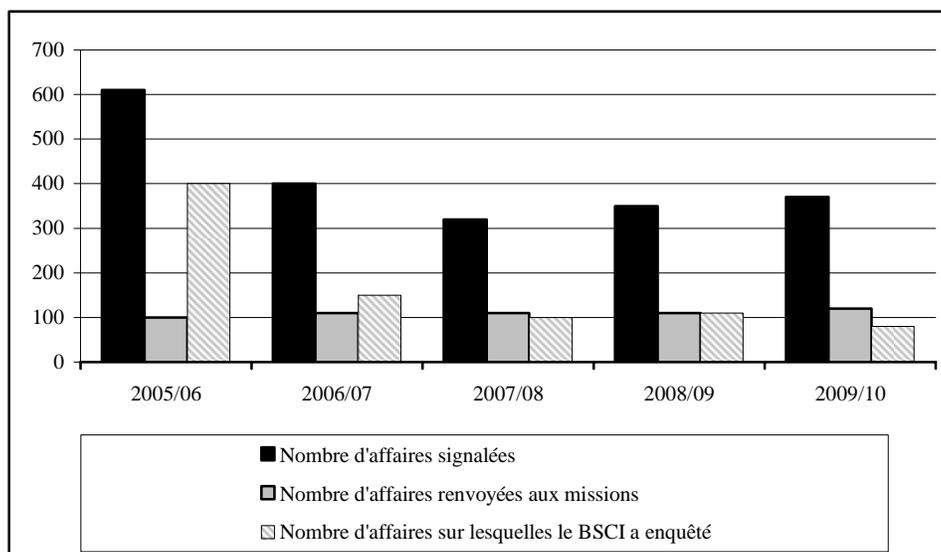
la réduction du nombre de dossiers à traiter sans adopter une structure fondée sur les centres régionaux;

c) Les enquêtes pourraient gagner en qualité si l'on créait des divisions d'enquêteurs spécialisés, si l'on attribuait les dossiers à traiter en fonction des compétences et de l'expérience et non en fonction de l'emplacement géographique et si l'on contrôlait plus systématiquement la qualité des enquêtes et le respect des normes établies.

317. Le nombre d'affaires signalées au BSCI dans les missions de maintien de la paix et retenues pour faire l'objet d'une enquête était passé de 613 en 2005/06 à une moyenne de 359 par an au cours des quatre années suivantes (voir graphique II.3).

Figure II.3

Nombre d'affaires signalées au BSCI et financées par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix



Source : Analyse par le Comité des données communiquées par le BSCI.

Note : Le BSCI n'enquête pas sur toutes les affaires qui lui sont signalées; il peut décider que pour telle ou telle affaire, il n'existe pas suffisamment de preuves pour ouvrir une enquête.

318. La diminution des affaires à traiter justifie la position adoptée par le BSCI, à savoir que la Division des investigations a besoin de moins d'enquêteurs. Il est possible de réduire les effectifs comme suit :

a) Maintenir le système des enquêteurs résidents et réduire l'effectif d'enquêteurs dans chaque mission;

b) Supprimer tous les postes d'enquêteur dans les missions et adopter une structure fondée sur les centres régionaux;

c) Adopter une structure hybride dans laquelle les activités d'enquête seront, pour certaines missions, assumées par les centres régionaux, et pour d'autres,

qui continuent à enregistrer un volume d'enquêtes importantes, assumées par les enquêteurs résidents.

319. Pour l'exercice 2009/10, le BSCI a proposé d'adopter une structure hybride, consistant à conserver des postes d'enquêteur résident dans les trois missions les plus importantes (MINUL, MINUS et MONUSCO) à titre transitoire en attendant de passer à une structure entièrement fondée sur les centres régionaux (voir A/63/767 et Corr.1). De l'avis du Comité, la structure hybride est une solution à utiliser lorsqu'elle s'avère rentable par rapport au volume d'enquêtes à mener dans une mission donnée; encore faut-il que la Division des investigations soit en mesure d'adopter une stratégie souple en matière d'affectation du personnel et, notamment, de recruter rapidement du personnel.

320. Dans le cadre du projet pilote de centres régionaux, 41 postes d'enquêteur ont été approuvés, dont 12 postes d'enquêteur résident dans les missions et 29 postes d'enquêteur affectés à New York, Vienne et Nairobi.

321. Outre les postes d'enquêteur résident demandés par le BSCI, l'Assemblée générale a accepté de doter quatre missions (MINUSTAH, FINUL, MINUT et ONUCI) d'un poste d'enquêteur résident chacune. On ne sait pas pourquoi l'Assemblée a approuvé des postes autres que ceux demandés par le BSCI. Aussi bien le BSCI que les parties concernées estiment que l'affectation d'un poste unique d'enquêteur résident dans certaines missions n'est pas une solution judicieuse, quel que soit le volume de dossiers à traiter. Le BSCI a assuré que, pour être efficace, une équipe d'enquêteurs résidents devait comprendre au moins trois ou quatre membres. Le Comité a estimé que le BSCI disposait en la matière d'arguments convaincants, reposant sur une expérience et un jugement professionnels solides.

322. D'une manière générale, le Comité a estimé que la structure fondée sur les centres régionaux offrait des avantages en termes de coût-efficacité, la diminution du volume des enquêtes réduisant la nécessité de maintenir une équipe d'enquêteurs dans chaque mission; cela étant, la qualité des enquêtes pourrait s'en ressentir et ce risque devrait être réduit pour que la structure puisse fonctionner correctement. Par exemple :

a) Les enquêteurs régionaux risquent de moins bien savoir à qui ils doivent s'adresser au sein d'une mission et de moins bien comprendre les motivations des personnes interrogées;

b) Les enquêteurs régionaux compteront davantage sur le personnel des missions, qui n'a pas les compétences voulues en matière d'enquêtes pour recueillir les premiers éléments de preuve;

c) Les enquêteurs régionaux ne bénéficieront plus de services d'appui administratif et de traduction lorsqu'ils sont en mission, et risquent de devoir recourir à l'aide du personnel des missions, ce qui risque de les retarder dans leur tâche et de compromettre la confidentialité des informations.

323. Le BSCI a accepté, comme le Comité le recommandait, de dispenser une formation renforcée au personnel des missions qui serait appelé à recueillir les premiers éléments de preuve ou à mener des enquêtes de bout en bout, l'objectif étant de réduire les risques de dégradation de la qualité des enquêtes associés à une réduction des effectifs sur le terrain, notamment le personnel en poste dans les missions ne possédant peut-être pas les compétences et

l'expérience voulues pour mener, selon les normes, les enquêtes qui leur sont confiées.

324. Le BSCI a fait savoir qu'il attachait la plus haute importance à la formation de son personnel et qu'il continuerait de dispenser une formation efficace au personnel des missions, en tenant compte des responsabilités et des besoins de ce dernier.

Incidence sur les coûts

325. Selon le BSCI, la structure fondée sur les centres régionaux devrait faire baisser les coûts en raison de la diminution du nombre des enquêteurs et de la réalisation d'économies d'échelle en matière de gestion et d'administration. Si les coûts ont diminué de 1,4 million de dollars entre les exercices 2008/09 et 2009/10, après le lancement du projet pilote de centres régionaux, le nombre de vacances de poste a atteint un niveau sans précédent, ce qui ne permet guère de dire que la réduction des coûts a été une conséquence directe de la restructuration (voir tableau II.17).

Table II.17

Dépenses relatives aux enquêtes du BSCI financées par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>				
	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Dépenses relatives au personnel de missions	1 818	3 321	3 570	2 489	1 194
Dépenses relatives au personnel des centres régionaux	1 961	2 786	2 925	3 443	3 132
Dépenses d'appui	701	612	853	1 162	1 323
Total	4 480	6 719	7 348	7 094	5 648

Source : Analyse par le Comité des données communiquées par le BSCI.

Note : Les dépenses d'appui sont basées sur les montants prévus aux rubriques des consultants, des voyages du personnel, des installations et fournitures et de la formation du budget du compte d'appui. Le BSCI attribue l'augmentation des dépenses d'appui aux dépenses supplémentaires de location de logements temporaires à Nairobi, et à la mise en place d'un système de gestion des dossiers dans les centres régionaux.

Incidence sur la qualité

326. Le BSCI a fait observer – et le Comité souscrit à son observation – que les coûts ne devraient pas être le seul facteur justifiant la restructuration. Il a soutenu que la structure fondée sur les centres régionaux lui permettrait d'améliorer la qualité des enquêtes, sachant que :

a) Les enquêteurs spécialisés pourraient s'occuper de deux catégories d'affaires : les affaires d'exploitation et d'abus sexuels et les affaires financières, économiques et administratives (ci-après dénommées « affaires sexuelles » et « affaires financières » respectivement);

b) Les affaires pourraient être attribuées selon les compétences et l'expérience des enquêteurs plutôt qu'en fonction de l'emplacement géographique;

c) La gestion des enquêtes serait plus efficace car il serait possible de contrôler systématiquement la qualité et le respect des normes dans toute la Division.

327. Le Comité a constaté que le système des enquêteurs spécialisés n'avait pas été institué. Par ailleurs, le BSCI et les autres parties prenantes ne semblaient pas parfaitement convaincus que le système des enquêteurs spécialisés serait vraiment plus rentable, sauf dans quelques affaires très complexes, car il supposait l'affectation d'une quantité limitée de ressources au traitement d'un volume d'affaires variable. Actuellement, le BSCI affecte les enquêteurs en fonction des disponibilités, bien qu'il s'efforce de prendre en compte les compétences des enquêteurs au moment de leur confier.

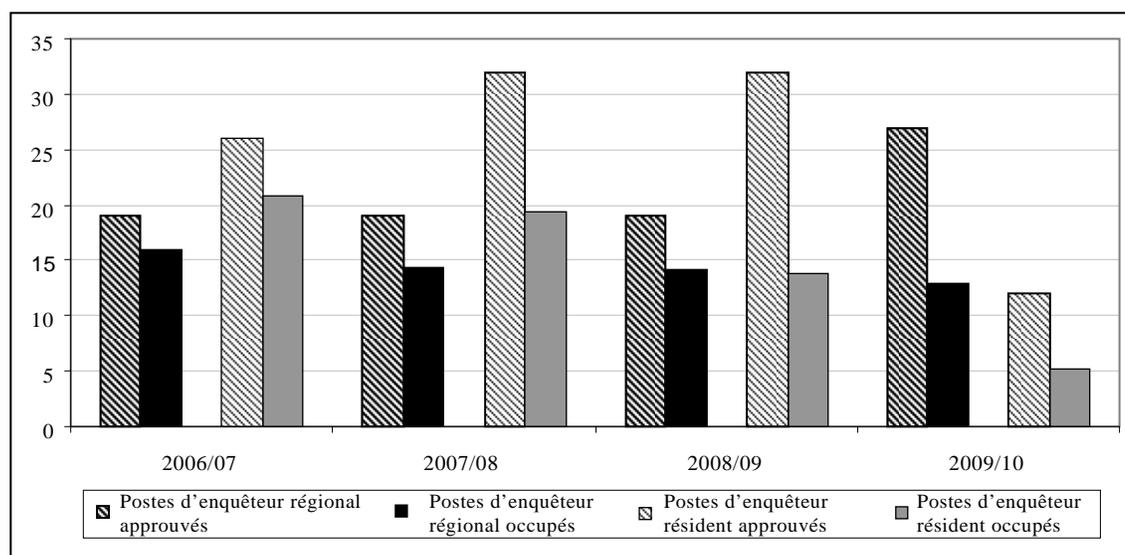
328. Dans la pratique, il est difficile pour les vérificateurs de savoir si les enquêtes gagneraient en qualité avec des enquêteurs possédant des compétences génériques ou spécialisées; il appartiendra sans doute à des vérificateurs professionnels d'en décider au cas par cas. Cela étant, quelle que soit l'approche adoptée, l'absence de données de gestion fiables ne permet pas de dresser un bilan coût-efficacité.

329. En attendant, le BSCI a pris des mesures pour améliorer la qualité des enquêtes, notamment en créant une section des pratiques professionnelles chargée de mettre en œuvre un programme d'assurance qualité. Le nouveau système d'administration de la justice, qui permet de faire appel des résultats des enquêtes, exige également des enquêtes de meilleure qualité qu'auparavant. L'incidence de ces changements sur la qualité des enquêtes ne se voit pas encore mais, à cause de ces changements, il serait difficile, voire impossible, de déterminer dans quelle mesure le redéploiement des ressources influe sur la qualité des enquêtes.

Le redéploiement des ressources dans la pratique

330. Le projet pilote de restructuration de la Division des investigations a officiellement été lancé le 1^{er} juillet 2009. Toutefois, il y a eu peu de changement dans les effectifs des centres d'investigation, étant donné que 53 % des postes d'enquêteur étaient vacants durant l'exercice 2009/10 et que ce taux ne s'est pas réduit depuis le lancement de la nouvelle structure (voir fig. II.4). Par conséquent, la restructuration n'a eu jusqu'à présent que très peu d'incidence sur la répartition du personnel d'investigation, d'où la difficulté de tirer des conclusions quant à son incidence sur le plan de la rentabilité.

Figure II.4
**Nombre de postes approuvés et nombre de poste occupés dans les catégories
 des enquêteurs régionaux et des enquêteurs résidents**
Évolution entre 2006/07 et 2009/10



**Récapitulation de la répartition des postes pour les exercices 2008/09
 et 2009/10**

<i>Postes d'administrateur</i>	<i>2008/09</i>	<i>2009/10</i>
Enquêteurs régionaux		
Postes approuvés	19,0	27,0
Postes vacants	4,9	14,1
Postes occupés	14,2	13,0
Taux de vacance	25,5 %	52,0 %
Enquêteurs résidents		
Postes approuvés	32,0	12,0
Postes vacants	18,2	6,8
Postes occupés	13,8	5,3
Taux de vacance	57,0 %	56,3 %
Total		
Postes approuvés	51,0	39,0
Postes vacants	23,1	20,8
Postes occupés	27,9	18,2
Taux de vacance	45,3 %	53,3 %

Source : Analyse par le Comité des données communiquées par le BSCI.

331. En ce qui concerne le personnel d'investigation en poste :

a) L'effectif d'enquêteurs dans les centres régionaux n'a pas augmenté avec la restructuration. L'effectif total d'enquêteurs en poste dans les centres régionaux est passé de 14 en 2008/09 à 13 en 2009/10;

b) L'effectif total d'enquêteurs résidents des missions est passé de 14 en 2008/09 à 5 en 2009/10. Il convient de noter que 12 postes d'enquêteur résident ont été approuvés pour 2009/10. Par conséquent, la diminution de l'effectif d'enquêteurs résidents n'est pas nécessairement due à la restructuration;

c) Les taux de vacance de postes sont élevés dans trois missions (MINUL, MINUS et MONUSCO) pour lesquelles le BSCI avait demandé et obtenu des postes, ce qui réduit sensiblement l'efficacité de leur équipe d'enquêteurs résidents;

d) Quatre autres missions (MINUSTAH, FINUL, MINUT et ONUCI) avaient bénéficié, chacune, de l'approbation d'un poste d'enquêteur résident pour l'exercice 2009/10. Tous ces postes sont demeurés vacants.

332. Compte tenu de l'importance que revêt la fonction d'investigation dans la gestion des risques à l'ONU, il conviendrait sans doute d'étudier les moyens de faire face à la question des postes vacants. Le Comité recommande donc que le BSCI s'emploie, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, à trouver une solution au problème des postes d'enquêteur vacants. Il s'agira peut-être, non seulement de réexaminer les avis de vacance de poste et d'évaluer la pertinence des qualifications et de l'expérience requises, mais aussi de prendre des mesures innovantes, telles que l'établissement d'un fichier d'enquêteurs pouvant être recrutés dans le cadre de contrats à court terme en cas d'augmentation du volume de travail, et la mise en œuvre d'une politique de rotation du personnel entre les différents lieux d'affectation, susceptible d'attirer et de retenir le personnel.

333. Le BSCI a indiqué que certains éléments de cette recommandation étaient déjà à l'étude, comme l'établissement d'un fichier, et qu'il consulterait le Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de trouver une solution effective au problème des nombreuses vacances de postes.

Adéquation des ressources consacrées aux enquêtes et du volume des affaires à traiter

334. Si les postes ne sont pas correctement répartis entre les centres régionaux, le personnel sera peut-être sous-utilisé ou surutilisé, selon le centre. Par ailleurs, si un centre régional ne dispose pas d'un personnel suffisant, les dossiers s'accumuleront, des enquêtes sensibles seront, plus que de raison, confiées au personnel des missions, et la qualité des enquêtes s'en ressentira, ou il deviendra plus difficile de mener des enquêtes en raison des retards. À terme, des infractions resteront peut-être impunies et la réputation de l'ONU s'en trouvera compromise.

335. À l'appui de sa proposition tendant à ce qu'une structure hybride soit établie durant l'exercice 2009/10 (A/63/767 et Corr.1), le BSCI a indiqué que la répartition des effectifs qu'il demandait tenait compte de la répartition des affaires financières et sexuelles et de la complexité relative de ces affaires. L'argument du Bureau était que, généralement, les affaires qui surviennent dans les organismes couverts par les centres de New York et Vienne sont plus complexes et mobilisent donc plus de

ressources que celles qui se présentent dans les organismes couverts par le centre de Nairobi. Le tableau II.18 montre que le ratio entre, d'une part, les affaires enregistrées (affaires reçues dans une année donnée) et les dossiers en cours d'examen et, d'autre part, le nombre de postes d'enquêteur diffère d'un centre régional à l'autre. Une analyse du nombre de dossiers confiés aux enquêteurs en poste montre que le ratio est de 3,71 dossiers par enquêteur à New York, de 3,16 à Vienne et 11,4 à Nairobi.

336. Le fait que la complexité des affaires à traiter diffère d'un centre régional à l'autre peut expliquer les variations dans le nombre de dossiers confiés à chaque enquêteur, mais il peut également refléter des différences sur le plan de la productivité et de l'efficacité. Comme le BSCI ne recueille pas de données sur les coûts, la durée et les résultats de ses enquêtes, il n'est pas possible de déterminer si ces différences sont dues à une mauvaise affectation des ressources d'investigation. En définitive, la répartition des ressources d'investigation doit prendre en compte le lieu, le volume, la nature et la complexité des dossiers. Étant donné que les activités d'enquête sont fonction de la demande, ces facteurs changent constamment et par conséquent, pour être optimal, le déploiement des ressources d'enquête doit pouvoir être adapté en fonction de ces changements. De l'avis du Comité, le BSCI devra adopter une stratégie de déploiement souple pour pouvoir faire face à la fluctuation du nombre des dossiers d'enquête. Cela étant, comme indiqué précédemment, le Bureau doit être en mesure de recruter et de déployer rapidement du personnel, ce qu'il ne peut faire actuellement.

Tableau II.18

Ratio des enquêteurs de la catégorie des administrateurs par rapport au nombre d'affaires enregistrées par les centres régionaux

	<i>New York</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
Postes			
Nombre de postes d'enquêteur demandés pour l'exercice 2009/10	11,00	5,00	24,00
Nombre de postes d'enquêteur approuvés pour l'exercice 2009/10	6,00	12,00	20,00
Nombre de postes d'enquêteur occupés	3,50	4,80	9,00
Affaires			
Nombre d'affaires enregistrées durant l'exercice 2009/10	5,00	5,00	23,00
Nombre de dossiers à traiter en juin 2010	13,00	15,00	102,00
Ratio des affaires enregistrées			
Ratio des affaires enregistrées par rapport au nombre d'enquêteurs demandés	0,45	1,00	0,96
Ratio des affaires enregistrées par rapport au nombre d'enquêteurs approuvés	0,83	0,42	1,15
Ratio des affaires enregistrées par rapport au nombre d'enquêteurs en poste	1,43	1,05	2,57

	<i>New York</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
Ratio des dossiers traités			
Ratio des dossiers traités par rapport au nombre d'enquêteurs demandés	1,18	3,00	4,25
Ratio des dossiers traités par rapport au nombre d'enquêteurs approuvés	2,17	1,25	5,10
Ratio des dossiers traités par rapport au nombre d'enquêteurs en poste	3,71	3,16	11,40

Source : Analyse par le Comité des données communiquées par le BSCI.

337. **Le BSCI a accepté, comme le Comité le recommandait, de déterminer le niveau de ressources nécessaires à ses activités d'enquête et la manière la plus rentable de les déployer, en tenant compte des coûts, de la qualité, de la durée, des résultats, des risques et de la répartition géographique des dossiers à traiter. Tout changement proposé quant au déploiement des ressources devrait être justifié par une analyse coûts-avantages approfondie, fondée sur des données de gestion fiables, et donner lieu à des consultations et à une communication véritables avec toutes les parties prenantes, y compris les responsables des missions.**

D. Informations communiquées par l'Administration

1. Comptabilisation en pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens

338. L'Administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.9, elle avait comptabilisé en pertes des biens d'une valeur de 15,64 millions de dollars pendant l'exercice 2009/10 (contre 12,53 millions de dollars en 2008/09), principalement en raison d'accidents, de dysfonctionnements et de pertes. Conformément à la règle financière 106.8, elle avait aussi comptabilisé en pertes des espèces et des créances d'une valeur de 74 848 dollars (contre 219 755 dollars en 2008/09), qui correspondaient à des créances irrécouvrables, des pertes de trésorerie et des paiements excédentaires.

2. Versements à titre gracieux

339. Comme le veut la règle de gestion financière 5.11, l'Administration a rendu compte au Comité de six versements d'un montant total de 5 millions de dollars, effectués à titre gracieux par les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré : a) 4,88 millions de dollars versés par la MINUSTAH aux agents recrutés sur le plan national, aux vacataires et à leur famille touchés par le séisme en Haïti; b) 76 000 dollars versés aux agents recrutés sur le plan national ayant perdu des membres de leur famille immédiate dans le séisme et aux vacataires qui avaient péri ou perdu des proches; c) 3 418 dollars versés à un civil dont la fille avait été blessée lors d'un échange de tirs entre le personnel de la MINUSTAH et d'autres éléments; d) 31 113 dollars versés par la MINUS à la famille d'un commandant adjoint de la Force, qui avait été tué par des individus non identifiés alors qu'il était en congé dans son pays; e) 7 850 dollars versés par la MINUK à quatre civils blessés durant une manifestation publique en février 2007 à Pristina; et f) 2 486 dollars versés à d'anciens membres des contingents militaires, qui avaient

été rapatriés pour raisons médicales et qui avaient besoin de compléments alimentaires.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

340. Conformément aux dispositions du paragraphe 6 c) i) de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a signalé au Comité 18 cas de fraude ou de présomption de fraude survenus pendant l'exercice considéré, qui sont résumés ci-dessous :

a) À la MINURCAT, l'affaire signalée concernait un ancien fonctionnaire d'administration régional qui n'avait pas payé le salaire d'un travailleur journalier, alors qu'il avait reçu de la Section des finances les fonds nécessaires. La somme en cause s'élevait à 1 163 dollars. Pour remédier aux lacunes ainsi décelées dans le système, la Mission a imposé comme règle que tout versement de liquidités à des travailleurs journaliers doit se faire en la présence d'un tiers, de préférence un spécialiste des finances et un représentant du service employant le travailleur concerné;

b) À la MINUSTAH, l'affaire signalée concernait un agent recruté sur le plan international qui s'était servi du carburant de l'ONU sans autorisation préalable. L'affaire a été signalée au Chef de la Section de l'approvisionnement, à qui il a été demandé de présenter des instructions permanentes détaillées concernant le stockage et la consommation de carburant;

c) À la MONUSCO, sur les six affaires signalées, deux concernaient une consommation anormale de carburant et un détournement de carburant pour un montant de 86 621 dollars; deux concernaient la présentation de relevés d'heures et de demandes d'approvisionnement falsifiés; et les deux dernières mettaient en cause l'observateur militaire de l'ONU qui avait présenté des demandes de remboursement frauduleuses au titre du logement, de l'alimentation et des services d'agents de sécurité;

d) À l'ONUCI, un membre du personnel, imitant les signatures de hauts responsables, a présenté des demandes de dépenses directes à la Section des finances pour obtenir une avance de 18 500 dollars;

e) À la MINUAD, un montant de 10 485 dollars a été détourné, sur production d'une copie de bordereau de paiement, par un membre du personnel sous le prétexte du paiement du salaire d'un vacataire;

f) À la MINUK, deux affaires ont été signalées : un Volontaire des Nations Unies a falsifié ses données personnelles pour obtenir des allocations plus importantes (14 750 dollars), tandis qu'un autre a présenté une demande de remboursement frauduleuse de frais médicaux auprès des assurances Vanbreda (9 681 dollars);

g) À la MINUL, deux affaires ont été signalées : trois agents recrutés sur le plan national ont présenté des demandes frauduleuses pour obtenir des avances sur salaire et des doubles paiements, pour un montant de 1 836 dollars;

h) À la MINUS, les quatre affaires signalées concernaient le vol de carburant d'un véhicule de l'ONU, le détournement de biens de l'ONU et la falsification de documents officiels, le détournement et la falsification de documents, et des irrégularités financières et une présomption de fraude commise

par un membre du personnel qui avait réglé de façon excédentaires ses ordres mensuels de paiement, cette dernière affaire étant toujours dans les mains de l'Unité spéciale d'investigation. Le montant en cause s'élevait à 7 797 dollars.

341. Les affaires susdécrites ne sont pas les seules affaires de fraude et de présomption de fraude qui existent. D'autres sont probablement en train d'être examinées par d'autres bureaux ou services et ne sont pas encore signalées au Comité.

E. Remerciements

342. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne et le Contrôleur de l'ONU et leurs collaborateurs, ainsi que le personnel des missions, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes,
Vérificateur principal
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Amyas **Morse**

17 janvier 2011

Annexe I

Missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
2. Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)
3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
4. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
5. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)
6. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
7. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
8. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
9. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
10. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
11. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)
12. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)
13. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)
14. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)
15. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (appui à l'AMISOM)

Comptes spéciaux

1. Fonds de réserve pour le maintien de la paix
2. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
3. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)
4. Prestations d'assurance maladie après la cessation de service au titre du personnel des opérations de maintien de la paix

Opérations de maintien de la paix dont le mandat est achevé

1. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)
2. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)
3. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)
4. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)

5. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
6. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)
7. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)
8. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)
9. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)
10. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)
11. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile
12. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)
13. Forces de paix des Nations Unies (FPNU)
14. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)
15. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)
16. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)
17. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)
18. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)
19. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)
20. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)
21. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)
22. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)
23. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)
24. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956)
25. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)
26. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

Annexe II

**État de la suite donnée aux recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif
à l'exercice biennal clos le 30 juin 2009^a**

Objet	Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois	Recommandation			Total
		Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée devenue caduque	
1. Contributions en nature	2007/08	Par. 17 en 2008/09			1
2. Conditions applicables à la souscription d'engagements	2007/08		Par. 33 en 2008/09		1
3. Engagements au titre des prestations liées à la cessation de service et tenue des états de présence	2007/08		Par. 36 en 2008/09		1
4. Comptes débiteurs – MONUSCO	2008/09		Par. 61		1
5. Comptes transitoires – opérations internes	2008/09	Par. 64			1
6. Budgétisation axée sur les résultats – indicateurs précis, mesurables, adaptés, réalistes et à échéances définies	2003/04		Par. 68 en 2008/09		1
7. Budgétisation axée sur les résultats – dossiers de justificatifs – MINUK et MINUL	2007/08		Par. 71 en 2008/09		1
8. Budgétisation axée sur les résultats – dossiers de justificatifs – MONUSCO et ONUCI	2008/09	Par. 74			1
9. Gestion des achats et des marchés – planification des achats	2008/09	Par. 83			1
10. Gestion des achats et des marchés – planification des achats – MINUS	2008/09	Par. 86			1
11. Gestion des achats et des marchés – délais à respecter pour les appels d'offres	2007/08		Par. 89 en 2008/09		1
12. Gestion des achats et des marchés – gestion des marchés	2008/09	Par. 95			1
13. Gestion des achats et des marchés – gestion des marchés – FINUL et ONUCI	2008/09	Par. 97			1
14. Gestion des achats et des marchés – locaux occupés sans baux en bonne et due forme – MONUSCO	2008/09		Par. 100		1
15. Gestion des achats et des marchés – rations	2008/09		Par. 107		1

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 5 [A/64/5 (Vol. II)], chap. II.

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
16. Gestion des achats et des marchés – dossiers présentés a posteriori	2008/09		Par. 112			1
17. Gestion des achats et des marchés – dossiers présentés a posteriori – MINUAD	2008/09	Par. 115				1
18. Gestion des achats et des marchés – délégation de pouvoirs en matière d'achats – MINUAD et UNFICYP	2008/09	Par. 119				1
19. Gestion des achats et des marchés – gestion des fichiers de fournisseurs	2007/08		Par. 124 en 2008/09			1
20. Gestion des achats et des marchés – évaluation des prestations des fournisseurs	2008/09		Par. 127			1
21. Gestion des achats et des marchés – évaluation technique – MINUL	2008/09	Par. 130				1
22. Gestion des achats et des marchés – dommages-intérêts fixés contractuellement et assurances – MINUAD et MINURCAT	2007/08		Par. 133 en 2008/09			1
23. Gestion des achats et des marchés – dommages-intérêts fixés contractuellement et assurances – FINUL et MINUAD	2008/09	Par. 136				1
24. Biens non durables – comptabilisation des biens non durables et indication de leur valeur	2007/08			Par. 141 en 2008/09		1
25. Biens non durables – dénombrements et comptes d'inventaire	2007/08		Par. 146 en 2008/09			1
26. Biens non durables – gestion du niveau des stocks – MINUL et MONUSCO	2008/09		Par. 149			1
27. Biens durables – inventaires physiques et écarts – vérifications physiques complètes et détaillées	2007/08		Par. 154 en 2008/09			1
28. Biens durables – inventaires physiques et écarts – registres de biens tenus de façon rigoureuse et fiable	2007/08		Par. 162 en 2008/09			1
29. Biens durables – retards dans la comptabilisation en pertes et la cession des biens durables	2005/06		Par. 169 en 2008/09			1
30. Biens durables – ratios et stocks excédentaires	2008/09		Par. 180			1
31. Biens durables – prévention des incendies et sécurité	2008/09		Par. 183			1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
32. Réduction des effectifs et liquidation – réduction des effectifs à la MINUK	2008/09		Par. 187			1
33. Réduction des effectifs et liquidation – accès aux bases de données – MONUG	2008/09	Par. 190				1
34. Stocks stratégiques pour déploiement rapide – stocks à rotation lente	2008/09		Par. 195			1
35. Stocks stratégiques pour déploiement rapide – distribution des stocks	2008/09		Par. 198			1
36. Stocks stratégiques pour déploiement rapide – durée de vie	2008/09		Par. 201			1
37. Matériel appartenant aux contingents – contrôle de la consommation de carburant	2008/09		Par. 204			1
38. Matériel appartenant aux contingents – présentation des rapports de vérification – MONUSCO	2008/09	Par. 207				1
39. Matériel appartenant aux contingents – divergences entre les rapports de vérification et les feuilles de calcul – MONUSCO	2008/09	Par. 210				1
40. Matériel appartenant aux contingents – matériel majeur	2008/09	Par. 213				1
41. Matériel appartenant aux contingents – inspection des stations de traitement des eaux – MONUSCO	2008/09	Par. 217				1
42. Matériel appartenant aux contingents – inspections en cours d'opération	2007/08	Par. 220 en 2008/09				1
43. Gestion du parc de véhicules – occupation des véhicules	2008/09	Par. 224				1
44. Gestion du parc de véhicules – remplacement des véhicules	2008/09	para. 228				1
45. Gestion du parc de véhicules – système CarLog – FNUOD	2008/09	Par. 231				1
46. Gestion du parc de véhicules – système CarLog – MINUL	2008/09	Par. 232				1
47. Gestion du parc de véhicules – matériel d'atelier – MINURCAT et MONUSCO	2008/09			Par. 236		1
48. Gestion du parc de véhicules – sécurité – MONUSCO et MINUT	2008/09	Par. 239				1
49. Gestion du carburant – réserves stratégiques de carburant	2007/08		Par. 244 en 2008/09			1
50. Gestion du carburant – consommation de carburant	2007/08		Par. 249 en 2008/09			1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
51. Gestion du carburant – plans d'intervention d'urgence – FINUL et MINUT	2008/09	Par. 252				1
52. Gestion des rations – manuel de gestion des rations	2008/09		Par. 255			1
53. Gestion des rations – instructions permanentes relatives à la gestion des rations – MONUSCO	2007/08	Par. 258 en 2008/09				1
54. Gestion des rations – contrôle et inspection des rations – UNFICYP	2008/09	Par. 261				1
55. Gestion des rations – réserves – MINUS	2008/09	Par. 264				1
56. Gestion des rations – entreposage – MINUS et MINUT	2007/08	Par. 268				1
57. Opérations aériennes – budget des opérations aériennes	2008/09		Par. 275			1
58. Opérations aériennes – sécurité aérienne	2008/09	Par. 278				1
59. Opérations aériennes – sécurité aérienne – MONUSCO et MINUL	2008/09	Par. 282				1
60. Opérations aériennes – recouvrement des frais de carburant – MINUL et MINUS	2008/09		Par. 286			1
61. Opérations aériennes – interventions en cas d'urgence – MINURCAT	2008/09	Par. 289				1
62. Opérations aériennes – gestion et évaluation des prestataires de services aériens – MONUSCO	2008/09		Par. 292			1
63. Opérations aériennes – signatures sur les manifestes de chargement aérien – MINUAD	2008/09	Par. 295				1
64. Informatique et communications – sécurité informatique – MONUSCO	2008/09	Par. 299				1
65. Informatique et communications – gestion des contrôles d'accès	2008/09		Par. 302			1
66. Informatique et communications – gestion des contrôles d'accès – MONUSCO	2008/09	Par. 305				1
67. Informatique et communications – disponibilité des moyens de communication – BSLB	2008/09	Par. 308				1
68. Informatique et communications – politiques et procédures – MINUK et MINUL	2008/09		Par. 311			1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
69. Informatique et communications – renforcement des capacités – MINUK et MINUS	2008/09		Par. 315			1
70. Gestion des ressources humaines – taux de vacance de postes et de renouvellement des effectifs	2005/06		Par. 324 en 2008/09			1
71. Gestion des ressources humaines – délais de recrutement	2007/08		Par. 327 en 2008/09			1
72. Gestion des ressources humaines – classement des postes	2008/09		Par. 332			1
73. Gestion des ressources humaines – plans d'action ressources humaines	2007/08				Par. 334 en 2008/09	1
74. Gestion des ressources humaines – système d'évaluation et de notation des fonctionnaires	2007/08		Par. 337 en 2008/09			1
75. Gestion des ressources humaines – gestion des congés – enregistrement et suivi du temps de présence	2008/09		Par. 340			1
76. Gestion des ressources humaines – gestion des congés – soldes débiteurs résultant du versement de trop-payés	2008/09		Par. 341			1
77. Gestion des ressources humaines – gestion des congés – MONUSCO	2008/09		Par. 343			1
78. Gestion des ressources humaines – plan de formation – MINURCAT et FNUOD	2008/09	Par. 347				1
79. Gestion des ressources humaines – formation à l'arrivée	2008/09		Par. 350			1
80. Gestion des ressources humaines – suivi de la formation	2008/09	Par. 353				1
81. Gestion des ressources humaines – information d'après formation	2008/09		Par. 357			1
82. Préparation des missions intégrées – mise au point de directives pour la préparation des missions intégrées	2006/07	Par. 360 en 2008/09				1
83. Projets à effet rapide – exécution des projets	2007/08		Par. 363 en 2008/09			1
84. Projets à effet rapide – évaluation des projets – FINUL et MINUS	2008/09	Par. 366				1
85. Auditeurs résidents – exécution du plan d'audit	2006/07		Par. 372 en 2008/09			1
86. Auditeurs résidents – respect des délais de publication des rapports d'audit	2007/08		Par. 377 en 2008/09			1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
Ventilation						
Recommandations figurant dans le rapport pour 2008/09						
Recommandations d'exercices précédents renouvelées dans le rapport portant sur 2008/09		5	19	1	1	26
Recommandations nouvelles formulées dans le rapport portant sur 2008/09		32	27	1	0	60
Nombre total de recommandations figurant dans le rapport portant sur 2008/09		38	45	2	1	86
Pourcentage du nombre total		44	53	2	1	100

Annexe III

Actif et passif des missions dont le mandat est achevé

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Missions</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Liquidités (1)</i>	<i>Quotes-parts non acquittées (2)</i>	<i>Passif (3)</i>	<i>Excédent/(déficit) (1) - (3)</i>
MINUEE	31 juillet 2008	20 024	2 638	12 267	7 757
ONUB	31 décembre 2006	43 074	884	42 659	415
MINUSIL	31 décembre 2005	55 041	790	47 459	7 582
MANUTO	20 mai 2005	7 713	28 875	834	6 879
MONUIK	1 ^{er} octobre 2003	4 267	526	1 666	2 601
MINUBH	1 ^{er} décembre 2002	16 359	34 049	-	16 359
MONUT	1 ^{er} mai 2000	4 113	2	894	3 219
MIPONUH	1 ^{er} mars 2000	197	19 395	7 480	(7 283)
MINURCA	1 ^{er} février 2000	27	35 546	23 849	(23 822)
MONUA/UNAVEM	1 ^{er} février 1999	25 145	34 913	1	25 144
FORDEPRENU	1 ^{er} février 1999	14 009	1 240	2 588	11 421
ATNUSO	1 ^{er} janvier 1998	15 204	8 742	-	15 204
MONUL	1 ^{er} septembre 1997	6 069	8	884	5 185
FPNU	1 ^{er} juin 1997	100 665	142 219	3 434	97 231
MINUGUA	1 ^{er} mai 1997		145	125	(125)
MINUHA	1 ^{er} juillet 1996	53 792	24	13 904	39 888
MINUAR/MONUOR	1 ^{er} mars 1996	27 092	1 339	-	27 092
ONUSAL	1 ^{er} avril 1995	6 635	317	2 677	3 958
ONUMOZ	1 ^{er} décembre 1994	928	16 713	31	897
ONUSOM	1 ^{er} mars 1995	109	57 846	15 560	(15 451)
UNMLT	1 ^{er} novembre 1994	279	-	107	172
APRONUC	1 ^{er} mars 1994	58	40 484	40 097	(40 039)
GANUPT	1 ^{er} juin 1991	18 070	20	12 029	6 041
GOMNUII	1 ^{er} juin 1991	5 201	16	-	5 201
FUNU	1 ^{er} juin 1967	-	42 627	43 185	(43 185)
ONUC	1 ^{er} juin 1964	-	73 892	46 836	(46 836)
Total		424 071	543 250	318 566	105 505

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

Annexe IV

Contributions statutaires à recevoir par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

Missions en cours	Au 30 juin 2010		Augmentation (diminution) par rapport au 30 juin 2009 (pourcentage)	Au 30 juin 2009	
	Montant	Pourcentage du total		Montant	Pourcentage du total
UNFICYP	13 185	0,91	(15,39)	15 584	1,03
FNUOD/FUNU	11 417	0,78	(21,47)	14 538	0,96
FINUL	27 986	1,92	(15,36)	33 065	2,19
MINURSO	48 916	3,36	1,52	48 182	3,19
MONUG	5 106	0,35	(36,1)	7 991	0,53
MINUK	44 097	3,03	(17,19)	53 249	3,53
MONUC	177 510	12,2	7,4	165 276	10,94
MINUL	32 516	2,23	(36)	50 804	3,36
ONUCI	46 939	3,23	35,51	34 639	2,29
MINUSTAH	157 727	10,84	57,08	100 411	6,65
MINUS	102 748	7,06	19,74	85 812	5,68
MINUT	12 059	0,83	7,12	11 257	0,75
MINURCAT	79 424	5,46	(41,63)	136 078	9,01
MINUAD	120 588	8,29	(4,38)	126 113	8,35
Appui à l'AMISOM	18 341	1,26	(68,04)	57 391	3,8
MINUEE	–	–	–	13 549	0,9
Total partiel, missions en cours	898 559	61,74	(5,81)	953 939	63,17
Total partiel, missions dont le mandat est achevé et comptes spéciaux	556 831	38,26	0,11	556 215	36,83
Total	1 455 390	100	(3,63)	1 510 154	100

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

Annexe V

Engagements au 30 juin 2010 au titre des reliquats de congés annuels et des prestations liées au rapatriement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Reliquats de congés annuels</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Total, prestations dues à la cessation de service (hors assurance maladie)</i>
UNFICYP	1 411	995	2 406
FNUOD	818	913	1 731
FINUL	6 974	6 393	13 367
MINURSO	768	1 669	2 437
MONUG	9	–	9
MINUK	1 749	2 743	4 492
MONUC	14 790	14 818	29 608
MINUEE	–	–	0
MINUL	4 845	6 398	11 243
ONUCI	5 999	5 932	11 931
MINUSTAH	7 005	6 566	13 571
MINUS	9 362	11 044	20 406
MINUT	2 962	4 571	7 533
MINURCAT	5 370	5 038	10 408
MINUAD	11 509	13 415	24 924
Appui à l'AMISOM	1 259	1 336	2 595
Total partiel, missions en cours	74 830	81 831	156 661
BSLB	2 040	1 488	3 528
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	15 632	14 034	29 666
Total partiel, missions dont le mandat est achevé	8	23	31
Total	92 510	97 376	189 886

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

Annexe VI

Analyse de la répartition des fonctions en ce qui concerne les bons de remise de biens pendant l'exercice budgétaire 2009/10

Missions	Ensemble des bons de remise de dons		Bons de remise de biens pour lesquels la séparation des fonctions n'a pas été respectée		Remise de biens et autorisation traitées par la même personne		Remise de biens et réception traitées par la même personne		Autorisation et réception traitées par la même personne		Remise de biens, autorisation et réception traitées par la même personne	
	Nombre	Montant ^a	Nombre	Montant ^a	Nombre	Montant ^a	Nombre	Montant ^a	Nombre	Montant ^a	Nombre	Montant ^a
MINURCAT	8 612	65 653 236	5 520	57 746 911	5 509	57 679 128	41	588 415	40	559 286	35	539 958
MINURSO	1 208	4 603 756	999	3 557 455	968	3 425 018	74	260 505	105	392 941	74	260 505
MINUSTAH	7 740	28 025 374	7 575	26 257 960	7 575	26 257 960	10	99 169	10	99 169	10	99 169
MONUC	24 084	82 958 688	16 267	57 330 665	16 140	55 936 706	1 108	5 053 847	1 213	6 257 889	1 097	4 958 888
ONUCI	5 043	11 319 195	2 724	5 513 396	2 715	5 437 424	31	300 891	38	374 024	30	299 471
MINUAD	23 658	141 038 090	19 692	110 381 691	19 676	110 313 202	101	3 612 188	111	3 669 612	98	3 606 655
FNUOD	989	3 723 640	763	1 965 111	761	1 821 121	0	0	2	143 990	0	0
UNFICYP	595	1 751 751	595	1 751 751	595	1 751 751	2	28 866	2	28 866	2	28 866
FINUL	4 946	30 813 404	2 121	21 382 371	2 116	21 377 417	2	724	7	5 678	2	724
BSLB	2 227	21 295 027	2 215	21 234 462	2 215	21 234 462	409	7 608 731	409	7 608 731	409	7 608 731
MINUK	1 118	3 018 127	1 096	2 690 175	1 096	2 690 175	2	41 613	2	41 613	2	41 613
MINUL	4 129	18 101 429	526	4 798 481	517	4 674 069	8	148 079	15	231 661	7	127 664
MINUS	12 642	43 766 753	9 427	29 088 933	9 372	28 824 884	149	585 708	192	841 084	143	581 371
MINUT	2 535	7 926 927	2 140	5 711 028	2 122	5 675 154	40	346 459	22	310 585	22	310 585
UNSOA	3 509	23 101 472	3 394	22 283 982	3 393	22 283 760	23	175 752	24	175 974	23	175 752
Total	103 035	487 096 869	75 054	371 694 372	74 770	369 382 231	2 000	18 850 946	2 192	20 741 102	1 954	18 639 954

Note : Données extraites du système Business Object.

^a En dollars des États-Unis.

Annexe VII

**Personnel recruté sur les plans international
et national : taux de vacance de postes
dans les missions au 30 juin 2010**

<i>Catégorie</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>	
			<i>Missions établies</i>	<i>Missions en cours de lancement^a</i>
Personnel recruté sur le plan international	7 595	1 754	23	43
Personnel recruté sur le plan national	16 398	2 123	13	43
Total	23 993	3 877	16	43

Note : Donnée du Département de l'appui aux missions.

^a UNSOA seulement.

Annexe VIII**Taux de vacance des postes d'encadrement
et de direction dans les missions au 30 juin 2010**

<i>Classe</i>	<i>Nombre total de postes</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
D-2	42	5	12
D-1	121	25	21
P-5	330	95	29
P-4	892	235	26
SM (1°C)	9	4	44
Total	1 394	364	26

Note : Données du Département de l'appui aux missions.

Annexe IX

Observations, mission par mission

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
1.	Engagements non réglés	Un grand nombre d'engagements non réglés ont été souscrits en fin d'exercice.			X													X
2.	Engagements non réglés	Les critères régissant la souscription d'engagements ont été appliqués de façon laxiste.	X	X		X												
3.	Engagements non réglés	Les annulations d'engagements non réglés se sont maintenues à un niveau élevé.			X													
4.	Comptes débiteurs	Des sommes à recevoir sont comptabilisées depuis longtemps.							X		X							X
5.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Deux études menées précédemment sur le compte d'appui n'ont pas abouti; une nouvelle étude est prévue.	X															
6.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Certains postes d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont pas assortis de critères précis.	X															

Numéro	Sujet	Constatations	Siège ^a	MINUS	MINUAD	MINUT	UNSOA	FINUL	BSLB	MINUSTAH	MONUSCO	MINUK	MINUL	MINURCAT	MINURSO	FNUOD	UNFICYP	ONUCI
7.	Budgétisation axée sur les résultats	Certains indicateurs et produits étaient imprécis et n'étaient pas mesurables, principalement faute d'une formation adaptée.	X	X	X		X	X	X			X	X					X
8.	Budgétisation axée sur les résultats	À l'exception des ressources en personnel, les moyens financiers n'étaient pas liés aux cadres de budgétisation axée sur les résultats.	X ^b												X		X	X
9.	Budgétisation axée sur les résultats	On a constaté des lacunes concernant le suivi des résultats.	X ^b						X						X		X	X
10.	Budgétisation	Il existe d'énormes écarts entre les heures de vol inscrites au budget et les heures de vol effectivement utilisées.				X												
11.	Budgétisation	1 295 véhicules donnés par la MUAS n'ont pas été inscrits aux budgets des exercices 2008/09 et 2009/10.				X												
12.	Budgétisation	Les décaissements au titre des projets à effet rapide ont été modestes.			X					X	X		X		X			

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
13.	Stratégie de retrait	Le fait que le mandat de la mission ait pris fin n'a pas été mentionné dans le rapport financier.																X
14.	Stratégie de retrait	Il n'y avait ni évaluation des risques relatifs aux nombreuses mesures relatives aux activités de retrait et de liquidation ni plan d'atténuation des risques de nature à affecter le retrait et la liquidation de la Mission.																X
15.	Stratégie de retrait	Le budget de la Mission ne faisait pas apparaître les différentes phases.																X
16.	Stratégie de retrait	Il n'y avait pas d'orientations détaillées concernant l'établissement d'un plan de retrait.																X
17.	Biens durables	Les états financiers ne faisaient apparaître ni l'information relative à la comptabilisation en perte des biens ni les biens en attente de liquidation.	X															
18.	Biens durables	Il n'y a pas eu de vérification physique		X	X		X					X		X				

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
		complète et détaillée et les divergences n'ont pas été corrigées dans les délais.																
19.	Biens durables	La séparation des fonctions concernant l'approbation, la remise de biens et la réception n'a pas été rigoureusement respectée.	X															
20.	Biens durables	La comptabilisation en pertes et la liquidation ont parfois pris beaucoup de retard.	X		X			X	X			X	X					
21.	Biens durables	La réception et l'inspection des biens n'ont pas été effectuées comme il fallait.			X													
22.	Biens durables	Dans certaines missions, les stocks se situaient à des niveaux élevés et certains articles restaient en stock pendant de longues périodes.			X			X				X	X					
23.	Biens non durables	La valeur des biens non durables n'apparaissent ni dans les états financiers ni dans les notes y relatives.	X															

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
24.	Biens non durables	Il n'y avait pas eu de dénombrement complet et des lacunes avaient été constatées en ce qui concernait la gestion des biens non durables.	X				X			X	X	X						X
25.	Biens non durables	Il y avait des manquements en ce qui concernait les niveaux minimaux et maximaux des stocks et le seuil à partir duquel il fallait passer commande de nouveaux biens.					X			X	X				X			
26.	Stocks stratégiques pour déploiement rapide	La distribution des stocks stratégiques pour déploiement rapide était inefficace.							X									
27.	Matériel appartenant aux contingents	La vérification physique et l'inspection du matériel appartenant aux contingents n'étaient pas effectuées comme il fallait.								X								
28.	Matériel appartenant aux contingents	Les rapports de vérification étaient établis avant qu'il soit procédé à l'inspection physique.	X															

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>	
29.	Matériel appartenant aux contingents	Les quantités portées dans les rapports de vérification étaient inférieures à celles arrêtées dans les mémorandums d'accord signés avec les pays fournisseurs de contingents.																	X
30.	Gestion des achats et des marchés	Les délais de présentation des offres étaient plus courts que le délai minimal prévu dans le Manuel des achats.	X	X	X	X					X								X
31.	Gestion des achats et des marchés	Les critères d'acceptation ou de rejet des offres reçues hors délais étaient imprécis et incohérents.																	X
32.	Gestion des achats et des marchés	Les prestations des fournisseurs n'étaient pas évaluées ou les rapports d'évaluation n'étaient pas établis ou encore des fournisseurs qui n'avaient pas donné satisfaction continuaient à remporter des marchés sans justification écrite.								X									X

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
33.	Gestion des achats et des marchés	Il n'existait pas de mécanisme bien établi permettant de suivre l'application des recommandations du Comité des marchés du Siège. À l'ONUCI, le comité local des marchés n'avait pas su faire face à un certain nombre de risques majeurs.	X															X
34.	Gestion des achats et des marchés	Bien qu'il y ait eu des retards dans l'exécution des contrats, le versement des dommages-intérêts déterminés contractuellement n'avait pas été demandé, car les sections concernées ne s'accordaient pas à dire à qui revenait la responsabilité de lancer la procédure.		X									X					
35.	Gestion des achats et des marchés	Des biens et des services ont été achetés alors même qu'il n'y avait pas de contrats en bonne et due forme.			X							X						
36.	Gestion des achats et des marchés	Le Comité des marchés du Siège a été saisi d'un plus	X									X						X

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
		grand nombre de dossiers présentés a posteriori. Les mesures prises pour surveiller ce type de dossiers étaient insuffisantes.																
37.	Gestion des achats et des marchés	Un marché présentant des risques élevés avait été passé.			X													
38.	Gestion des ressources humaines	Le taux de vacance de postes était élevé et certains postes restaient vacants pendant de longues périodes	X	X		X	X	X	X	X	X							X
39.	Gestion des ressources humaines	Les délais de recrutement étaient longs.	X	X		X	X				X	X						X
40.	Gestion des ressources humaines	Le classement des postes prenait beaucoup de temps.	X															
41.	Gestion des ressources humaines	Des membres du personnel n'avaient pas mis la dernière main à leur rapport d'évaluation et de notation, ce qui n'avait pas empêché certains d'entre eux d'obtenir une augmentation d'échelon ou une prorogation de leur engagement.	X	X	X	X			X						X			

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
42.	Opérations aériennes	Dans certaines missions, les moyens aériens étaient sous-utilisés.		X	X										X			X
43.	Opérations aériennes	Les dépenses revenant à d'autres organismes des Nations Unies n'étaient pas recouvrées.																X
44.	Opérations aériennes	Les données concernant les opérations aériennes recelaient des erreurs.	X															
45.	Opérations aériennes	Le nombre de vols affrétés spécialement était élevé.									X							
46.	Gestion du parc de véhicules	La gestion des véhicules ayant fait l'objet d'un don ou d'une cession laissait à désirer.		X														
47.	Gestion du parc de véhicules	La MINUT disposait d'un nombre de véhicules plus élevé que la norme. Les recommandations de la Section du transport de surface concernant les projets de budget des missions n'étaient pas prises en compte comme il se devait.	X			X												

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
48.	Gestion du parc de véhicules	Des véhicules susceptibles d'être remis en état avaient été cannibalisés et il n'y avait pas eu d'analyse coûts-avantages afin de déterminer s'il y avait lieu de remplacer les véhicules.							X	X								
49.	Gestion du parc de véhicules	Il n'y avait pas de mécanisme permettant de surveiller l'utilisation des véhicules en dehors du service.	X									X	X					X
50.	Gestion du carburant	La MINUL n'avait pas pris des mesures suffisantes pour recouvrer les dépenses de carburant auprès du personnel et des opérateurs aériens.											X					
51.	Gestion des rations	Les remises consenties pour l'achat de rations n'étaient pas appliquées.		X														
52.	Gestion des rations	Les réserves de rations étaient insuffisantes.			X						X							
53.	Informatique et communications	Il n'y avait pas de mécanisme bien établi permettant de													X	X		

<i>Numéro</i>	<i>Sujet</i>	<i>Constatations</i>	<i>Siège^a</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
		suivre les opérations effectuées par les personnes autorisées à se connecter comme administrateur.																
54.	Informatique et communications	L'environnement informatique n'était pas suffisamment protégé.					X			X								
55.	Informatique et communications	Il n'y avait pas de plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre.					X											X
56.	Audit interne	Les plans de travail concernant les audits internes n'étaient pas appliqués ou n'étaient pas menés à bien dans les délais.	X															X
57.	Audit interne	Plusieurs missions tardaient beaucoup à établir leurs rapports d'audit interne.	X	X	X			X		X					X			X

^a Observations fondées sur l'audit effectué au Siège.

^b L'examen consacré par le Comité à la budgétisation axée sur les résultats n'a pas porté sur le compte d'appui.

Annexe X

Récapitulatif des observations, mission par mission

<i>Sujet</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINUS</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>UNSOA</i>	<i>MINUT</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MINUK</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>FINUL</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>Siège</i>
Total des dépenses, 2009/10^a	1 618 311	566 566	974 680	1 408 032	171 252	200 191	740 696	48 716	57 931	571 220	568 087	495 227	57 133	47 020	57 009	
Biens durables ^a	69 970	30 535	86 316	42 798	9 581	10 727	33 789	6 723	5 496	28 183	24 599	23 504	4 208	3 102	1 749	
Biens non durables ^a	419 815	157 308	305 902	269 925	42 113	51 098	150 082	44 563	79 039	147 997	141 656	104 909	35 730	35 350	16 233	

Nombre de références faites aux sujets suivants dans le présent rapport :

Gestion financière et budgétisation (y compris les engagements non réglés)	6	3	2	2	2	1	1	1	2	1	1	2	1	3	3	5
Biens non durables et biens durables	3	4	3	2	2	1	3	3	2	1	1		1			3
Gestion des achats et des marchés	4	1	1	3	1	3		1			1	2				2
Opérations aériennes, gestion du parc de véhicules, gestion du carburant et des rations	3	2	1	3		3	1	1		1		2	1			2
Gestion des ressources humaines	3	2	3	2	3	1	1	2	2		2					1
Audit interne	1	2	1				1	1			1					2

<i>Sujet</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINUS</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>UNSOA</i>	<i>MINUT</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MINUK</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>FINUL</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>Siège</i>
Autre (y compris la stratégie de retrait, le matériel appartenant aux contingents et l'informatique et les communications		1	1		2		2		1	4			1	1	1	
Nombre total de références	20	15	12	12	10	9	9	9	7	7	6	6	4	4	4	15

Note : Le tableau fait référence au nombre de fois où une observation concernant telle ou telle mission est faite sur un sujet donné dans le présent rapport. On trouvera plus de détail à l'annexe IX.

^a En milliers de dollars des États-Unis.

Chapitre III

Certification des états financiers

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à XLVIII des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Jun **Yamazaki**

Le 28 septembre 2010

Chapitre IV

Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10), qui donne un aperçu des résultats financiers de cet exercice.

B. Situation financière

2. Le tableau I.1 donne une vue d'ensemble de la situation financière des opérations de maintien de la paix.

Tableau I.1

Principaux chiffres

(En millions de dollars des États-Unis)

	2009	2010	Variation (en pourcentage)
Montant total des contributions mises en recouvrement	7 060,5	7 963,2	12,8
Contributions non acquittées^a			
Missions en cours	954,0	912,2	(4,4)
Missions achevées	556,1	543,2	(2,3)
Montant total des dépenses	7 120,6	7 616,1	7,0
Situation de trésorerie : disponibilités moins total du passif^a			
Missions en cours	(677,5)	(330,7)	51,2
Missions achevées	54,2	61,8	14,0

^a Les chiffres pour 2009 ont été retraités pour tenir compte du reclassement de la MINUEE de la rubrique « missions en cours » à la rubrique « missions achevées ».

3. Au cours de l'exercice 2009/10, le montant des contributions mises en recouvrement a augmenté de 12,8 % et celui des dépenses de 7 %. Le solde des contributions non acquittées a baissé, ce qui a aidé à améliorer la situation de trésorerie des missions en cours.

C. Contributions mises en recouvrement

4. Les contributions mises en recouvrement ont augmenté de 12,8 %, atteignant 7 963,2 millions de dollars, contre 7 060,5 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. L'augmentation provenait essentiellement de contributions destinées à la MINUAD, à la MINURCAT, à la MONUC, à la MINUSTAH et à l'appui à

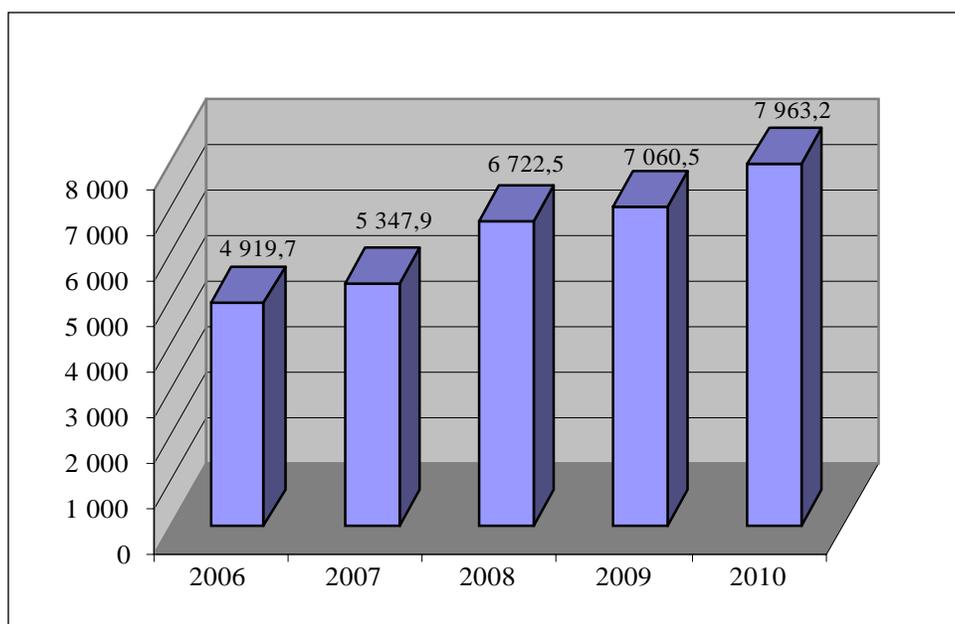
l'AMISOM. En revanche, les contributions destinées à la MINUK, à la FINUL, à la MINUL et à la MONUG ont baissé.

5. La figure I.1 illustre l'évolution des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des missions de maintien de la paix au titre de l'exercice 2009/10 et des quatre exercices antérieurs.

Figure I.1

Contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



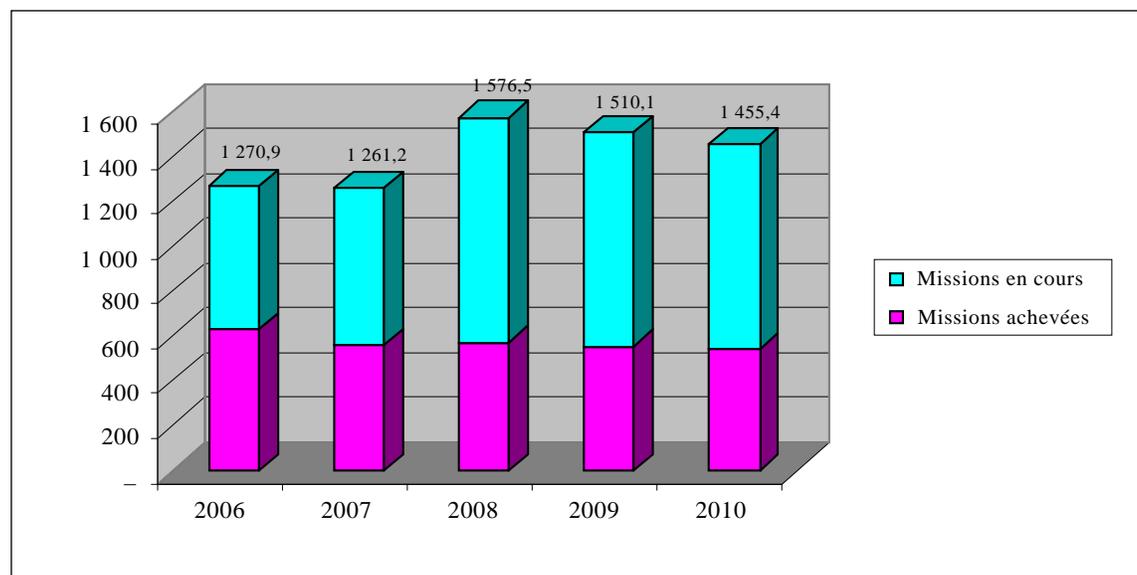
D. Contributions non acquittées

6. Malgré l'augmentation des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées pour les missions en cours a diminué de 4,4 %, passant de 954 millions de dollars au 30 juin 2009 à 912,2 millions de dollars au 30 juin 2010. Une diminution de 2,3 % a aussi été enregistrée pour les contributions non acquittées relatives aux missions achevées, qui sont passées de 556,1 à 543,2 millions de dollars. Ainsi, le montant total des contributions non acquittées a diminué, passant de 1 milliard 510,1 millions à 1 milliard 455,4 millions de dollars.

7. La figure I.2 illustre l'évolution des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2009/10 et pour les quatre exercices antérieurs.

Figure I.2
**Contributions non acquittées pour les opérations de maintien de la paix
 des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



8. Le tableau I.2 donne le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré, ainsi que pour les quatre exercices antérieurs.

Tableau I.2
Contributions non acquittées

(En millions de dollars des États-Unis)

Mission	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2008	30 juin 2009	30 juin 2010
Missions en cours^a					
UNFICYP	16,1	13,2	19,1	15,6	13,2
FNUOD	16,6	11,0	13,2	14,5	11,4
FINUL	60,5	145,9	137,0	33,1	28,0
MINURSO	48,8	43,9	48,5	48,2	48,9
MONUG	12,2	6,8	10,3	8,0	5,1
MINUK	51,0	42,2	46,0	53,2	44,1
MONUC	124,0	170,3	137,8	165,3	177,5
MINUL	57,0	63,5	28,0	50,8	32,5
ONUCI	41,4	24,9	41,1	34,6	46,9
MINUSTAH	49,9	79,5	76,5	100,4	157,7
MINUS	147,7	62,1	29,3	85,8	102,8
MINUT	–	22,2	11,9	11,3	12,1

<i>Mission</i>	<i>30 juin 2006</i>	<i>30 juin 2007</i>	<i>30 juin 2008</i>	<i>30 juin 2009</i>	<i>30 juin 2010</i>
MINURCAT	–	–	44,7	136,1	79,4
MINUAD	–	–	344,6	126,1	120,6
Appui à l'AMISOM	–	–	–	57,4	18,4
BSLB (stocks stratégiques pour déploiement rapide)	13,6	13,6	13,6	13,6	13,6
Total partiel	638,8	699,1	1001,6	954,0	912,2
Missions achevées^a					
MINUEE	22,4	8,4	17,3	13,5	2,6
ONUB	31,1	3,4	2,0	1,0	0,9
MINUSIL/MONUSIL	14,8	7,3	6,8	2,1	0,8
MANUTO	36,8	25,0	33,1	29,1	28,9
MONUIK	0,8	0,7	0,7	0,5	0,5
MINUBH	35,5	35,3	35,2	34,1	34,1
MANUH/MITNUH/MIPONUH	19,5	19,4	19,4	19,4	19,4
MINURCA	35,6	35,6	35,6	35,6	35,6
MONUA/UNAVEM	35,8	35,4	35,4	35,0	34,9
FORDEPRENU	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2
ATNUSO	9,0	8,8	8,9	8,8	8,8
MONUL	0,1	–	–	–	–
FPNU	149,4	144,5	144,1	142,4	142,2
MINUGUA	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
MINUHA	0,2	0,1	0,1	–	–
MINUAR/MONUOR	1,7	1,5	1,5	1,3	1,3
ONUSAL	2,1	2,1	0,4	0,3	0,3
ONUMOZ	18,2	16,9	16,9	16,7	16,7
ONUSOM	59,4	58,6	58,4	57,9	57,9
APRONUC	41,8	41,2	41,2	40,5	40,5
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel	632,1	562,1	574,9	556,1	543,2
Total	1 270,9	1 261,2	1 576,5	1 510,1	1 455,4

^a La distinction entre missions en cours et missions achevées a été faite par rapport à la situation au 30 juin 2010, les données relatives aux exercices antérieurs ayant été retraitées en conséquence.

E. Dépenses

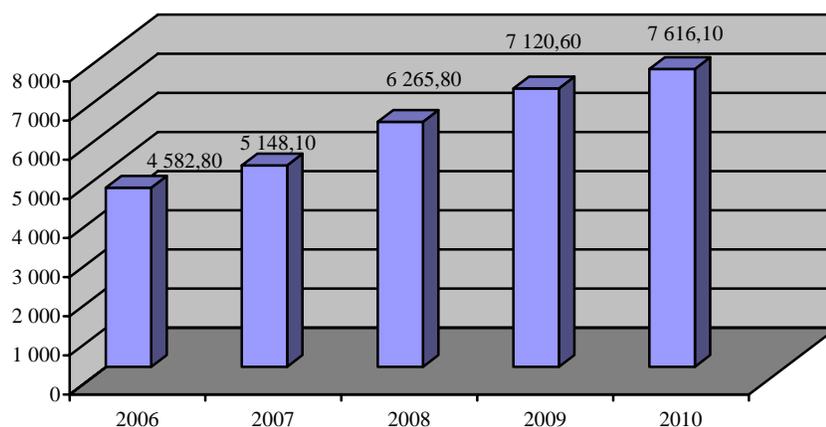
9. Les dépenses ont augmenté de 7 %, pour atteindre un montant total de 7 616,1 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, contre 7 120,6 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Les augmentations ont concerné la MONUC, la MINUSTAH, la MINURCAT et l'appui à l'AMISOM et n'ont été que partiellement compensées par la baisse des dépenses au sein de la MINUK, de la MINUL, de la FINUL et de la MONUG.

10. La figure I.3 illustre l'évolution du montant total des dépenses engagées pour toutes les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice 2009/10 et des quatre exercices antérieurs.

Figure I.3

Dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



F. Situation de trésorerie : disponibilités moins total du passif

1. Missions en cours

11. Le tableau I.3 donne le récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif de chacune des opérations de maintien de la paix en cours, ainsi que les chiffres correspondants pour l'exercice 2009/10 à des fins de comparaison.

Tableau I.3
Disponibilités et passif au 30 juin 2010 : missions en cours

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Disponibilités^a</i>	<i>Passif^b</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2010</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2009</i>
	(1)	(2)	(1) - (2)	
UNFICYP	5,9	(8,9)	(3,0)	(7,2)
FNUOD	17,8	(10,2)	7,6	5,6
FINUL	394,9	(313,3)	81,6	117,6
MINURSO	1,6	(24,8)	(23,2)	(22,4)
MONUG	3,7	(1,2)	2,5	(4,3)
MINUK	7,9	(46,2)	(38,3)	(21,8)
MONUC	105,6	(286,2)	(180,6)	(136,2)
MINUL	106,8	(125,8)	(19,0)	(39,7)
ONUCI	39,0	(78,9)	(39,9)	(38,4)
MINUSTAH	41,6	(201,1)	(159,5)	(102,1)
MINUS	133,1	(211,6)	(78,5)	(50,9)
MINUT	40,5	(44,4)	(3,9)	(9,1)
MINURCAT	228,6	(157,9)	70,7	(112,6)
MINUAD	571,8	(548,6)	23,2	(201,4)
Appui à l'AMISOM	105,1	(75,5)	29,6	(54,6)
Total	1 803,9	(2 134,6)	(330,7)	(677,5)

^a Somme de l'encaisse et des dépôts à terme et de la part de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

12. Le tableau I.3 illustre l'amélioration de la situation de trésorerie des missions en cours, qui s'explique par l'accroissement du montant des quotes-parts reçues en 2009/10 (comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus). Néanmoins, au cours de l'exercice considéré, trois missions en cours (MINURSO, MONUG et MINUT) ont dû effectuer des emprunts sur les comptes de missions achevées pour pouvoir faire face à leurs besoins opérationnels immédiats (voir le tableau I.6).

13. Le tableau I.4 indique l'état au 30 juin 2010 des paiements effectués au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, en précisant la période couverte par le versement le plus récent. Grâce à l'augmentation des disponibilités, des versements ont pu être effectués pour la plupart des missions jusqu'à la période la plus récente, soit mai 2010 pour les contingents et les unités de police constituées et mars 2010 pour le matériel appartenant aux contingents.

Tableau I.4
**État des paiements effectués au titre des contingents, des unités
 de police constituées et du matériel appartenant aux contingents,
 au 30 juin 2010**

<i>Mission</i>	<i>Dernier mois de paiement (contingents et unités de police constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement (matériel appartenant aux contingents)</i>
UNFICYP	Mai 2010	Mars 2010
FNUOD	Mai 2010	Mars 2010
FINUL	Mai 2010	Mars 2010
MINURSO	Mars 2002	Décembre 2001
MONUG	s.o.	Octobre 2009/ paiement intégral
MINUK	Mars 2009/ paiement intégral	Septembre 2006
MONUC	Mai 2010	Mars 2010
MINUL	Mai 2010	Mars 2010
ONUCI	Mai 2010	Mars 2010
MINUSTAH	Mai 2010	Mars 2010
MINUS	Mai 2010	Mars 2010
MINUT	Avril 2010	Mars 2010
MINURCAT	Mai 2010	Mars 2010
MINUAD	Mai 2010	Mars 2010
Appui à l'AMISOM	s.o.	s.o.

2. Missions achevées

14. Le tableau I.5 donne le récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif pour toutes les missions achevées. Le surplus des missions présentant un excédent de trésorerie se montait au total à 238,5 millions de dollars; pour les missions affichant un déficit, celui-ci s'élevait à 176,7 millions de dollars. Il n'y a pas eu de changement notable par rapport à l'exercice précédent.

Tableau I.5
Disponibilités et passif au 30 juin 2010 : missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Disponibilités^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2010</i> (1) - (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2009</i>
Mission présentant un excédent de trésorerie				
MINUEE	20,0	12,3	7,7	9,2
ONUB	43,1	42,7	0,4	8,4
MINUSIL/MONUSIL	55,0	47,4	7,6	4,7
MANUTO	7,7	0,8	6,9	6,4
MONUIK	4,3	1,7	2,6	2,8
MINUBH	16,4	–	16,4	16,0
MONUT	4,1	0,9	3,2	3,1
MONUA/UNAVEM	25,1	–	25,1	24,3
FORDEPRENU	14,0	2,6	11,4	11,1
ATNUSO	15,2	–	15,2	14,7
MONUL	6,1	0,9	5,2	5,0
FPNU	100,7	33,1 ^c	67,6	59,1
MINUHA	53,8	28,0	25,8	24,5
MINUAR/MONUOR	27,1	–	27,1	26,5
ONUSAL	6,6	2,7	3,9	3,8
ONUMOSZ	0,9	–	0,9	0,9
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	0,3	0,1	0,2	0,2
GANUPT	18,1	12,0	6,1	5,6
GOMNUII	5,2	–	5,2	5,1
Total partiel	423,7	185,2	238,5	231,4
Missions présentant un déficit de trésorerie				
MANUH/MITNUH/MIPONUH	0,2	7,5	(7,3)	(7,3)
MINURCA	–	23,8	(23,8)	(23,8)
MINUGUA	–	0,1	(0,1)	(0,1)
ONUSOM	0,1	15,6	(15,5)	(15,5)
APRONUC	0,1	40,1	(40,0)	(39,9)
FUNU (1956)	–	43,2	(43,2)	(43,8)
ONUC	–	46,8	(46,8)	(46,8)
Total partiel	0,4	177,1	(176,7)	(177,2)
Total	424,1	362,3	61,8	54,2

^a Somme de l'encaisse et des dépôts à terme et de la part de la trésorerie commune.

^b Total du passif, y compris des excédents de 29,6 millions et de 14,1 millions de dollars à transférer des FPNU et de la MINUHA, respectivement.

^c Non compris les recettes comptabilisées d'avance d'un montant de 127,4 millions de dollars, correspondant à des dépenses remboursables par les États Membres.

15. Les missions achevées présentant des excédents de trésorerie continuent d'être les seules sources de prêts pour les missions de maintien de la paix en cours. Pendant l'exercice considéré, de nouveaux emprunts d'un montant total de 30 millions de dollars ont été faits sur les comptes des FPNU, au profit de la MINURSO (12 millions de dollars), de la MONUG (3 millions de dollars) et de la MINUT (15 millions de dollars). L'encours de prêts au 30 juin 2010 s'élevait à 22,8 millions de dollars, contre 28,8 millions au 30 juin 2009. Le tableau I.6 donne le détail des emprunts et des remboursements.

Tableau I.6

Emprunts sur les comptes de missions achevés

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Source</i>	<i>Solde d'ouverture, 1^{er} juillet 2009</i>	<i>Montant de l'emprunt</i>	<i>Montant remboursé</i>	<i>Solde de clôture, 30 juin 2010</i>	<i>Date de l'emprunt</i>	<i>Date du remboursement</i>
MINURCA	MINUHA	3,2	–	–	3,2	Août 1999	–
MINURCA	FPNU	0,2	–	–	0,2	Août 1999	–
MANUH	MINUHA	7,4	–	–	7,4	Août 1999	–
MINURSO	FPNU	2,5	–	2,5	–	Août 2008	Octobre 2009
MINURSO	FPNU	4,0	–	4,0	–	Janvier 2009	Octobre 2009
MINURSO	FPNU	3,5	–	3,5	–	Février 2009	Octobre 2009
MINURSO	FPNU	6,0	–	6,0	–	Avril 2009	Mars 2010
MINURSO	FPNU	–	4,5	–	4,5	Décembre 2009	–
MINURSO	FPNU	–	3,5	–	3,5	Janvier 2010	–
MINURSO	FPNU	–	4,0	–	4,0	Février 2010	–
MONUG	FPNU	2,0	–	2,0	–	Décembre 2008	Octobre 2009
MONUG	FPNU	–	3,0	3,0	–	Septembre 2009	Mars 2010
MINUT	FPNU	–	15,0	15,0	–	Janvier 2010	Mars 2010
Total		28,8	30,0	36,0	22,8		

G. Fonds de réserve pour le maintien de la paix

16. Aucun prêt n'a été effectué à partir du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au cours de l'exercice 2009/10.

17. Au 30 juin 2010, le Fonds de réserve disposait d'un fonds de roulement de 150 millions de dollars et présentait un excédent cumulé de 7 679 000 dollars. Conformément à la résolution 64/271 de l'Assemblée générale, un montant de 4 303 500 dollars provenant de l'excédent cumulé, et correspondant au solde de l'excédent du Fonds au 30 juin 2009, sera affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2010/11; l'Assemblée décidera de l'affectation du solde de l'excédent au 30 juin 2010, soit 3 375 500 dollars.

H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

18. Le montant total des dépenses imputées au compte d'appui a augmenté de 46,5 millions de dollars, passant de 272 millions de dollars pour l'exercice 2008/09 à 318,5 millions pour l'exercice considéré, du fait principalement de la hausse des dépenses engagées au titre du personnel civil et des dépenses opérationnelles résultant de l'expansion générale des opérations de maintien de la paix et du financement du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja).

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

19. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère notamment le matériel en surplus provenant de missions achevées ou réduites et les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Au cours de l'exercice 2009/10, du matériel prélevé sur les stocks stratégiques, d'une valeur de remplacement estimée à 37,2 millions de dollars, a été expédié à diverses missions de maintien de la paix et missions politiques, permettant de dégager des fonds pour reconstituer ces stocks. En outre, un montant de 70,2 millions de dollars, représentant le solde excédentaire au titre des stocks stratégiques reporté au 30 juin 2009, était également disponible pour la reconstitution des stocks. Toutefois, les dépenses afférentes à cette reconstitution se sont chiffrées à 66,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2009/10.

20. Au 30 juin 2010, la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide s'établissait à 101 millions de dollars, dont 9,9 millions de dollars en biens non durables. Il s'agissait notamment de stocks d'une valeur de 2,2 millions de dollars expédiés aux missions mais pas encore reçus et de stocks d'une valeur de 700 000 dollars dont l'expédition avait été décidée, si bien que la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide disponibles pour une expédition immédiate s'élevait à 98,1 millions de dollars.

J. Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

21. Au 30 juin 2010, les engagements souscrits dans le cadre des opérations de maintien de la paix au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevaient au total à 578,5 millions de dollars, soit 92,5 millions pour les jours de congé accumulés, 97,4 millions pour les prestations liées au rapatriement et 388,6 millions pour l'assurance maladie après la cessation de service. Les engagements au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont indiqués dans les états financiers de chaque mission, tandis que ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service apparaissent de façon globale dans l'état XXII.

22. Le montant total des engagements de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, évalué selon des méthodes actuarielles, s'élevait à 2 302,5 millions de dollars au 31 décembre 2009, la partie concernant les opérations de maintien de la paix s'établissant à 365 millions de dollars. Après report au 30 juin 2010, les engagements comptabilisés à cette date pour les opérations de maintien de la paix ont été estimés à 388,6 millions de dollars.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances

2. Pour l'exercice clos le 30 juin 2010, des pertes en espèces et des créances irrécouvrables d'un montant de 74 848 dollars ont été comptabilisées en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8. Un récapitulatif des sommes concernées a été présenté au Comité des commissaires aux comptes, comme le veut ladite règle.

Comptabilisation en pertes du montant des pertes matérielles

3. Pour l'exercice clos le 30 juin 2010, des biens d'une valeur à l'achat de 15 640 381 dollars ont été comptabilisés en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.9. Ce montant se ventilait comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Coût d'achat</i>
Biens endommagés ou accidentés	5 214 451
Biens perdus ou volés	3 949 215
Matériel en mauvais état de fonctionnement	6 066 763
Écarts d'inventaire et problèmes divers	409 952
Total	15 640 381

4. La passation de ces écritures a rétabli la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

5. Le coût d'achat des biens durables détenus au 30 juin 2010 s'élevait à 2 122 085 000 dollars, comme il est également indiqué dans la note 13 relative aux états financiers. Un récapitulatif des biens comptabilisés en pertes, avec indication de leur valeur à l'achat, a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, comme le veut la règle de gestion financière 106.9.

Chapitre V
États financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009
au 30 juin 2010

État I

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total, opérations en cours</i>	<i>Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Total, opérations terminées</i>	<i>Élimination des comptes et opérations réciproques</i>	<i>Total pour l'exercice allant du</i>	
					<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes						
Quotes-parts	7 963 227	–	–	–	7 963 227	7 060 505
Contributions volontaires	33 155	–	–	–	33 155	33 544
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds	–	370 900	–	(369 470)	1 430	691
Intérêts créditeurs	50 854	7 575	10 466	–	68 895	85 671
Autres recettes/recettes accessoires	28 763	1 655	2 202	–	32 620	72 501
Total des recettes	8 075 999	380 130	12 668	(369 470)	8 099 327	7 252 912
Total des dépenses	7 535 073^b	443 101	–	(362 084)	7 616 090	7 120 558
Excédent (déficit)	540 926	(62 971)	12 668	(7 386)	483 237	132 354
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés) ^c	(65 033)	62 545	152	–	(2 336)	(56 325)
Ajustements sur exercices antérieurs	(127)	–	(692)	63	(756)	(8 909)
Excédent (déficit) net	475 766	(426)	12 128	(7 323)	480 145	67 120
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	182 978	3 145	1 600	–	187 723	169 629
Sommes portées au crédit des États Membres	(327 708)	–	(26 311)	–	(354 019)	(691 308)
Virements à d'autres fonds	–	(7 323)	–	7 323	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	372 525	(219 244)	709 510	–	862 791	1 317 350
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	703 561	(223 848)	696 927	–	1 176 640	862 791

^a Voir note 5.

^b Tableau 1.1

^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 afférentes aux opérations en cours
(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses						Total des dépenses	Solde inutilisé
	Crédits ouverts	Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui	Contributions volontaires (budgétisées)		
UNFICYP	58 280	22 487	15 336	15 476	2 383	1 327	57 009	1 271
FNUOD	47 020	21 502	10 717	12 811	1 990	–	47 020	–
FINUL	615 775	289 674	96 020	156 417	25 976	–	568 087	47 688
MINURSO	58 926	6 497	19 140	26 299	2 349	2 848	57 133	1 793
MONUG	11 599	415	8 432	1 433	653	–	10 933	666
MINUK	48 865	760	36 792	9 108	2 056	–	48 716	149
MONUC	1 410 865	537 712	269 288	538 224	59 327	3 481	1 408 032	2 833
MINUL	585 735	267 494	113 305	161 011	24 703	53	566 566	19 169
ONUCI	513 443	226 124	100 002	147 432	21 669	–	495 227	18 216
MINUSTAH	759 348	295 307	148 001	270 433	26 955	–	740 696	18 652
MINUS	1 000 578	298 522	224 516	409 414	42 228	–	974 680	25 898
MINUT	215 012	63 610	76 867	50 642	9 072	–	200 191	14 821
MINURCAT	721 167	160 220	98 268	282 318	30 414	–	571 220	149 947
MINUAD	1 669 398	655 548	265 286	627 021	70 456	–	1 618 311	51 087
Appui à l'AMISOM	220 741	22 575	16 338	125 366	6 102	871	171 252	49 489
Total partiel	7 936 752	2 868 447	1 498 308	2 833 405	326 333	8 580	7 535 073	401 679
BSLB – reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	107 338 ^a	–	–	66 693	–	–	66 693	40 645
Total	8 044 090	2 868 447	1 498 308	2 900 098	326 333	8 580	7 601 766^b	442 324

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par les virements effectués au cours de l'exercice au crédit de missions de maintien de la paix, de missions politiques et d'autres entités, et par les soldes des fonds reportés de l'exercice précédent.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau I.1)

	<i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>
^b Dépenses totales indiquées dans le tableau 1.1	7 601 766
À déduire : Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui (tableau 1.1)	(326 333)
À déduire : Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide comptabilisés au titre des missions de maintien de la paix et de la BSLB	(35 751)
À ajouter : Dépenses effectives du compte d'appui et de la BSLB (tableaux 20.1 et 21.1)	376 407
À ajouter : Dépenses effectives du Fonds de réserve pour le maintien de la paix (état XIX)	<u>1</u>
Dépenses totales indiquées dans l'état I	7 616 09

État II

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2010	2009
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	33 797	1 767	699	–	36 263	50 773
Trésorerie commune ^b	1 770 059	233 243	423 372	–	2 426 674	2 762 731
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	898 559	13 581	543 250	–	1 455 390	1 510 154
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittées	55 552	–	11 962	–	67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	9 360	–	–	–	9 360	9 583
États Membres – soldes débiteurs	5 094	7	135 820 ^d	–	140 921	140 352
Débiteurs divers	56 208	4 271	1 110	(8 909)	52 680	36 393
Soldes débiteurs interfonds	2 442	32 718	995	(36 155)	0	–
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	12 820	22 816	(35 636)	0	–
Comptes de régularisation – actif	7 066	2 613	–	–	9 679	6 600
Autres éléments d'actif	52	–	2 849	–	2 901	3 903
Total de l'actif	2 838 189	301 020	1 142 873	(80 700)	4 201 382	4 588 003
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	79 534	–	5 969	–	85 503	37 027
Engagements non réglés	1 307 852	76 102	153	–	1 384 107	1 499 719
États Membres – soldes créditeurs	311 339	–	226 888	–	538 227	1 224 534
Créditeurs divers	200 723	16 930	201	(8 909)	208 945	140 201
Soldes créditeurs interfonds	54 451	10 042	402	(36 155)	28 740	45 452
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	12 000	–	23 636	(35 636)	0	–
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 985	–	–	–	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	46	–	127 380 ^d	–	127 426	128 698
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329	–	3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	–	–	44 048	–	44 048	44 048
Autres éléments de passif	37	–	13 909	–	13 946	14 069

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2010	2009
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^e	156 661	421 794	31	–	578 486	576 150
Total du passif	2 134 628	524 868	445 946	(80 700)	3 024 742	3 725 212
Réserves et solde des fonds						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédent reporté	55 552	–	80 211	–	135 763	135 763
Excédent en attente de virement ^f	–	–	43 744	–	43 744	43 746
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	–	41 056	–	–	41 056	70 157
Excédent cumulé	804 670	6 890	573 003	–	1 384 563	1 039 275
Déficit – prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	(156 661)	(421 794)	(31)	–	(578 486)	(576 150)
Total des réserves et des soldes des fonds	703 561	(223 848)	696 927	–	1 176 640	862 791
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	2 838 189	301 020	1 142 873	(80 700)	4 201 382	4 588 003

^a Voir note 5.

^b Voir note 2 l) ii).

^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif (voir état XXXVI).

^e Engagements au titre des congés annuels accumulés (92 509 395 dollars), des prestations liées au rapatriement (97 376 034 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (388 600 000 dollars). Voir note 14.

^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, un montant de 43 744 353 dollars sera reversé à un État Membre lorsque celui-ci aura réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide (voir états XXXVI et XXXVIII).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies :
état récapitulatif^a

État au 30 juin 2010 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009
au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Flux de trésorerie afférents aux activités opérationnelles		
Excédent (déficit) net (état I)	480 145	67 120
(Augmentation) diminution des quotes-parts à recevoir	54 764	66 347
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	223	10 003
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs des États Membres	(569)	1 114
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	(16 287)	(1 448)
(Augmentation) diminution des comptes de régularisation – actif	(3 079)	(1 767)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	1 002	(588)
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	48 476	14 369
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(115 612)	110 478
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs des États Membres	(686 307)	489 361
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs divers	68 744	(119 965)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	(16 712)	6 178
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation – passif	(1 272)	(17)
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(123)	(47)
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	2 336	56 325
À déduire : intérêts créditeurs	(68 895)	(85 671)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités opérationnelles	(253 166)	611 792
Flux de trésorerie afférents aux activités de placement		
Intérêts créditeurs	68 895	85 671
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de placement	68 895	85 671
Flux de trésorerie afférents aux activités de financement		
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	187 723	169 629

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Sommes portées au crédit des États Membres	(354 019)	(691 308)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de financement	(166 296)	(521 679)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme et de la trésorerie commune	(350 567)	175 784
Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en début d'exercice	2 813 504	2 637 720
Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en fin d'exercice	2 462 937	2 813 504

^a Voir note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV
**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix
à Chypre (UNFICYP)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	32 221	32 628
Contributions volontaires ^c	25 902	26 342
Intérêts créditeurs	322	442
Autres recettes/recettes accessoires	109	50
Total des recettes	58 554	59 462
Total des dépenses (tableau 4.1)	57 009	58 846
Excédent (déficit)	1 545	616
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(53)	(120)
Ajustements sur exercices antérieurs	(18)	(28)
Excédent (déficit) net	1 474	468
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	962	355
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(944)	(1 310)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	18 681	19 168
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^f	20 173	18 681

État IV (*suite et fin*)**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 477	733
Trésorerie commune ^g	4 451	17 700
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	13 185	15 584
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^h	9 360	9 583
États Membres – soldes débiteurs	55	52
Débiteurs divers	195	457
Comptes de régularisation – actif	325	224
Autres éléments d'actif	–	1
Total de l'actif	29 048	44 334
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	39	1
Engagements non réglés – exercice considéré	4 698	5 165
Engagements non réglés – exercices antérieurs	58	439
États Membres – soldes créditeurs	940	17 239
Créditeurs divers	269	278
Soldes créditeurs interfonds	465	158
Autres éléments de passif	–	20
Prestations dues à la cessation de service ⁱ	2 406	2 353
Total du passif	8 875	25 653
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	22 579	21 034
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(2 406)	(2 353)
Total des réserves et du solde du fonds	20 173	18 681
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	29 048	44 334

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Y compris 18 074 373 dollars et 6,5 millions de dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce, dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu des contributions volontaires en nature de Chypre (1 327 721 dollars), qui ont également été prises en compte dans le budget.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IV)

- ^e Conformément à la résolution 64/274 de l'Assemblée générale, un montant global de 943 500 dollars a été porté au crédit des États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2009. Sur ce total, 517 502 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2009 et le solde a été reversé à Chypre (314 186 dollars) et à la Grèce (111 812 dollars), compte tenu du montant de leurs contributions volontaires en espèces.
- ^f En application des dispositions de la résolution 47/236 de l'Assemblée générale, confirmées par la résolution 61/233 B, pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 15 juin 1993, le montant cumulé des engagements financés de la sorte s'élève à 200 421 530 dollars au 30 juin 2010. La variation par rapport au chiffre correspondant au 30 juin 2009 est due aux fluctuations des taux de change. Voir note 6.
- ^g Part de la trésorerie commune. Comprend 477 863 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 396 238 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 403 487 dollars), 2 559 018 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 580 845 dollars) et 18 178 dollars d'intérêts courus à recevoir.
- ^h Soit 437 911 dollars et 3 409 021 dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 et 2 707 500 dollars et 16 930 100 couronnes danoises (équivalent de 2 805 319 dollars) de contributions volontaires à recevoir respectivement de l'Autriche et du Danemark, au titre de la période antérieure au 15 juin 1993.
- ⁱ Engagements au titre des congés annuels accumulés (1 410 517 dollars) et des prestations liées au rapatriement (995 089 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4.1

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009
au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde</i> <i>(3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a</i>	<i>Transferts</i>	<i>Répartition révisée</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6)</i>	
Militaires et personnel de police	23 844	(1 313)	22 531	21 902	585	22 487	44
Personnel civil	14 442	1 175	15 617	15 314	22	15 336	281
Dépenses opérationnelles	16 127	138	16 265	11 385	4 091	15 476	789
Total partiel	54 413	–	54 413	48 601	4 698	53 299	1 114
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	400	–	400	400	–	400	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 983	–	1 983	1 983	–	1 983	–
Total partiel	2 383	–	2 383	2 383	–	2 383	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 484	–	1 484	1 327	–	1 327	157
Total	58 280	–	58 280	52 311	4 698	57 009	1 271

^a Conformément à la résolution 63/290 de l'Assemblée générale.

État V
Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
(FNUOD)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	47 020	50 376
Intérêts créditeurs	457	985
Autres recettes/recettes accessoires	156	354
Total des recettes	47 633	51 715
Total des dépenses (tableau 5.1)	47 020	47 845
Excédent (déficit)	613	3 870
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(2)	(76)
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	(59)
Excédent (déficit) net	610	3 735
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	240	639
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(1 933)	(2 076)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	56 750	54 452
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	55 667	56 750

État V (*suite et fin*)**Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) 1973 et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	253	717
Trésorerie commune ^f	17 595	15 348
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	11 417	14 538
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^g	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	229	270
Débiteurs divers	284	273
Comptes de régularisation – actif	105	130
Autres éléments d'actif	–	1
Total de l'actif	65 870	67 264
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3	23
Engagements non réglés – exercice considéré	4 161	6 850
Engagements non réglés – exercices antérieurs	16	8
États Membres – soldes créditeurs	2 475	1 176
Créditeurs divers	1 134	543
Soldes créditeurs interfonds	683	185
Prestations dues à la cessation de service ^h	1 731	1 729
Total du passif	10 203	10 514
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	35 987	35 987
Excédent cumulé	21 411	22 492
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(1 731)	(1 729)
Total des réserves et du solde du fonds	55 667	56 750
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	65 870	67 264

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état V)

^d Conformément à la résolution 64/281 de l'Assemblée générale, un montant global de 1 933 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Y compris l'équivalent de 51 013 dollars en livres syriennes non convertibles.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 1 888 849 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 518 909 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 547 562 dollars), 10 115 025 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 10 201 301 dollars) et 71 854 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Voir note 4 b).

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (817 234 dollars) et des prestations liées au rapatriement (913 194 dollars). Voir note 14.

ⁱ Voir note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a	Transferts	Répartition révisée	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Militaires et personnel de police	21 489	13	21 502	20 412	1 090	21 502	-
Personnel civil	10 215	502	10 717	10 676	41	10 717	-
Dépenses opérationnelles	13 326	(515)	12 811	9 781	3 030	12 811	-
Total partiel	45 030	-	45 030	40 869	4 161	45 030	-
Dépenses réparties							-
Base de soutien logistique des Nations Unies	334	-	334	334	-	334	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 656	-	1 656	1 656	-	1 656	-
Total partiel	1 990	-	1 990	1 990	-	1 990	-
Total	47 020	-	47 020	42 859	4 161	47 020	-

^a Conformément à la résolution 63/297 de l'Assemblée générale.

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	615 775	680 933
Intérêts créditeurs	9 925	12 269
Autres recettes/recettes accessoires	1 413	2 516
Total des recettes	627 113	695 718
Total des dépenses (tableau 6.1)	568 087	605 713
Excédent (déficit)	59 026	90 005
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(1 344)	(1 641)
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	(252)
Excédent (déficit) net	57 681	88 112
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 927	11 996
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(101 749)	(154 292)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	175 179	229 363
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	135 038	175 179

État VI (*suite et fin*)**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 004	1 813
Trésorerie commune ^e	392 907	438 472
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	27 986	33 065
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^f	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	3 744	2 912
Débiteurs divers	1 616	1 552
Comptes de régularisation – actif	540	493
Autres éléments d'actif	3	9
Total de l'actif	448 365	497 881
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	42	2 358
Engagements non réglés – exercice considéré	99 371	112 479
Engagements non réglés – exercices antérieurs	52 231	42 540
États Membres – soldes créditeurs	126 840	134 197
Créditeurs divers	5 353	2 944
Soldes créditeurs interfonds	4 138	4 128
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente ^g	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	–	48
Prestations dues à la cessation de service ^h	13 367	12 023
Total du passif	313 327	322 702
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	19 565	19 565
Excédent cumulé	128 840	167 637
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(13 367)	(12 023)
Total des réserves et du solde du fonds	135 038	175 179
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	448 365	497 881

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VI)

^d Conformément à la résolution 64/282 de l'Assemblée générale, un montant global de 101 748 900 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 42 180 019 dollars de dépôts à vue ou à terme, 123 243 164 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 123 883 022 dollars), 225 879 366 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 227 806 005 dollars) et 1 604 575 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Voir note 4 c).

^g Contributions reçues de Chypre, du Koweït, du Luxembourg, d'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (6 974 699 dollars) et des prestations liées au rapatriement (6 392 832 dollars). Voir note 14.

ⁱ Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 - 6)
	<i>Répartition initiale^a</i>	<i>Transferts</i>	<i>Répartition révisée</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Militaires et personnel de police	319 580	2 750	322 330	256 185	33 489	289 674	32 656
Personnel civil	96 986	–	96 986	95 420	600	96 020	966
Dépenses opérationnelles	173 233	(2 750)	170 483	91 135	65 282	156 417	14 066
Total partiel	589 799	–	589 799	442 740	99 371	542 111	47 688
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 358	–	4 358	4 358	–	4 358	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	21 618	–	21 618	21 618	–	21 618	–
Total partiel	25 976	–	25 976	25 976	–	25 976	–
Total	615 775	–	615 775	468 716	99 371	568 087	47 688

^a Conformément à la résolution 63/298 de l'Assemblée générale.

État VII
**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental (MINURSO)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	55 877	47 703
Contributions volontaires ^c	2 848	2 904
Intérêts créditeurs	124	140
Autres recettes/recettes accessoires	87	465
Total des recettes	58 936	51 212
Total des dépenses (tableau 7.1)	57 133	50 067
Excédent (déficit)	1 803	1 145
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(453)	(120)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(43)
Excédent (déficit) net	1 350	982
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	585	536
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(1 639)	(1 723)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	26 030	26 235
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	26 326	26 030

État VII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	179	788
Trésorerie commune ^f	1 422	3 508
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	48 916	48 182
États Membres – soldes débiteurs	299	71
Débiteurs divers	239	139
Comptes de régularisation – actif	38	22
Total de l'actif	51 093	52 710
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	68	78
Engagements non réglés – exercice considéré	4 951	2 832
Engagements non réglés – exercices antérieurs	169	313
États Membres – soldes créditeurs	3 395	3 706
Créditeurs divers	1 344	1 517
Soldes créditeurs interfonds	403	243
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	12 000	16 000
Comptes de régularisation – passif	–	7
Prestations dues à la cessation de service ^g	2 437	1 984
Total du passif	24 767	26 680
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	28 763	28 014
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(2 437)	(1 984)
Total des réserves et du solde du fonds	26 326	26 030
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	51 093	52 710

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature du Maroc (2 494 330 dollars), de l'Algérie (284 825 dollars) et du Front POLISARIO (68 398 dollars) inscrites au budget au titre des repas, des transports et des autres services divers.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VII)

^e Conformément à la résolution 64/284 de l'Assemblée générale, un montant global de 1 638 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 152 702 dollars de dépôts à vue ou à terme, 446 171 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 448 488 dollars), 817 740 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 824 715 dollars) et 5 809 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 14.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (768 226 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 668 569 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	6 278	243	6 521	6 042	455	6 497	24
Personnel civil	18 447	1 983	20 430	19 070	70	19 140	1 290
Dépenses opérationnelles	28 803	(2 226)	26 577	21 873	4 426	26 299	278
Total partiel	53 528	-	53 528	46 985	4 951	51 936	1 592
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	394	-	394	394	-	394	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 955	-	1 955	1 955	-	1 955	-
Total partiel	2 349	-	2 349	2 349	-	2 349	-
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 049	-	3 049	2 848	-	2 848	201
Total	58 926	-	58 926	52 182	4 951	57 133	1 793

^a Conformément à la résolution 63/300 de l'Assemblée générale.

État VIII

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^{a, b}

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 octobre 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^{c, d}	12 600	34 581
Intérêts créditeurs	69	413
Autres recettes/recettes accessoires	488	137
Total des recettes	13 157	35 131
Total des dépenses (tableau 8.1)	10 933	35 582
Excédent (déficit)	2 224	(451)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^e	1 790	(469)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(17)
Excédent (déficit) net	4 014	(937)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	585	288
Sommes portées au crédit des États Membres ^f	(822)	(3 560)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	3 839	8 048
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	7 616	3 839

État VIII (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	37	986
Trésorerie commune ^g	3 690	3 421
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	5 106	7 991
Débiteurs divers	14	100
Comptes de régularisation – actif	–	45
Soldes débiteurs interfonds	18	–
Autres éléments d'actif	–	1
Total de l'actif	8 865	12 544
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 081	6
Engagements non réglés – exercice considéré	34	1 392
États Membres – soldes créditeurs	–	2 345
Créditeurs divers	125	576
Soldes créditeurs interfonds	–	583
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	–	2 000
Comptes de régularisation – passif	–	4
Prestations dues à la cessation de service ^h	–	1 799
Total du passif	1 249	8 705
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	7 625	5 638
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(9)	(1 799)
Total des réserves et du solde du fonds	7 616	3 839
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	8 865	12 544

^a Voir notes 2 et 3.^b Le mandat de la Mission a pris fin le 15 juin 2009.^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Comprend :

- i) 10 946 000 dollars aux fins de la liquidation administrative de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 octobre 2009, comme prévu par les résolutions 63/293 et 64/234 de l'Assemblée générale;
- ii) 652 700 dollars versés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et à la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, conformément à la résolution 63/293 de l'Assemblée générale;

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VIII)

iii) 934 857 dollars destinés à couvrir le montant restant à recevoir aux fins du financement du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, conformément à la résolution 64/234 de l'Assemblée générale;

iv) 66 658 dollars versés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et à la Base de soutien logistique des Nations Unies pour la période allant du 15 juin 2009 au 30 juin 2009, conformément à la résolution 64/234 de l'Assemblée générale.

^e Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

^f Conformément à la résolution 64/234 de l'Assemblée générale, un montant de 821 900 dollars, représentant les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 396 160 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 157 516 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 163 526 dollars), 2 121 489 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 139 585 dollars) et 15 070 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (9 143 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 8.1
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 octobre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	456	–	456	415	–	415	41
Personnel civil	7 803	856	8 659	8 432	–	8 432	227
Dépenses opérationnelles	2 687	(856)	1 831	1 399	34	1 433	398
Total partiel	10 946	10 946	10 246	34	10 280	–	666
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	110	–	110	110	–	110	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	543	–	543	543	–	543	–
Total partiel	653	–	653	653	–	653	–
Total	11 599	–	11 599	10 899	34	10 933	666

^a Représente des crédits ouverts d'un montant de 15 652 700 dollars (résolution 63/293 de l'Assemblée générale), qui ont été réduits de 11 598 700 dollars par l'Assemblée dans sa résolution 64/234.

État IX
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
(MINUK)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	48 865	207 203
Intérêts créditeurs	286	855
Autres recettes/recettes accessoires	5 754	7 464
Total des recettes	54 905	215 522
Total des dépenses (tableau 9.1)	48 716	177 714
Excédent (déficit)	6 189	37 808
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	838	6 834
Ajustements sur exercices antérieurs	(15)	(78)
Excédent (déficit) net	7 012	44 564
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 123	893
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(38 623)	(5 414)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	36 874	(3 169)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	7 386	36 874

État IX (suite et fin)

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 862	3 784
Trésorerie commune ^e	6 033	14 564
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	44 097	53 249
États Membres – soldes débiteurs	22	23
Débiteurs divers	1 535	5 310
Comptes de régularisation – actif	81	37
Autres éléments d'actif	–	55
Total de l'actif	53 630	77 022
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	13	575
Engagements non réglés – exercice considéré	2 111	10 024
Engagements non réglés – exercices antérieurs	262	126
États Membres – soldes créditeurs	32 429	18 154
Créditeurs divers	6 397	3 279
Soldes créditeurs interfonds	540	2 655
Comptes de régularisation – passif	–	5
Prestations dues à la cessation de service ^f	4 492	5 330
Total du passif	46 244	40 148
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	11 878	42 204
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(4 492)	(5 330)
Total des réserves et du solde du fonds	7 386	36 874
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	53 630	77 022

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 64/279 de l'Assemblée générale, un montant global de 38 622 800 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 647 616 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 892 228 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 902 052 dollars), 3 468 065 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 497 646 dollars) et 24 636 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (1 748 748 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 743 255 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	705	100	805	748	12	760	45
Personnel civil	33 929	2 948	36 877	36 588	204	36 792	85
Dépenses opérationnelles	12 175	(3 048)	9 127	7 213	1 895	9 108	19
Total partiel	46 809	–	46 809	44 549	2 111	46 660	149
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	345	–	345	345	–	345	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 711	–	1 711	1 711	–	1 711	–
Total partiel	2 056	–	2 056	2 056	–	2 056	–
Total	48 865	–	48 865	46 605	2 111	48 716	149

^a Conformément à la résolution 63/295 de l'Assemblée générale.

État X

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 405 912	1 242 729
Contributions volontaires ^c	3 481	4 245
Intérêts créditeurs	6 152	5 639
Autres recettes/recettes accessoires	2 878	2 688
Total des recettes	1 418 423	1 255 301
Total des dépenses (tableau 10.1)	1 408 032	1 222 639
Excédent (déficit)	10 391	32 662
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(14 745)	(2 927)
Ajustements sur exercices antérieurs	(20)	(54)
Excédent (déficit) net	(4 374)	29 681
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 704	19 256
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(51 863)	(69 975)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	37 183	58 221
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	5 650	37 183

État X (*suite et fin*)**Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 961	2 828
Trésorerie commune ^f	103 645	295 071
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	177 510	165 276
États Membres – soldes débiteurs	309	181
Débiteurs divers	7 243	6 634
Comptes de régularisation – actif	1 125	513
Autres éléments d'actif	40	751
Total de l'actif	291 833	471 254
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	16	1 655
Engagements non réglés – exercice considéré	192 011	182 936
Engagements non réglés – exercices antérieurs	13 431	19 905
États Membres – soldes créditeurs	24 898	191 628
Créditeurs divers	25 584	15 926
Soldes créditeurs interfonds	563	6 768
Comptes de régularisation – passif	35	323
Autres éléments de passif	37	67
Prestations dues à la cessation de service ^g	29 608	14 863
Total du passif	286 183	434 071
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	35 258	52 046
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(29 608)	(14 863)
Total des réserves et du solde du fonds	5 650	37 183
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	291 833	471 254

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de la Fondation Hironnelle, inscrites au budget au titre de l'aide au fonctionnement de Radio Okapi.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Conformément à la résolution 64/275 de l'Assemblée générale, un montant global de 51 863 000 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante))

(Suite des notes de l'état X)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 11 126 724 dollars de dépôts à vue ou à terme, 32 510 480 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 32 679 269 dollars), 59 585 021 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 60 093 252 dollars) et 423 273 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (14 790 446 dollars) et des prestations liées au rapatriement (14 817 774 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	550 589	(12 791)	537 798	493 813	43 899	537 712	86
Personnel civil	263 887	5 732	269 619	266 974	2 314	269 288	331
Dépenses opérationnelles	532 109	7 059	539 168	392 426	145 798	538 224	944
Total partiel	1 346 585	–	1 346 585	1 153 213	192 011	1 345 224	1 361
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	9 952	–	9 952	9 952	–	9 952	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	49 375	–	49 375	49 375	–	49 375	–
Total partiel	59 327	–	59 327	59 327	–	59 327	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	4 953	–	4 953	3 481	–	3 481	1 472
Total	1 410 865	–	1 410 865	1 216 021	192 011	1 408 032	2 833

^a Conformément à la résolution 63/291 de l'Assemblée générale.

État XI

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	585 682	631 689
Contributions volontaires ^c	53	53
Intérêts créditeurs	3 300	4 568
Autres recettes/recettes accessoires	1 723	2 773
Total des recettes	590 758	639 083
Total des dépenses (tableau 12.1)	566 566	621 503
Excédent (déficit)	24 192	17 580
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(2 863)	(1 230)
Ajustements sur exercices antérieurs	(10)	(20)
Excédent (déficit) net	21 319	16 330
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	8 593	6 250
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(23 809)	(54 157)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	15 440	47 017
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	21 543	15 440

État XI (*suite et fin*)
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	893	7 138
Trésorerie commune ^f	105 909	146 330
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	32 516	50 804
Débiteurs divers	5 531	3 949
Soldes débiteurs interfonds	2 051	–
Comptes de régularisation – actif	405	376
Autres éléments d'actif	–	13
Total de l'actif	147 305	208 610
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	14 108	8 271
Engagements non réglés – exercice considéré	52 696	68 957
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 401	3 385
États Membres – soldes créditeurs	32 032	97 293
Créditeurs divers	14 281	5 380
Soldes créditeurs interfonds	–	1 440
Comptes de régularisation – passif	1	42
Autres éléments de passif	–	22
Prestations dues à la cessation de service ^g	11 243	8 380
Total du passif	125 762	193 170
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	32 786	23 820
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(11 243)	(8 380)
Total des réserves et du solde du fonds	21 543	15 440
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	147 305	208 610

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Contributions volontaires en nature de l'Allemagne (locaux), qui étaient inscrites au budget.

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^e Conformément à la résolution 64/280 de l'Assemblée générale, un montant global de 23 809 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XI)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 11 369 769 dollars de dépôts à vue ou à terme, 33 220 618 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 33 393 094 dollars), 60 886 558 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 61 405 890 dollars) et 432 519 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (4 844 658 dollars) et des prestations liées au rapatriement (6 398 369 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 11.1
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	282 501	(4 500)	278 001	250 112	17 382	267 494	10 507
Personnel civil	120 080	(3 000)	117 080	111 647	1 658	113 305	3 775
Dépenses opérationnelles	158 398	7 500	165 898	127 355	33 656	161 011	4 887
Total partiel	560 979	–	560 979	489 114	52 696	541 810	19 169
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 144	–	4 144	4 144	–	4 144	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	20 559	–	20 559	20 559	–	20 559	–
Total partiel	24 703	–	24 703	24 703	–	24 703	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	53	–	53	53	–	53	–
Total	585 735	–	585 735	513 870	52 696	566 566	19169

^a Conformément à la résolution 63/296 de l'Assemblée générale.

État XII

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	513 443	497 455
Intérêts créditeurs	2 512	1 687
Autres recettes/recettes accessoires	595	1 096
Total des recettes	516 550	500 238
Total des dépenses (tableau 12.1)	495 227	497 425
Excédent (déficit)	21 323	2 813
Engagement au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisée) ^c	(5 280)	(480)
Ajustements sur exercices antérieurs	(13)	–
Excédent (déficit) net	16 030	2 333
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 733	4 204
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(7 017)	(19 500)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	372	13 335
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	13 118	372

État XII (suite et fin)

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3 538	5 562
Trésorerie commune ^e	35 434	123 282
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	46 939	34 639
États Membres – soldes débiteurs	207	182
Débiteurs divers	5 084	3 490
Soldes débiteurs interfonds	190	–
Comptes de régularisation – actif	610	491
Autres éléments d'actif	–	14
Total de l'actif	92 002	167 660
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	260	1 191
Engagements non réglés – exercice considéré	48 076	45 686
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 163	992
États Membres – soldes créditeurs	9 163	106 182
Créditeurs divers	8 287	4 652
Soldes créditeurs interfonds	–	1 848
Comptes de régularisation – passif	4	70
Autres éléments de passif	–	16
Prestations dues à la cessation de service ^f	11 931	6 651
Total du passif	78 884	167 288
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	25 049	7 023
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(11 931)	(6 651)
Total des réserves et du solde du fonds	13 118	372
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	92 002	167 660

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 64/273 de l'Assemblée générale, un montant global de 7 016 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XII)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 3 803 940 dollars de dépôts à vue ou à terme, 11 114 496 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 11 172 200 dollars), 20 370 584 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 20 544 335 dollars) et 144 706 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (5 999 073 dollars) et des prestations liées au rapatriement (5 931 550 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	232 579	(943)	231 636	209 475	16 649	226 124	5 512
Personnel civil	106 354	(607)	105 747	98 816	1 186	100 002	5 745
Dépenses opérationnelles	152 841	1 550	154 391	117 191	30 241	147 432	6 959
Total partiel	491 774	–	491 774	425 482	48 076	473 558	18 216
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 635	–	3 635	3 635	–	3 635	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	18 034	–	18 034	18 034	–	18 034	–
Total partiel	21 669	–	21 669	21 669	–	21 669	–
Total	513 443	–	513 443	447 151	48 076	495 227	18 216

^a Conformément à la résolution 62/289 de l'Assemblée générale.

État XIII

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	759 348	601 580
Intérêts créditeurs	2 394	2 463
Autres recettes/recettes accessoires	963	1 424
Total des recettes	762 705	605 467
Total des dépenses (tableau 14.1)	740 696	601 065
Excédent (déficit)	22 009	4 402
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(6 145)	(847)
Ajustements sur exercices antérieurs	(7)	(16)
Excédent (déficit)	15 857	3 539
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 753	4 652
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(9 039)	(19 025)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	1 623	12 457
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	13 194	1 623

État XII (suite et fin)

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 625	2 557
Trésorerie commune ^e	38 947	76 941
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	157 727	100 411
États Membres – soldes débiteurs	106	72
Débiteurs divers	13 370	3 009
Comptes de régularisation – actif	1 539	225
Autres éléments d'actif	–	5
Total de l'actif	214 314	183 220
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	372	3 837
Engagements non réglés – exercice considéré	120 116	56 190
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 877	3 777
États Membres – soldes créditeurs	14 678	102 506
Créditeurs divers	13 938	3 637
Soldes créditeurs interfonds	34 563	4 127
Comptes de régularisation – passif	5	96
Autres éléments de passif	–	1
Prestations dues à la cessation de service ^f	13 571	7 426
Total du passif	201 120	181 597
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	26 765	9 049
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(13 571)	(7 426)
Total des réserves et du solde du fonds	13 194	1 623
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	214 314	183 220

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 64/278 de l'Assemblée générale, un montant global de 9 038 800 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XIII)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 4 181 121 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 216 555 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 12 279 982 dollars), 22 390 433 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 22 581 412 dollars) et 159 054 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (7 005 386 dollars) et des prestations liées au rapatriement (6 565 448 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 13.1

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	341 396	(38 330)	303 066	268 839	26 468	295 307	7 759
Personnel civil	155 407	(119)	155 288	137 036	10 965	148 001	7 287
Dépenses opérationnelles	235 590	38 449	274 039	187 750	82 683	270 433	3 606
Total partiel	732 393	–	732 393	593 625	120 116	713 741	18 652
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 522		4 522	4 522	–	4 522	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	22 433	–	22 433	22 433	–	22 433	–
Total partiel	26 955	–	26 955	26 955	–	26 955	
Total^b	759 348	–	759 348	620 580	120 116	740 696	18 652

^a Représente des crédits ouverts d'un montant de 638 706 400 dollars (résolution 63/294 de l'Assemblée générale) et de 120 641 800 dollars (résolution 64/264 de l'Assemblée).

^b En outre, des contributions volontaires en nature d'un montant estimé à 1 089 665 dollars ont été reçues de diverses entreprises mais n'ont pas été inscrites au budget.

État XIV

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 000 578	909 327
Intérêts créditeurs	5 319	8 591
Autres recettes/recettes accessoires	3 742	10 130
Total des recettes	1 009 639	928 048
Total des dépenses (tableau 15.1)	974 680	898 539
Excédent (déficit)	34 959	29 509
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(10 447)	741
Ajustements sur exercices antérieurs	(41)	(5)
Excédent (déficit) net	24 471	30 245
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	17 134	18 983
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(48 487)	(82 199)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	38 542	71 513
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	31 660	38 542

État XIV (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)**État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	7 726	9 166
Trésorerie commune ^e	125 355	216 259
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	102 748	85 812
États Membres – soldes débiteurs	69	52
Débiteurs divers	6 254	2 778
Comptes de régularisation – actif	1 129	717
Autres éléments d'actif	–	44
Total de l'actif	243 281	314 828
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 406	1 917
Engagements non réglés – exercice considéré	136 282	100 375
Engagements non réglés – exercices antérieurs	5 209	8 353
États Membres – soldes créditeurs	23 936	142 930
Créditeurs divers	20 097	10 947
Soldes créditeurs interfonds	4 284	1 770
Comptes de régularisation – passif	1	6
Autres éléments de passif	–	29
Prestations dues à la cessation de service ^f	20 406	9 959
Total du passif	211 621	276 286
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	52 066	48 501
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(20 406)	(9 959)
Total des réserves et du solde du fonds	31 660	38 542
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	243 281	314 828

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 64/283 de l'Assemblée générale, un montant global de 48 487 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XIV)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 13 457 350 dollars de dépôts à vue ou à terme, 39 320 190 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 39 524 334 dollars), 72 065 819 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 72 680 504 dollars) et 511 933 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (9 361 966 dollars) et des prestations liées au rapatriement (11 043 865 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 14.1
Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	309 828	(8 394)	301 434	272 835	25 687	298 522	2 912
Personnel civil	224 123	1 280	225 403	220 265	4 251	224 516	887
Dépenses opérationnelles	424 399	7 114	431 513	303 070	106 344	409 414	22 099
Total partiel	958 350	-	958 350	796 170	136 282	932 452	25 898
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	7 084	-	7 084	7 084	-	7 084	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	35 144	-	35 144	35 144	-	35 144	-
Total partiel	42 228	-	42 228	42 228	-	42 228	-
Total	1 000 578	-	1 000 578	838 398	136 282	974 680	25 898

^a Conformément à la résolution 63/273 B de l'Assemblée générale.

État XV

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	215 012	180 841
Intérêts créditeurs	835	899
Autres recettes/recettes accessoires	821	1 514
Total des recettes	216 668	183 254
Total des dépenses (tableau 16.1)	200 191	180 814
Excédent (déficit)	16 477	2 440
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(3 544)	(742)
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	(4)
Excédent (déficit) net	12 932	1 694
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 320	4 343
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(6 779)	(14 478)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	2 789	11 230
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	10 262	2 789

État XV (suite et fin)

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 109	1 647
Trésorerie commune ^e	39 366	28 662
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	12 059	11 257
États Membres – soldes débiteurs	46	38
Débiteurs divers	1 793	539
Soldes débiteurs interfonds	183	–
Comptes de régularisation – actif	110	27
Autres éléments d'actif	–	2
Total de l'actif	54 666	42 172
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	7 879	35
Engagements non réglés – exercice considéré	17 345	15 867
Engagements non réglés – exercices antérieurs	433	426
États Membres – soldes créditeurs	9 523	15 892
Créditeurs divers	1 691	1 349
Soldes créditeurs interfonds	–	1 817
Comptes de régularisation – passif	–	8
Prestations dues à la cessation de service ^f	7 533	3 989
Total du passif	44 404	39 383
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	17 795	6 778
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(7 533)	(3 989)
Total des réserves et du solde du fonds	10 262	2 789
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	54 666	42 172

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 64/276 de l'Assemblée générale, un montant global de 6 779 000 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XV)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 4 226 098 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 347 972 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 12 412 081 dollars), 22 631 293 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 22 824 327 dollars) et 160 766 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (2 962 033 dollars) et des prestations liées au rapatriement (4 571 694 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 15.1
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)

État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009
 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	64 055	3 120	67 175	61 200	2 410	63 610	3 565
Personnel civil	77 743	820	78 563	75 301	1 566	76 867	1 696
Dépenses opérationnelles	64 142	(3 940)	60 202	37 273	13 369	50 642	9 560
Total partiel	205 940	-	205 940	173 774	17 345	191 119	14 821
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 522	-	1 522	1 522	-	1 522	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	7 550	-	7 550	7 550	-	7 550	-
Total partiel	9 072	-	9 072	9 072	-	9 072	-
Total	215 012	-	215 012	182 846	17 345	200 191	14 821

^a Conformément à la résolution 63/292 de l'Assemblée générale.

État XVI
**Mission des Nations Unies en République centrafricaine
 et au Tchad (MINURCAT)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice
 allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	721 167	454 755
Intérêts créditeurs	4 200	2 644
Autres recettes/recettes accessoires	3 401	4 371
Total des recettes	728 768	461 770
Total des dépenses (tableau 17.1)	571 220	438 032
Excédent (déficit)	157 548	23 738
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(6 053)	(3 199)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(1)
Excédent (déficit) net	151 495	20 538
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 866	7 533
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(31 271)	(18 647)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	26 924	17 500
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	153 014	26 924

État XVI (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	5 230	2 399
Trésorerie commune ^e	223 333	98 259
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	79 424	136 078
États Membres – soldes débiteurs	2	–
Débiteurs divers	2 587	3 317
Comptes de régularisation – actif	299	133
Autres éléments d'actif	–	5
Total de l'actif	310 875	240 191
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3 384	147
Engagements non réglés – exercice considéré	100 298	156 564
Engagements non réglés – exercices antérieurs	15 971	–
États Membres – soldes créditeurs	6 418	15 512
Créditeurs divers	19 583	11 827
Soldes créditeurs interfonds	1 799	24 862
Prestations dues à la cessation de service ^f	10 408	4 355
Total du passif	157 861	213 267
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	163 422	31 279
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(10 408)	(4 355)
Total des réserves et du solde du fonds	153 014	26 924
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	310 875	240 191

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 64/286 de l'Assemblée générale, un montant global de 31 270 900 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 23 975 653 dollars de dépôts à vue ou à terme, 70 052 962 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 70 416 666 dollars), 128 392 668 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 128 487 794 dollars) et 912 061 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (5 370 075 dollars) et des prestations liées au rapatriement (5 038 377 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 16.1

**Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
(MINURCAT)**

 État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	194 177	478	194 655	122 252	37 968	160 220	34 435
Personnel civil	88 111	23 662	111 773	96 909	1 359	98 268	13 505
Dépenses opérationnelles	408 465	(24 140)	384 325	221 347	60 971	282 318	102 007
Total partiel	690 753	–	690 753	440 508	100 298	540 806	149 947
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	5 102	–	5 102	5 102	–	5 102	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	25 312	–	25 312	25 312	–	25 312	–
Total partiel	30 414	–	30 414	30 414	–	30 414	–
Total	721 167	–	721 167	470 922	100 298	571 220	149 947

^a Conformément à la résolution 63/274 B de l'Assemblée générale.

État XVII

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^{b, c}	1 730 045	1 369 255
Intérêts créditeurs	13 047	19 585
Autres recettes/recettes accessoires	6 283	28 084
Total des recettes	1 749 375	1 416 924
Total des dépenses (tableau 18.1)	1 618 311	1 560 824
Excédent (déficit)	131 064	(143 900)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(14 850)	(6 167)
Excédent (déficit) net	116 214	(150 067)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	105 558	83 253
Sommes portées au crédit des États Membres	–	(225 443)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(70 721)	221 536
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	151 051	(70 721)

État XVII (*suite et fin*)**Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3 881	6 923
Trésorerie commune ^e	567 883	543 900
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	120 588	126 113
États Membres – soldes débiteurs	6	5
Débiteurs divers	6 740	3 778
Comptes de régularisation – actif	561	700
Autres éléments d'actif	9	29
Total de l'actif	699 668	681 448
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	47 881	5 564
Engagements non réglés – exercice considéré	327 679	537 029
Engagements non réglés – exercice antérieurs	38 464	10 503
États Membres – soldes créditeurs	24 603	119 451
Créditeurs divers	80 717	58 991
Soldes créditeurs interfonds	4 349	10 555
Comptes de régularisation – passif	–	2
Prestations dues à la cessation de service ^f	24 924	10 074
Total du passif	548 617	752 169
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	175 975	(60 647)
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(24 924)	(10 074)
Total des réserves et du solde du fonds	151 051	(70 721)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	699 668	681 448

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Comprend un montant de 1 669 397 800 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (résolution 63/258 B de l'Assemblée générale) et un montant supplémentaire de 60 646 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (résolution 64/285 de l'Assemblée).^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 60 964 368 dollars de dépôts à vue ou à terme, 178 127 980 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 179 052 790 dollars), 326 471 941 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 329 256 586 dollars) et 2 319 153 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (11 508 588 dollars) et des prestations liées au rapatriement (13 414 970 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 17.1

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	739 434	(65 672)	673 762	573 734	81 814	655 548	18 214
Personnel civil	241 616	28 798	270 414	261 251	4 035	265 286	5 128
Dépenses opérationnelles	617 892	36 874	654 766	385 191	241 830	627 021	27 745
Total partiel	1 598 942	-	1 598 942	1 220 176	327 679	1 547 855	51 087
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	11 820	-	11 820	11 820	-	11 820	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	58 636	-	58 636	58 636	-	58 636	-
Total partiel	70 456	-	70 456	70 456	-	70 456	-
Total	1 669 398	-	1 669 398	1 290 632	327 679	1 618 311	51 087

^a Conformément à la résolution 63/258 B de l'Assemblée générale.

État XVIII

Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	219 682	77 791
Contributions volontaires ^c	871	–
Intérêts créditeurs	1 912	41
Autres recettes/recettes accessoires	350	4
Total des recettes	222 815	77 836
Total des dépenses (tableau 18.1)	171 252	72 043
Excédent (déficit)	51 563	5 793
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(1 882)	(641)
Excédent (déficit) net	49 681	5 152
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 895	77
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(3 733)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	3 020	(2 209)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	51 863	3 020

État XVIII (*suite et fin*)**Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 022	43
Trésorerie commune ^f	104 089	12 690
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	18 341	57 391
Débiteurs divers	3 723	133
Comptes de régularisation – actif	199	18
Autres éléments d'actif	–	73
Total de l'actif	127 374	70 348
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2 982	–
Engagements non réglés – exercice considéré	64 942	42 270
Engagements non réglés – exercices antérieurs	396	–
États Membres – soldes créditeurs	9	–
Créditeurs divers	1 923	2 864
Soldes créditeurs interfonds	2 664	21 481
Prestations dues à la cessation de service ^g	2 595	713
Total du passif	75 511	67 328
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	54 458	3 733
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(2 595)	(713)
Total des réserves et du solde du fonds	51 863	3 020
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	127 374	70 348

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de l'Algérie, inscrites au budget au titre de la relève des contingents.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Conformément à la résolution 64/107 de l'Assemblée générale, un montant global de 3 721 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. De plus, conformément à la résolution 64/287 de l'Assemblée, un montant global de 11 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XVIII)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 11 174 285 dollars de dépôts à vue ou à terme, 32 649 445 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 32 818 955 dollars), 59 839 716 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 60 350 119 dollars) et 425 082 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (1 258 481 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 336 301 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 18.1

Appui à la Mission de l'Union africaine en SomalieÉtat au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	40 504	(1 731)	38 773	19 872	2 703	22 575	16 198
Personnel civil	22 233	–	22 233	16 297	41	16 338	5 895
Dépenses opérationnelles	150 843	1 731	152 574	63 168	62 198	125 366	27 208
Total partiel	213 580	–	213 580	99 337	64 942	164 279	49 301
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 024	–	1 024	1 024	–	1 024	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	5 078	–	5 078	5 078	–	5 078	–
Total partiel	6 102	–	6 102	6 102	–	6 102	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 059	–	1 059	871	–	871	188
Total^b	220 741	–	220 741	106 310	64 942	171 252	49 489

^a Correspond à un montant de 144 904 900 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009, conformément aux dispositions de la résolution 63/275 B de l'Assemblée générale, montant qui a ensuite été porté à 219 682 400 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, en application de la résolution 64/107 de l'Assemblée, et à un montant de 1 059 000 dollars au titre de contributions volontaires en nature inscrites au budget.

^b En outre, des contributions volontaires en nature non inscrites au budget ont été reçues de l'Algérie (montant estimatif : 2 152 200 dollars) et des États-Unis (montant estimatif : 1 320 900 dollars) aux fins de l'appui à la relève des contingents.

État XIX

Fonds de réserve pour le maintien de la paix^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	3 377	4 305
Total des recettes	3 377	4 305
Total des dépenses	1	1
Excédent (déficit) net	3 376	4 304
Virement à d'autres fonds ^b	(7 323)	(470)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	161 626	157 792
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	157 679	161 626

État XIX (suite et fin)

Fonds de réserve pour le maintien de la paix

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	46	19
Trésorerie commune ^c	144 805	148 779
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	8	8
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad – soldes débiteurs	12 820	12 820
Total de l'actif	157 679	161 626
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé ^e	7 679	11 626
Total des réserves et du solde du fonds	157 679	161 626
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	157 679	161 626

^a Voir les notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 63/287 de l'Assemblée générale, le solde de l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2008, d'un montant de 7 322 600 dollars, a été affecté au financement des dépenses inscrites au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 15 545 377 dollars de dépôts à vue ou à terme, 45 421 067 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 45 656 885 dollars), 83 247 471 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 83 957 531 dollars) et 591 363 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 47/217 portant création du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.^e Conformément à la résolution 64/271 de l'Assemblée générale, le solde de l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2009, d'un montant de 4 303 500 dollars, sera affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XX

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes		
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds ^b	278 975	273 923
Intérêts créditeurs	2 161	2 383
Autres recettes/recettes accessoires	1 359	1 380
Total des recettes	282 495	277 686
Total des dépenses (tableau 20.1)	318 476	271 964
Excédent (déficit)^c	(35 981)	5 722
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(606)	(4 530)
Excédent (déficit) net	(36 587)	1 192
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 528	3 332
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(4 950)	(9 474)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(39 009)	(4 950)

État XX (suite et fin)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	2
Trésorerie commune ^e	26 154	58 174
États Membres – soldes débiteurs	5	5
Débiteurs divers	2 675	1 710
Comptes de régularisation – actif	2 486	2 238
Total de l'actif	31 321	62 129
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	23 164	20 470
Engagements non réglés – exercices antérieurs	7	7
Créditeurs divers	7 451	7 625
Soldes créditeurs interfonds	10 042	9 917
Prestations dues à la cessation de service ^f	29 666	29 060
Total du passif	70 330	67 079
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	(9 343)	24 110
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(29 666)	(29 060)
Total des réserves et du solde du fonds	(39 009)	(4 950)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	31 321	62 129

^a Voir notes 2 et 3.^b Comme prévu par la résolution 63/287 de l'Assemblée générale, les montants suivants ont été prélevés sur d'autres fonds afin de financer les dépenses inscrites au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 :

- i) Un montant de 271 589 200 dollars réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice considéré;
- ii) Un montant de 7 322 600 dollars correspondant à l'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix par rapport au montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2008;
- iii) Un montant de 62 800 dollars prélevé sur les budgets des missions de maintien de la paix en cours et correspondant à l'excédent des crédits ouverts au titre du compte d'appui pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

^c Le déficit s'explique comme suit :

- i) Des dépenses engagées pendant l'exercice considéré mais qui seront financées lors d'exercices futurs. Conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, des engagements d'un montant de 28 516 500 dollars ont été contractés afin de financer le progiciel de gestion intégré pendant l'exercice terminé le 30 juin 2010. Il sera rendu compte des dépenses ainsi engagées dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10, moment à partir duquel les crédits seront demandés;

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XX)

- ii) L'utilisation de réserves et de soldes de fonds afin de financer les dépenses de l'exercice considéré. Comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287, un montant de 15 056 300 dollars correspondant au solde inutilisé et à des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008 a été affecté au financement des dépenses inscrites au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 2 807 796 dollars de dépôts à vue ou à terme, 8 203 922 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 8 246 516 dollars), 15 036 102 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 15 164 352 dollars) et 106 812 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (15 631 677 dollars) et des prestations liées au rapatriement (14 034 551 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 20.1

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paixÉtat au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Personnel civil	203 307	1 175	204 482	203 533	899	204 432	50
Dépenses opérationnelles	119 240	(1 175)	118 065	91 779	22 265	114 044	4 021
Total	322 547	–	322 547	295 312	23 164	318 476	4 071

^a Somme du montant de 294 030 900 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 et des crédits additionnels de 28 516 500 dollars approuvés dans sa résolution 64/243.

État XXI

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Autres activités de la Base</i>	<i>Total 2010</i>	<i>Total 2009</i>
Recettes				
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds	371 81 ^b	54 744 ^c	91 925	96 223
Intérêts créditeurs	–	2 037	2 037	2 905
Autres recettes/recettes accessoires	6	290	296	1 930
Total des recettes	371 817	57 071	94 258	101 058
Total des dépenses (tableau 22.1)	66 693	57 931	124 624	113 277
Excédent (déficit)	(29 506)	(860)^d	(30 366)	(12 219)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^e	–	(581)	(581)	(256)
Excédent (déficit) net	(29 506)	(1 441)	(30 947)	(12 475)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	405	210	615	492
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	70 157	6 257	76 414	88 397
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	41 056^f	5 026	46 082	76 414

État XXI (*suite et fin*)**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 720	1 471
Trésorerie commune ^g	62 284	68 208
États Membres – quotes-parts à recevoir ^h	13 573	13 573
États Membres – soldes débiteurs	2	–
Débiteurs divers	1 596	6 573
Soldes débiteurs interfonds	32 718	46 354
Comptes de régularisation – actif	127	211
Autres éléments d'actif	–	48
Total de l'actif	112 020	136 438
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	52 931	46 340
Créditeurs divers	9 479	10 737
Prestations dues à la cessation de service ⁱ	3 528	2 947
Total du passif	65 938	60 024
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	41 056	70 157
Excédent cumulé – autres activités de la Base	8 554	9 204
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(3 528)	(2 947)
Total des réserves et du solde du fonds	46 082	76 414
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	112 020	136 438

^a Voir notes 2 et 3.^b Sommes versées par des missions de maintien de la paix, des missions politiques et d'autres bureaux, correspondant à la valeur de remplacement de stocks stratégiques pour déploiement rapide qui leur ont été livrés.^c Conformément à la résolution 63/286 de l'Assemblée générale, une partie du montant prévu des dépenses (54 744 300 dollars) a été répartie entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.^d Conformément à la résolution 63/286 de l'Assemblée générale, un montant de 3 209 800 dollars, correspondant au solde inutilisé et aux recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été alloué au financement des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010. Ce montant est donc suffisant pour combler le déficit.^e Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^f Voir note 11.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXI)

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 6 686 454 dollars de dépôts à vue ou à terme, 19 536 733 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 19 638 164 dollars), 35 806 811 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 36 112 226 dollars) et 254 360 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

ⁱ Engagements au titre des congés annuels accumulés (2 040 515 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 487 768 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 21.1

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide							
Reconstitution des stocks (remplacement des biens livrés à des missions de maintien de la paix, des missions politiques et d'autres entités)	107 338	–	107 338	26 529	40 164	66 693	40 645
Total partiel	107 338	–	107 338	26 529	40 164	66 693	40 645
Autres activités de la Base							
Personnel civil	26 269	1 622	27 891	27 782	101	27 883	8
Dépenses opérationnelles	31 685	(1 622)	30 063	17 382	12 666	30 048	15
Total partiel	57 954	–	57 954	45 164	12 767	57 931	23
Total	165 292	–	165 292	71 693	52 931	124 624	40 668

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par le paiement des biens livrés au cours de l'exercice aux missions de maintien de la paix, aux missions politiques et à d'autres bureaux (37 180 499 dollars), et par le report du solde du fonds de l'exercice précédent (70 157 299 dollars). Les crédits ouverts au titre des autres activités de la Base ont été autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/286.

État XXII

Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes	–	–
Total des recettes	–	–
Total des dépenses	–	–
Excédent (déficit)	–	–
Engagements au titre des prestations dues après le départ à la retraite (non budgétisés) ^b	63 732	(42 440)
Excédent (déficit) net	63 732	(42 440)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(452 332)	(409 892)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(388 600)	(452 332)

État XXII (*suite et fin*)**Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif	–	–
Total de l'actif	–	–
Passif		
Prestations dues après le départ à la retraite ^c	388 600	452 332
Total du passif	388 600	452 332
Réserves et solde du fonds		
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(388 600)	(452 332)
Total des réserves et du solde du fonds	(388 600)	(452 332)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	–	–

^a Voir notes 2 et 3.^b Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^c Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIII

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 31 juillet 2000 au 31 juillet 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période/exercice allant du		
	31 juillet 2000 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 530 833	–	41 659
Intérêts créditeurs	18 307	431	318
Autres recettes/recettes accessoires	4 448	1 158	1 169
Total des recettes	1 553 588	1 589	43 146
Total des dépenses	1 406 498	–	35 648
Excédent (déficit)	147 090	1 589	7 498
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	1 895	149	1 930
Ajustements sur exercices antérieurs	(123)	(39)	(12)
Excédent (déficit) net	148 862	1 699	9 416
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	60 601	1 421	1 875
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(183 469)	(16 495)	(2 875)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(2 074)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	23 920	15 504
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	23 920	10 545	23 920

État XXIII (*suite et fin*)

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	179	458
Trésorerie commune ^f	19 845	14 684
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2 638	13 549
États Membres – soldes débiteurs	–	669
Débiteurs divers	150	524
Autres éléments d'actif	–	3
Total de l'actif	22 812	29 887
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	189	171
Engagements non réglés – exercice considéré	–	1 876
Engagements non réglés – exercices antérieurs	153	507
États Membres – soldes créditeurs	11 610	1 915
Créditeurs divers	121	524
Soldes créditeurs interfonds	164	87
Comptes de régularisation – passif	–	703
Autres éléments de passif	–	5
Prestations dues à la cessation de service ^g	30	179
Total du passif	12 267	5 967
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	10 575	24 099
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(30)	(179)
Total des réserves et du solde du fonds	10 545	23 920
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	22 812	29 887

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 64/277 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles (16 495 400 dollars) au 30 avril 2010.^e Comprend des montants en nakfa et en birr non convertibles équivalant à 57 250 dollars et 87 768 dollars, respectivement.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 2 130 478 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 224 911 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 6 257 230 dollars), 11 408 982 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 11 506 295 dollars) et 81 046 dollars d'intérêts courus à recevoir.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXIII)

⁸ Engagements au titre des congés annuels accumulés (7 270 dollars) et des prestations liées au rapatriement (22 429 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIV

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)^d

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 21 avril 2004 au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>21 avril 2004 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	819 080	–	–
Intérêts créditeurs	16 241	1 460	2 144
Autres recettes/recettes accessoires	1 581	–	121
Total des recettes	836 902	1 460	2 265
Total des dépenses	720 257	–	–
Excédent (déficit)	116 645	1 460	2 265
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	928	3	55
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(1 776)	(309)	(765)
Excédent (déficit) net	115 797	1 154	1 555
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	35 607	155	245
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(140 854)	(9 523)	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(932)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	9 618	7 818
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	9 618	1 404	9 618

État XXIV (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	41	15
Trésorerie commune ^f	43 033	65 973
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	884	1 026
États Membres – soldes débiteurs	15	15
Débiteurs divers	90	116
Soldes débiteurs interfonds	–	72
Total de l'actif	44 063	67 217
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	5 689	9 120
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	409
États Membres – soldes créditeurs	36 952	48 023
Créditeurs divers	15	42
Soldes créditeurs interfonds	2	–
Comptes de régularisation – passif	–	1
Prestations dues à la cessation de service ^g	1	4
Total du passif	42 659	57 599
Réserves et solde du fonds	1 405	9 622
Excédent cumulé	(1)	(4)
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	–	–
Total des réserves et du solde du fonds	1 404	9 618
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	44 063	67 217

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^d Dépenses d'exercices antérieurs relatives au coût du soutien logistique autonome (267 676 dollars), au personnel civil (22 467 dollars), aux dépenses de fonctionnement diverses (17 785 dollars) et aux frais bancaires (1 255 dollars).^e Conformément à la résolution 64/272 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles (9 523 300 dollars) au 30 avril 2010.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 4 619 742 dollars de dépôts à vue ou à terme, 13 498 135 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 13 568 215 dollars), 24 739 304 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 24 950 319 dollars) et 175 740 dollars d'intérêts courus à recevoir.^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (660 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV

Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>13 juillet 1998 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	3 057 562	–	–
Contributions volontaires	3 391	–	–
Intérêts créditeurs	71 533	1 527	3 116
Autres recettes/recettes accessoires	12 493	130	326
Total des recettes	3 144 979	1 657	3 442
Total des dépenses	2 915 326	–	–
Excédent (déficit)	229 653	1 657	3 442
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	51	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(4 843)	(81)	(3 412)
Excédent (déficit) net	224 861	1 576	30
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	217 376	24	427
Sommes portées au crédit des États Membres	(434 965)	–	(15 633)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(51)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	7 221	22 397
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	7 221	8 821	7 221

État XXV (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	4	1 147
Trésorerie commune ^d	55 037	70 860
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	790	2 071
États Membres – soldes débiteurs	11	11
Débiteurs divers	438	443
Total de l'actif	56 280	74 532
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	45	147
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	24
États Membres – soldes créditeurs	47 337	66 995
Créditeurs divers	65	127
Soldes créditeurs interfonds	12	15
Comptes de régularisation – passif	–	3
Total du passif	47 459	67 311
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	8 821	7 221
Total des réserves et du solde du fonds	8 821	7 221
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	56 280	74 532

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Dépenses d'exercices antérieurs relatives au rapatriement et aux frais de voyage du personnel militaire (67 531 dollars), au personnel civil (11 651 dollars) et aux frais bancaires (1 266 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 5 908 418 dollars de dépôts à vue ou à terme, 17 263 437 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 17 353 066 dollars), 31 640 329 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 31 910 206 dollars) et 224 763 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant
du 1^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>1^{er} décembre 1999 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 999 127	–	–
Contributions volontaires	300	–	–
Intérêts créditeurs	26 746	327	375
Autres recettes	9 588	–	27
Total des recettes	2 035 761	327	402
Total des dépenses	1 884 556	–	–
Excédent (déficit)	151 205	327	402
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	23	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(696)	(114)	(388)
Excédent (déficit) net	150 532	213	14
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	82 812	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(197 443)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(23)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	35 878	35 864
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	35 878	36 091	35 878

État XXVI (*suite et fin*)**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	48	50
Trésorerie commune ^d	7 665	15 687
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	28 875	29 107
États Membres – soldes débiteurs	337	337
Total de l'actif	36 925	45 181
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	26	1 873
États Membres – soldes créditeurs	808	7 380
Soldes créditeurs interfonds	–	50
Total du passif	834	9 303
Réserves et soldes du fonds		
Excédent cumulé	36 091	35 878
Total des réserves et du solde du fonds	36 091	35 878
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	36 925	45 181

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Dépenses d'exercices antérieurs relatives à une demande d'indemnisation à la suite du décès d'un observateur militaire (87 777 dollars), aux dépenses de personnel (25 363 dollars) et aux frais bancaires (1 202 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 822 820 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 404 147 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 416 629 dollars), 4 406 306 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 4 443 890 dollars) et 31 301 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII
**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
(MONUİK)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période
allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>9 avril 1991 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	373 899	–	–
Contributions volontaires	339 827	–	–
Intérêts créditeurs	26 052	107	168
Autres recettes/recettes accessoires	7 254	–	175
Total des recettes	747 032	107	343
Total des dépenses	647 152	–	–
Excédent (déficit)	99 880	107	343
Ajustements sur exercices antérieurs	(682)	(1)	(62)
Excédent (déficit) net	99 198	106	281
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 512	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(119 397)	(292)	(997)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 313	4 029
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 313	3 127	3 313

État XXVII (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	10	34
Trésorerie commune ^d	4 257	5 820
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	526	526
Total de l'actif	4 793	6 380
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	19	21
États Membres – soldes créditeurs	1 647	3 023
Soldes créditeurs interfonds	–	23
Total du passif	1 666	3 067
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 127	3 313
Total des réserves et du solde du fonds	3 127	3 313
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 793	6 380

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la décision 64/558 de l'Assemblée générale, il a été restitué au Gouvernement koweïtien les deux tiers des liquidités disponibles (291 900 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 457 041 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 335 401 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 342 334 dollars), 2 447 515 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 468 391 dollars) et 17 386 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVIII
Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 127 149	–	–
Contributions volontaires	158	–	–
Intérêts créditeurs	20 760	376	609
Autres recettes/recettes accessoires	20 312	–	76
Total des recettes	1 168 379	376	685
Total des dépenses	986 685	–	–
Excédent (déficit)	181 694	376	685
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 071)	(31)	(102)
Excédent (déficit) net	180 623	345	583
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	26 305	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(156 864)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	50 064	49 481
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	50 064	50 409	50 064

État XXVIII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	9	49
Trésorerie commune ^c	16 350	15 924
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	34 049	34 107
États Membres – soldes débiteurs	1	1
Total de l'actif	50 409	50 081
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	17
Total du passif	–	17
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	7 182	7 182
Excédent cumulé	43 227	42 882
Total des réserves et du solde du fonds	50 409	50 064
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	50 409	50 081

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 755 154 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 128 274 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 154 899 dollars), 9 399 071 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 9 479 240 dollars) et 66 768 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>16 décembre 1994 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	4 505	94	157
Autres recettes/recettes accessoires	796	–	–
Total des recettes	79 503	94	157
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	20 089	94	157
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 006)	(1)	(8)
Excédent (déficit) net	19 083	93	149
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 601	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(20 556)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 128	2 979
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 128	3 221	3 128

État XXIX (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	9	8
Trésorerie commune ^c	4 104	4 010
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2	4
Total de l'actif	4 115	4 022
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	894	894
Total du passif	894	894
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 221	3 128
Total des réserves et du solde du fonds	3 221	3 128
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 115	4 022

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 440 620 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 287 419 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 294 103 dollars), 2 359 574 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 379 700 dollars) et 16 762 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>1^{er} juillet 1996 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 764	4	5
Autres recettes/recettes accessoires	3 943	–	–
Total des recettes	145 508	4	5
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 942	4	5
Ajustements sur exercices antérieurs	(293)	(1)	(18)
Excédent (déficit) net	21 649	3	(13)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 630	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	12 152	12 165
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	12 152	12 155	12 152

État XXX (suite et fin)

Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	17	14
Trésorerie commune ^c	180	176
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 395	19 400
États Membres – soldes débiteurs	43	43
Total de l'actif	19 635	19 633
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	1
États Membres – soldes créditeurs	114	114
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	7 366	7 366
Total du passif	7 480	7 481
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	11 186	11 186
Excédent cumulé	969	966
Total des réserves et du solde des fonds	12 155	12 152
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	19 635	19 633

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 19 305 dollars de dépôts à vue ou à terme, 56 405 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 56 698 dollars), 103 380 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 104 261 dollars) et 734 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>15 avril 1998 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	990	1	1
Autres recettes/recettes accessoires	765	–	–
Total des recettes	129 357	1	1
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 934	1	1
Ajustements sur exercices antérieurs	(163)	(1)	(11)
Excédent (déficit) net	7 771	–	(10)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 237	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 724	11 734
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 724	11 724	11 724

État XXXI (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	2
Trésorerie commune ^c	26	25
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 546	35 550
Total de l'actif	35 573	35 577
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 480	7 480
Soldes créditeurs interfonds	99	103
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	12 820	12 820
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	3 200	3 200
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	250	250
Total du passif	23 849	23 853
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	6 236	6 236
Excédent cumulé	5 488	5 488
Total des réserves et du solde du fonds	11 724	11 724
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 573	35 577

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 2 754 dollars de dépôts à vue ou à terme, 8 046 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 8 087 dollars), 14 746 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 14 872 dollars) et 105 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)^a**État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période
allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>3 janvier 1989 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	–	–
Intérêts créditeurs	42 342	574	710
Autres recettes/recettes accessoires	31 415	130	–
Total des recettes	1 341 549	704	710
Total des dépenses	1 205 792	–	–
Excédent (déficit)	135 757	704	710
Ajustements sur exercices antérieurs	(24 955)	(3)	(305)
Excédent (déficit) net	110 802	701	405
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	52 699	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(95 681)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	67 820	67 415
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	67 820	68 521	67 820

État XXXII (*suite et fin*)

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	16	44
Trésorerie commune ^c	25 129	24 305
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	34 913	35 008
États Membres – soldes débiteurs	8 032	8 032
Débiteurs divers	432	432
Total de l'actif	68 522	67 821
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	1	1
Total du passif	1	1
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	68 521	67 820
Total des réserves et du solde du fonds	68 521	67 820
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	68 522	67 821

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 2 697 641 dollars de dépôts à vue ou à terme, 7 882 068 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 7 922 990 dollars), 14 446 209 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 14 569 428 dollars) et 102 621 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	–
Contributions volontaires	2	–	–
Intérêts créditeurs	22 029	321	528
Autres recettes/recettes accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	192 578	321	528
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	40 302	321	528
Ajustements sur exercices antérieurs	(260)	(1)	(24)
Excédent (déficit) net	40 042	320	504
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 788	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(38 489)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	12 341	11 837
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	12 341	12 661	12 341

État XXXIII (*suite et fin*)**Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	30	28
Trésorerie commune ^c	13 979	13 658
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 240	1 243
Total de l'actif	15 249	14 929
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	2 588	2 588
Total du passif	2 588	2 588
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	12 661	12 341
Total des réserves et du solde du fonds	12 661	12 341
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	15 249	14 929

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 500 697 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 384 793 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 4 407 557 dollars), 8 036 422 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 8 104 969 dollars) et 57 088 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>15 janvier 1996 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	–	–
Contributions volontaires	298	–	–
Intérêts créditeurs	33 224	346	660
Autres recettes/recettes accessoires	4 168	132	–
Total des recettes	555 236	478	660
Total des dépenses	461 345	–	–
Excédent (déficit)	93 891	478	660
Ajustements sur exercices antérieurs	(3 959)	(1)	(85)
Excédent (déficit) net	89 932	477	575
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 771	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(99 234)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	23 469	22 894
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	23 469	23 946	23 469

État XXXIV (*suite et fin*)

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	44	12
Trésorerie commune ^c	15 160	14 714
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8 742	8 743
Total de l'actif	23 946	23 469
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	23 946	23 469
Total des réserves et du solde du fonds	23 946	23 469
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	23 946	23 469

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 627 530 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 755 378 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 4 780 067 dollars), 8 715 630 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 8 789 970 dollars) et 61 913 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>22 septembre 1993 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	–	–
Intérêts créditeurs	6 039	139	234
Autres recettes/recettes accessoires	1 237	33	–
Total des recettes	149 260	172	234
Total des dépenses	97 401	–	–
Excédent (déficit)	51 859	172	234
Ajustements sur exercices antérieurs	(810)	(1)	(23)
Excédent (déficit) net	51 049	171	211
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 302	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(51 329)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	5 022	4 811
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	5 022	5 193	5 022

État XXXV (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	33	41
Trésorerie commune ^c	6 036	5 867
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8	8
Soldes débiteurs interfonds	–	8
Total de l'actif	6 077	5 924
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	19
États Membres – soldes créditeurs	883	883
Total du passif	884	902
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5,193	5,022
Total des réserves et du solde du fonds	5 193	5 022
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 077	5 924

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 647 989 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 893 320 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 903 150 dollars), 3 470 066 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 499 664 dollars) et 24 650 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>12 janvier 1992 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	–	–
Contributions volontaires	37 360	–	–
Intérêts créditeurs	76 015	2 189	2 469
Autres recettes/recettes accessoires	91 759	17	–
Total des recettes	5 287 721	2 206	2 469
Total des dépenses	4 867 418	–	–
Excédent (déficit)	420 303	2 206	2 469
Ajustements sur exercices antérieurs	(2 612)	(1)	(1 363)
Excédent (déficit) net	417 691	2 205	1 106
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	275 263	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(325 455)	(1)	(3)
Virements à d'autres fonds	(118 003)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	249 496	248 393
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	249 496	251 700	249 496

État XXXVI (*suite et fin*)**Forces de paix des Nations Unies (FPNU)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	34	23
Trésorerie commune ^d	100 631	92 192
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	142 219	142 399
États Membres – soldes débiteurs ^c	127 380	127 380
Soldes débiteurs interfonds	–	65
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad – soldes débiteurs	250	250
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum – soldes débiteurs	12 000	16 000
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie – soldes débiteurs	–	2 000
Total de l'actif	382 514	380 309
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	3 434	3 433
Comptes de régularisation – passif ^e	127 380	127 380
Total du passif	130 814	130 813
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^f	29 634	29 635
Excédent cumulé	222 066	219 861
Total des réserves et du solde du fonds	251 700	249 496
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	382 514	380 309

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Sommes qui seront reversées aux États Membres lorsqu'ils auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Voir note 10.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 10 803 116 dollars de dépôts à vue ou à terme, 31 564 951 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 31 728 831 dollars), 57 852 062 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 58 345 511 dollars) et 410 963 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, un État Membre recevra ce montant de 29 634 404 dollars lorsqu'il aura réglé les contributions mises en recouvrement aux fins du financement des stocks stratégiques. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII
**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
 des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 15 février 1997 au 31 mai 1997 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période/exercice allant du		
	15 février 1997 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	–	–
Intérêts créditeurs	48	–	–
Autres recettes/recettes accessoires	83	–	–
Total des recettes	4 131	–	–
Total des dépenses	3 946	–	–
Excédent (déficit)	185	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(11)	–	(1)
Excédent (déficit) net	174	–	(1)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	138	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	20	21
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	20	20	20

État XXXVII (*suite et fin*)

**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
États Membres - quotes-parts à recevoir ^b	145	145
Total de l'actif	145	145
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	125	125
Total du passif	125	125
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^c	18	18
Excédent cumulé	2	2
Total des réserves et du solde du fonds	20	20
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	145	145

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII
Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)^d

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>23 septembre au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	42 409	1 234	1 556
Autres recettes/recettes accessoires	3 022	36	–
Total des recettes	402 973	1 270	1 556
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	96 817	1 270	1 556
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 849)	(1)	(58)
Excédent (déficit) net	94 968	1 269	1 498
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	34 801	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(54 766)	–	(1)
Virements à d'autres fonds	(25 815)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	49 210	47 713
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	49 210	50 479	49 210

État XXXVIII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	24	36
Trésorerie commune ^d	53 768	52 483
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	24	27
États Membres – soldes débiteurs	1	1
Mission de Police civile des Nations Unies en Haïti – soldes débiteurs	7 366	7 366
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad – soldes débiteurs	3 200	3 200
Total de l'actif	64 383	63 113
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	13 904	13 903
Total du passif	13 904	13 903
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^e	14 110	14 111
Excédent cumulé	36 369	35 099
Total des réserves et du solde du fonds	50 479	49 210
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	64 383	63 113

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Sommes portées au crédit des États Membres à l'issue du règlement des contributions destinées à financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Voir note 10.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 5 772 156 dollars de dépôts à vue ou à terme, 16 865 301 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 16 952 863 dollars), 30 910 627 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 31 174 279 dollars) et 219 579 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, ce montant de 14 109 949 dollars sera inscrit au crédit d'un État Membre lorsque celui-ci aura réglé les contributions mises en recouvrement aux fins du financement des stocks stratégiques. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
(MONUOR)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant
du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>22 juin 1993 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	–	–
Contributions volontaires	477	–	–
Intérêts créditeurs	25 117	621	876
Autres recettes/recettes accessoires	6 984	15	–
Total des recettes	544 896	636	876
Total des dépenses	435 657	–	–
Excédent (déficit)	109 239	636	876
Ajustements sur exercices antérieurs	(27 183)	(1)	(118)
Excédent (déficit) net	82 056	635	758
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 919	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(37 111)	–	–
Virements à d'autres fonds	(38 068)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	27 796	27 038
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	27 796	28 431	27 796

État XXXIX (*suite et fin*)

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
(MONUOR)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3	38
Trésorerie commune ^c	27 089	26 417
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 339	1 341
Total de l'actif	28 431	27 796
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	28 431	27 796
Total des réserves et du solde du fonds	28 431	27 796
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	28 431	27 796

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 2 908 052 dollars de dépôts à vue ou à terme, 8 496 855 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 8 540 969 dollars), 15 572 986 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 15 705 816 dollars) et 110 626 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XL

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>7 novembre 1989 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	5 409	152	190
Autres recettes/recettes accessoires	2 612	–	–
Total des recettes	248 649	152	190
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	49 165	152	190
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 091)	(1)	(50)
Excédent (déficit) net	48 074	151	140
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(48 868)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 124	3 984
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 124	4 275	4 124

État XL (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	7	8
Trésorerie commune ^c	6 628	6 476
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	317	317
Total de l'actif	6 952	6 801
Passif		
États Membres - soldes créditeurs	2 677	2 677
Total du passif	2 677	2 677
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 275	4 124
Total des réserves et du solde du fonds	4 275	4 124
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 952	6 801

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale, les activités du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été incorporées dans celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 711 589 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 079 147 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 089 941 dollars), 3 810 648 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 843 151 dollars) et 27 070 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLI

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>15 octobre 1992 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	–	–
Intérêts créditeurs	8 204	21	25
Autres recettes/recettes accessoires	4 334	–	–
Total des recettes	573 636	21	25
Total des dépenses	492 556	–	–
Excédent (déficit)	81 080	21	25
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 749)	(1)	(180)
Excédent (déficit) net	71 331	20	(155)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 501	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(78 242)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	17 590	17 745
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 590	17 610	17 590

État XLI (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	22	23
Trésorerie commune ^c	906	885
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16 713	16 713
Total de l'actif	17 641	17 621
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	31	31
Total du passif	31	31
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	17 208	17 208
Excédent cumulé	402	382
Total des réserves et du solde du fonds	17 610	17 590
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 641	17 621

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 97 250 dollars de dépôts à vue ou à terme, 284 149 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 285 624 dollars), 520 786 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 525 228 dollars) et 3 700 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLII
Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant
du 1^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>1^{er} mai 1992 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Intérêts créditeurs	10 007	2	33
Autres recettes/recettes accessoires	7 076	–	–
Total des recettes	1 755 285	2	33
Total des dépenses	1 668 175	–	–
Excédent (déficit)	87 110	2	33
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 678)	(1)	(549)
Excédent (déficit) net	77 432	1	(516)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	48 789	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Virements à d'autres fonds	103	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	42 394	42 910
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	42 394	42 395	42 394

État XLII (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	19	19
Trésorerie commune ^c	90	88
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	57 846	57 853
Total de l'actif	57 955	57 960
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	15 560	15 560
Soldes créditeurs interfonds	–	6
Total du passif	15 560	15 566
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	37 563	37 563
Excédent cumulé	4 832	4 831
Total des réserves et du solde du fonds	42 395	42 394
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	57 955	57 960

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 9 675 dollars de dépôts à vue ou à terme, 28 270 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 28 417 dollars), 51 813 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 52 255 dollars) et 368 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIII

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>15 novembre 1993 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	–	–
Intérêts créditeurs	136	6	7
Autres recettes/recettes accessoires	91	–	–
Total des recettes	1 137	6	7
Total des dépenses	587	–	–
Excédent (déficit)	550	6	7
Ajustements sur exercices antérieurs	(13)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	537	5	6
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(375)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	167	161
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	167	172	167

État XLIII (*suite et fin*)**Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	32	33
Trésorerie commune ^c	247	241
Total de l'actif	279	274
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	107	107
Total du passif	107	107
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	172	167
Total des réserves et du solde du fonds	172	167
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	279	274

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 26 497 dollars de dépôts à vue ou à terme, 77 420 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 77 822 dollars), 141 895 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 143 106 dollars) et 1 008 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIV

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période/exercice allant du		
	1 ^{er} novembre 1991 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	–	–
Contributions volontaires	9 493	–	–
Intérêts créditeurs	7 601	1	11
Autres recettes/recettes accessoires	6 556	–	122
Total des recettes	1 623 566	1	133
Total des dépenses	1 640 831	–	–
Excédent (déficit)	(17 265)	1	133
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 884)	(99)	(795)
Excédent (déficit) net	(19 149)	(98)	(662)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	28 435	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	543	1 205
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	543	445	543

État XLIV (*suite et fin*)**Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	27	23
Trésorerie commune ^d	31	30
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	40 484	40 490
Total de l'actif	40 542	40 543
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	40 097	40 000
Total du passif	40 097	40 000
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	818	818
Excédent (déficit) cumulé	(373)	(275)
Total des réserves et du solde du fonds	445	543
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	40 542	40 543

^a Le compte spécial de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) a été incorporé dans celui de l'APRONUC. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Correspond à une perte de changement de 98 173 dollars qui s'explique par la réévaluation de sommes à payer à un État Membre et par des frais bancaires d'un montant de 1 117 dollars.

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 3 358 dollars de dépôts à vue ou à terme, 9 812 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 9 863 dollars), 17 983 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 18 136 dollars) et 128 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLV

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>1^{er} avril 1988 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	50 241	414	517
Autres recettes/recettes accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	503 526	414	517
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	129 341	414	517
Ajustements sur exercices antérieurs	(586)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	128 755	413	516
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(105 880)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	5 648	5 132
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	5 648	6 061	5 648

État XLV (*suite et fin*)**Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	48	49
Trésorerie commune ^c	18 022	17 608
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	20	21
Total de l'actif	18 090	17 678
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	12 029	12 030
Total du passif	12 029	12 030
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	6 061	5 648
Total des réserves et du solde du fonds	6 061	5 648
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	18 090	17 678

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 934 725 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 652 953 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 682 303 dollars), 10 360 701 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 10 449 072 dollars) et 73 599 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVI
**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
 (GOMNUII)^a**

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant
 du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>9 août 1988 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	13 535	119	148
Autres recettes/recettes accessoires	12 054	–	–
Total des recettes	239 417	119	148
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	61 522	119	148
Ajustements sur exercices antérieurs	220	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	61 742	118	147
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(43 484)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	5 099	4 952
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	5 099	5 217	5 099

État XLVI (*suite et fin*)

**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
(GOMNUII)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	42	43
Trésorerie commune ^c	5 159	5 040
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16	16
Total de l'actif	5 217	5 099
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 217	5 099
Total des réserves et du solde du fonds	5 217	5 099
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	5 217	5 099

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 553 804 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 618 125 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 626 526 dollars), 2 965 690 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 990 985 dollars) et 21 067 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVII

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>5 novembre 1956 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	3 038	597	3 746
Total des recettes	220 617	597	3 746
Total des dépenses	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	5 077	597	3 746
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	5 077	1 331
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	5 077	5 674	5 077

État XLVII (*suite et fin*)**Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	21 642	22 239
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés afin de maintenir les réserves au niveau voulu ^d	10 415	10 415
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	43 185	43 782
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 674	5 077
Total des réserves et du solde du fonds	5 674	5 077
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Gain de change dû à la nouvelle évaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1965, 3 550 000 dollars, conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale; pour 1966, 3 550 000 dollars, conformément à la section III de la même résolution; pour 1967, 3 315 000 dollars, conformément à la résolution 2194 B (XXI).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVIII

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a

État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période/exercice allant du</i>		
	<i>14 juillet 1960 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 556	(46)	359
Total des recettes	434 113	(46)	359
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 676	(46)	359
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	36 676	36 317
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 676	36 630	36 676

État XLVIII (*suite et fin*)**Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**

État au 30 juin 2010 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	914
Total de l'actif	83 466	83 466
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 093	7 047
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	46 836	46 790
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	36 630	36 676
Total des réserves et du solde du fonds	36 630	36 676
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 466	83 466

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la nouvelle évaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1961, 268 455 dollars; pour le second semestre de 1963, 1 118 712 dollars; pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie;

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation;

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, fournir une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, apporter une assistance humanitaire pour assurer la survie de groupes dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et superviser les poursuites exercées à l'encontre des auteurs de violations graves du droit humanitaire international;

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire;

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire;

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le

Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si l'un d'eux n'est pas appliqué, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants de l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée;
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel; il va du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour tous les autres fonds de l'Organisation, l'exercice est biennal et se compose de deux années civiles consécutives;
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe j) ii) ci-après;
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant

converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion (Conseil des chefs de secrétariat);

i) Les résultats des opérations de maintien de la paix de l'Organisation sont récapitulés dans les états I à III, par type d'activité, après consolidation, c'est-à-dire après élimination de tous les soldes interfonds et des opérations réciproques pouvant entraîner un double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds;

j) Recettes :

i) Les sommes nécessaires au financement des activités des opérations de maintien de la paix sont mises en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;

iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation les dépenses occasionnées par leur participation à des traités, des organes ou des conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice considéré. Les contributions volontaires apportées sous la forme de services ou de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de la prestation de services sont les sommes versées par d'autres organisations en remboursement des dépenses de

personnel et des autres dépenses afférentes à l'appui technique et administratif qui leur a été fourni;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduits des revenus des placements la totalité des pertes réalisées et le montant net des pertes non réalisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charge au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe k) i) ci-dessous, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visés au paragraphe j) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice, mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iii) ci-après;

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés et les décaissements. Il comprend également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré, mais inscrites à l'actif comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) v) ci-après;

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont tous gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant le plus faible étant retenu. Les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant, lequel est égal à la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier

pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement;

iv) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général et dans ceux dus par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance sont les dépenses qui ne peuvent en toute rigueur être rattachées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Il s'agit notamment des engagements approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements portent généralement sur des besoins administratifs de caractère permanent, ou des contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, la partie des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études censée se rapporter à l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est portée en charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des actifs immobilisés sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements des locaux pris à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les dépenses engagées pour leur acquisition sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers;

m) Passif, réserves et solde des fonds :

i) Les réserves, notamment de fonctionnement, sont comprises dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation passif comprennent les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ou non acquises encaissées au cours de l'exercice;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré ou d'exercices ultérieurs

sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice. En vertu de l'article 5.5 du Règlement financier, au terme de la période de 12 mois visée à l'article 5.3 dudit règlement, un engagement non réglé représentant une somme due à un État Membre peut rester dans les comptes pendant quatre années supplémentaires;

v) Les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris les jours de congé accumulés, les prestations liées au rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. Ces obligations n'ayant à ce jour pas fait l'objet d'un financement, des déficits de montant égal sont constatés à la rubrique « Réserves et soldes des fonds » du même état. Voir note 14;

vi) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix

Les comptes des opérations de maintien de la paix sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

a) L'article 1.2 du Règlement financier, qui dispose que l'exercice des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin;

b) L'article 6.5 du Règlement financier, qui dispose que le Secrétaire général soumet chaque année au Comité des commissaires aux comptes, au plus tard le 30 septembre, les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux;

c) L'article 5.5 du Règlement financier, qui dispose que les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des forces militaires ou de police, un appui logistique ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de

la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans, tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir;

d) Contributions volontaires :

i) Les contributions volontaires en espèces sont considérées comme des recettes à inscrire au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée;

ii) Les contributions volontaires en nature (biens ou services) sont comptabilisées en recettes, sous l'intitulé « Contributions volontaires », au moment où la fourniture des biens ou services a commencé, à condition que des crédits aient été prévus au budget pour financer lesdits biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations et des services fournis par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires;

e) Fonds de réserve pour le maintien de la paix :

Par sa résolution 47/217, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix en tant que facilité de trésorerie devant permettre à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins d'opérations de maintien de la paix. Le montant du Fonds de réserve a été fixé à 150 millions de dollars. Conformément à la résolution susmentionnée, le Fonds a été alimenté au moyen du solde inutilisé des crédits inscrits aux comptes spéciaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (49 242 762 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (18 156 200 dollars), ainsi que d'économies réalisées au titre du Fonds général de l'ONU dont le report avait été autorisé (82 601 038 dollars).

Note 4

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains États Membres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de ne pas payer certaines de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme il est indiqué à la note 2 l) iii), l'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que leur position (exposée à plusieurs reprises par leurs délégations lors des sessions de l'Assemblée) soit signalée, en particulier ce qui suit :

a) S'agissant des dépenses relatives au Compte spécial de la FUNU (1956) ou au Compte ad hoc pour l'ONUC, certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de

contribuer à leur financement, vu qu'ils les considèrent comme illégitimes. Les contributions que ces États Membres ont refusé de verser sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) (état XLVII) et à 70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC (état XLVIII). Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas le montant des contributions dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée;

b) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la FNUOD. On estime à 100 000 dollars le montant retenu par lesdits États Membres sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2010. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Les contributions qu'ils ont refusé de verser à ce titre sont estimées à 3,4 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2010. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2010 :

Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2010 (ST/ADM/SER.B/818) présente, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Il est possible que le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2010 ne tienne pas compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2010 tient compte de ces éléments, les opérations réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. C'est pourquoi ce montant peut être inférieur ou supérieur à celui indiqué dans le rapport sur l'état des contributions à la même date.

Note 5**États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XVIII, ceux relatifs au Fonds de réserve pour le maintien de la paix dans l'état XIX, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XX, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi dans l'état XXI, ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix dans l'état XXII et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix terminées dans les états XXIII à XLVIII;

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer, pour aboutir à des montants nets, les charges constatées par régularisation non budgétisées relatives aux prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (voir note 14), ainsi que les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs.

Note 6**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (état IV)**

Dans sa résolution 47/236, l'Assemblée générale avait décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts pour les financer et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à financer la Force autrement qu'à l'aide des contributions volontaires offertes à cet effet par des États Membres. Le montant des engagements comptabilisés au titre de la période antérieure à cette date était donc fonction du montant total des contributions annoncées. Leur montant total, qui s'est élevé à 200 421 530 dollars est indiqué dans la note f) au bas de l'état relatif à la Force (état IV).

Par sa résolution 61/233 B, l'Assemblée générale a une nouvelle fois confirmé que, conformément à sa résolution 47/236, les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 devaient être considérées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres.

Note 7**Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (état V)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été réduit de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, puis à ses résolutions 54/266 et 55/264, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2010. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 b)].

Note 8**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Par la suite, conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée, il a été réduit d'un montant de 63 312 709 dollars, représentant l'excédent net accumulé de 1978 à 1993, le solde s'élevant à 19 565 240 dollars au 30 juin 2010. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 c)].

Note 9**Excédent reporté**

Dans sa résolution 57/323, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont le Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA (état XXXVII), l'ONUMOZ (état XLI), l'ONUSOM (état XLII), la MINUHA, la MITNUH et la MIPONUH (état XXX), l'APRONUC (état XLIV) et la MINURCA (état XXXI). Par sa résolution 59/302, l'Assemblée a décidé de reporter la restitution du montant des disponibilités détenues sur le compte spécial de la MINUBH au 30 juin 2004 (état XXVIII).

Note 10**Excédent affecté au financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 95 978 945 dollars et de 45 567 055 dollars, respectivement, sur les réserves et le solde du fonds des FPNU (état XXXVI) et de la MINUHA (état XXXVIII), pour financer les stocks stratégiques, ces montants devant être virés au compte de la BSLB (état XXI). Les États Membres avaient le choix entre deux options : accepter que leur part des excédents ci-dessus soit virée directement à la BSLB ou demander sa restitution et verser leur quote-part de financement des stocks. Certains États Membres ont choisi la première option et la Base a directement reçu à ce titre 54 690 848 dollars des FPNU et 25 815 321 dollars de la MINUHA. D'autres États Membres ont choisi de verser les quotes-parts mises en recouvrement pour financer les stocks, et reçu leur part des excédents, soit 11 653 693 dollars au titre des FPNU et 5 641 785 dollars au titre de la MINUHA. Un autre État Membre recevra sa part des excédents restant à répartir, soit 29 634 404 dollars au titre des FPNU et 14 109 949 dollars au titre de la MINUHA, lorsqu'il aura versé sa quote-part de financement des stocks, au titre de laquelle il demeure actuellement redevable de 13 572 722 dollars.

Note 11**Stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans le rapport publié sous la cote A/56/870, le Secrétaire général indiquait que les stocks d'articles déployés ou faisant l'objet d'une rotation seraient reconstitués et que le coût de remplacement serait imputé au budget de la mission qui les aurait reçus. Pour comptabiliser les reconstitutions de stocks, on a créé un fonds autorenouvelable séparé dans lequel sont enregistrées toutes ces opérations. L'excédent cumulé à la fin de l'exercice, qui comprend notamment les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les montants résultant du décalage entre l'enregistrement de la recette au moment du transfert et la reconstitution effective des stocks, est reporté sur l'exercice suivant.

Note 12**Ancienneté des quotes-parts à recevoir**

L'ancienneté des quotes-parts à recevoir des États Membres est indiquée dans le tableau V.1. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans leur recouvrement.

Tableau V.1

Ancienneté des quotes-parts à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>30 juin 2010</i>	<i>30 juin 2009</i>
Moins de six mois	694 223	593 601
De six mois à un an	73 667	279 486

<i>Ancienneté</i>	<i>30 juin 2010</i>	<i>30 juin 2009</i>
Un à deux ans	87 675	46 999
Plus de deux ans	599 825	590 068
Total	1 455 390	1 510 154

Note 13**Biens durables**

a) On trouvera dans le tableau V.2, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2010, la valeur au coût historique des biens durables utilisés dans les zones de missions. Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ces biens ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

Tableau V.2

Valeur des biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>30 juin 2010</i>	<i>30 juin 2009</i>
UNFICYP	16 233	15 677
FNUOD	35 350	34 382
FINUL	141 656	129 984
MINURSO	35 730	33 299
MONUG	–	22 466
MINUK	44 563	80 865
MONUC	269 925	252 243
MINUEE	29 195	44 283
MINUL	157 308	155 844
ONUCI	104 909	103 982
MINUSTAH	150 082	107 757
ONUB	147	267
MINUS	305 902	301 823
MINUT	51 098	50 258
MINURCAT	147 997	70 708
MINUAD	419 815	203 027
Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie	42 113	2 331
BSLB	79 039	73 691
BSLB – stocks stratégiques pour déploiement rapide ^a	91 023	94 784
Total^b	2 122 085	1 777 671

^a Les stocks stratégiques pour déploiement rapide se composent également de biens non durables, dont la valeur atteignait 9 937 700 dollars au 30 juin 2010 (9 041 268 dollars au 30 juin 2009).

^b Y compris des biens durables en attente de cession ou de comptabilisation en pertes, d'un montant de 131 112 189 dollars au 30 juin 2010 (157 125 394 dollars au 30 juin 2009).

b) La variation de l'inventaire de biens durables est présentée ci-dessous dans le tableau V.3.

Tableau V.3

Variation de l'inventaire de biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Solde au 1 ^{er} juillet	1 777 671	1 561 938
Achats	468 249	316 831
À déduire : pertes (accidents, pannes, dégâts et autres)	(15 640)	(12 526)
À déduire : usure normale, obsolescence, cessions et autres	(108 195)	(88 572)
Solde au 30 juin	2 122 085	1 777 671

Note 14**Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés;

b) Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont portés au passif de l'état XXII (« Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix »). Les engagements au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont constatés dans les états financiers des différentes opérations de maintien de la paix, du compte d'appui et de la Base de soutien logistique;

c) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite n'ayant pas fait l'objet d'ouvertures de crédits, les déficits correspondants sont inscrits sous la rubrique « Réserves et soldes des fonds » de l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. D'autre part, la variation nette de ces engagements au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 est inscrite à la rubrique des charges constatées par régularisation (non budgétisées) de l'état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds;

d) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont dix ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Les engagements correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un

cabinet d'actuaire indépendants et compétents. Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 6,0 %; hausse du coût des soins de santé de 8,4 % en 2010, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes dans le cas des plans d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 6,0 % en 2010 tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes pour les plans d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. À titre de comparaison, les hypothèses utilisées pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2007 étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5,0 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays. Les hypothèses de la Caisse concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et les taux de mortalité n'ont pas changé depuis l'évaluation de 2007;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Organisation. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et, depuis l'évaluation au 31 décembre 2009, une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le Plan d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur des engagements au 31 décembre 2009, déduction faite de la part des primes à la charge des participants au régime, s'élève à 2 302 505 000 dollars, la part afférente aux opérations de maintien de la paix étant estimée à 364 983 000 dollars. Ce chiffre dénote un gain actuariel de 109 676 000 dollars résultant de l'actualisation et de l'ajustement des hypothèses [voir al. ii) et iii)], qui ont été réalisés sur la base des dernières données démographiques et autres données disponibles concernant notamment les demandes de remboursement de frais médicaux;

v) La part des opérations de maintien de la paix dans les engagements de l'Organisation, qui était de 364 983 000 dollars au 31 décembre 2009, a été actualisée au 30 juin 2010 et estimée à 388 600 000 dollars, comme l'indique

l'état XXII, intitulé « Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix »;

vi) Le tableau V.4 présente les montants brut et net des engagements de l'Organisation relatifs aux opérations de maintien de la paix :

Tableau V.4

Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix : engagements au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Montant brut	638 131
À déduire : primes à la charge des participants	(249 531)
Montant net	388 600

vii) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 18 % ou diminuerait de 14 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 19 % ou diminueraient de 15 % si le taux d'actualisation était relevé ou abaissé de 1 % respectivement, toutes autres hypothèses demeurant constantes;

e) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement. En application du nouveau régime des engagements, ils ont été accordés à compter du 1^{er} juillet 2009 à tous les fonctionnaires titulaires d'un engagement de caractère continu, mais aussi aux titulaires d'engagements de durée déterminée, qui auparavant n'avaient pas droit à la totalité de ces avantages;

ii) Le montant total des engagements au titre des prestations liées au rapatriement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 97 376 034 dollars au 30 juin 2010, contre 60 753 584 dollars au 30 juin 2009;

f) Jours de congé accumulés :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Les titulaires d'engagements de durée déterminée ne pouvaient auparavant prétendre qu'au paiement de 30 jours ouvrables, mais cette limite a été portée à 60 jours avec l'entrée en vigueur du nouveau régime des engagements au 1^{er} juillet 2009;

ii) Le montant total des engagements au titre des jours de congé accumulés pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 92 509 395 dollars au 30 juin 2010, contre 63 065 536 dollars au 30 juin 2009.

Note 15

Installations mises à la disposition des missions, ou dispenses de loyer accordées, dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions

a) Le tableau V.5 présente la valeur des installations mises gracieusement à la disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou d'accords sur le statut des missions par les États Membres sur le territoire desquels se trouvent les opérations. Le montant est estimé en fonction des loyers habituellement pratiqués sur le marché local. Conformément au paragraphe d) ii) de la note 3 consacrée aux conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix, les installations mises de la sorte à la disposition des missions ne sont pas comptabilisées en tant que contributions volontaires en nature.

Tableau V.5

Installations mises à la disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>
UNFICYP	222	220
FNUOD	511	452
FINUL	2 864	3 515
MINURSO	1 561	1 984
MINUK	121	125
MONUC	2 948	2 335
MINUL	517	1 987
ONUCI	796 ^a	–
MINUSTAH	4 590	3 320
MINUS	15 744 ^b	–
MINUT	2 809	2 809
MINURCAT	8 766 ^c	4 347
MINUAD	965	1 023
BSLB	2 593	2 551
Total	45 007	24 668

^a Comprend la valeur des installations, qui avait été omise pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

^b Comprend la valeur des terrains fournis pour y construire des installations, qui avait été omise pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

^c Comprend également la valeur des terrains fournis pour y construire des installations, qui avait été omise pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

b) Les missions ont été dispensées, dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions conclus avec les États Membres sur le territoire desquels elles se trouvent, d'un certain nombre de droits et taxes habituellement perçus pour les services fournis. Il s'agissait par exemple de droits d'atterrissage et d'autres droits perçus à des aéroports, d'une valeur globale de 34,3 millions de dollars, notamment pour la MONUC (14,5 millions de dollars), la MINUAD (8,7 millions de dollars), la MINUS (6,3 millions de dollars) et la MINURCAT (3 millions de dollars); de droits afférents à l'immatriculation de véhicules et à la délivrance de permis de conduire, d'une valeur globale de 11,1 millions, notamment pour la FINUL (10,4 millions de dollars); et de taxes sur les passagers aux aéroports, d'une valeur globale de 4,2 millions de dollars, notamment pour l'ONUCI (3,1 millions de dollars). En outre, les missions ont généralement été exemptées du paiement de droits d'importation et de taxes sur la valeur ajoutée, ou les montants correspondants leur ont été remboursés.

Les montants indiqués ci-dessus ont été estimés par comparaison avec les droits et taxes applicables pour des services de même nature. Conformément au paragraphe d) ii) de la note 3 consacrée aux conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix, les dispenses de droits et de taxes octroyées aux missions ne sont pas comptabilisées en tant que contributions volontaires en nature.

Note 16

Dettes éventuelles

Un fournisseur de groupes électrogènes a engagé une procédure d'arbitrage contre l'Organisation. Le montant de la demande, dont l'Organisation conteste le bien-fondé, a été ramené de 31 millions de dollars à 18 millions de dollars. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prédire l'issue de l'arbitrage et aucune provision n'a été constituée pour ce risque dans les états financiers.

Annexe I

**Opérations de maintien de la paix financées au moyen
du budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts
pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010
de l'exercice biennal 2010-2011, pour les principaux
objets de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts^a</i>	<i>Traitement et autres dépenses de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Dépenses de fonctionnement et fournitures</i>	<i>Achats</i>	<i>Autres dépenses</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Département des opérations de maintien de la paix									
Direction exécutive et administration	1 309	745	249	–	101	21	–	1 116	193
Programme de travail	8 384	2 216	62	4	–	–	–	2 282	6 102
Appui au programme	1 507	122	–	–	142	113	–	377	1 130
Département de l'appui aux missions									
Direction exécutive et administration	2 118	451	29	–	1	–	–	481	1 637
Programme de travail	6 233	1 240	19	3	–	–	–	1 262	4 971
Missions de maintien de la paix ^b									
ONUST	70 630	12 350	521	73	2 056	265	–	15 265	55 365
UNMOGIP	17 530	2 944	299	68	1 134	143	–	4 588	12 942
Total	107 711	20 068	1 179	148	3 434	542	–	25 371	82 340

^a Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011.^b Financées au moyen du budget ordinaire.

Annexe II

**Activités concernant des opérations de maintien de la paix
financées au moyen de fonds d'affectation spéciale :
état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes
des fonds (exercice clos le 30 juin 2010)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée	5 103	104	1 328	3 879
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	1 116	27	7	1 136
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	1 250	15	1 265	–
Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié	368	9	–	377
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994	398	11	(73)	482
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	289	8	1	296
Fonds d'affectation spéciale pour les activités des Nations Unies relatives au rétablissement et au maintien de la paix	7 009	174	–	7 183
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix	5 839	6 749	6 406	6 182
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	946	23	–	969
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	8 741	182	3 148	5 775
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	986	24	–	1 010
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri	6	–	–	6
Fonds d'affectation spéciale à l'appui du processus de paix au Soudan	2 370	427	1 158	1 639
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation au Darfour	13 183	813	2 933	11 063
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	8 482	9 345	8 622	9 205
Fonds d'affectation spéciale de soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie	15 669	15 726	12 700	18 695
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à une paix durable au Darfour	260	6	–	266
Total	72 015	33 643	37 495	68 163

11-20993 (F) 280211 010311



Merci de recycler